CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2018

Le vendredi vingt-deux juin deux mille dix-huit à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à la Salle des Fêtes de Moulins, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi quinze juin deux mille dix-huit et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :
M.PERISSOL, Maire,
Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme RONDEPIERRE (absente des délibérations n°27 à 45 incluse, a donné pouvoir à Mme LEMAIRE), M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, Mme GAUTIER DE BREUVAND (absente des délibérations n°2 à 45 incluse, a donné pouvoir à M. PERISSOL), M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. BRAZY, M. BUDAK (absent des délibérations n°2 à 45 incluse, a donné pouvoir à M. ROSNET), Mme CHARMANT, M. MICHAULT (absent à la délibération n°1, a donné pouvoir à M. MOREAU), Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, M. ROSNET,
M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme DEMURE qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. BENZOHRA qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN
Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. BRAZY
Mme EYRAUD qui a donné pouvoir à M. PLACE
Mme EHRET qui a donné pouvoir à Mme TABOURNEAU-BESIERS
Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à M. LESAGE
M. JONARD qui a donné pouvoir à M. KARI
M. LAHAYE qui a donné pouvoir à Mme GOBIN
Mme VEZIRIAN qui a donné pouvoir à M. DELASSALLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. BRAZY

MONSIEUR LE MAIRE– La séance est ouverte, si vous en êtes d'accord Ludovic BRAZY sera notre secrétaire de séance.
Nous allons aborder notre ordre du jour. Nous avons deux points qu'on nous a demandés d'inscrire en questions diverses : le suivi du dossier Emmaüs, d'une part, et Moulins Habitat et son devenir, d'autre part, l'une posée par Daniel DELASSALLE, Emmaüs et l'autre, Moulins Habitat, par Yannick MONNET.
Je vais vous demander si quelqu'un a des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 23 février 2018. S'il n'y en a pas, il est adopté. Vous avez eu la liste des décisions que nous avons été amenées à prendre entre le 26 janvier et le 12 juin. Pas d'observations donc nous allons aborder les questions de notre ordre du jour. Nous allons commencer par le compte de gestion et je passe la parole à Stefan LUNTE.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201850

1. COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017

MONSIEUR LUNTE – Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, la comptabilité publique en France n'est pas simple, par contre elle est très sûre et certaine. Il y a une personne qui s'appelle la trésorière principale, elle est receveuse de la Ville de Moulins, elle est en dehors des services de la Ville de Moulins, c'est elle qui gère les comptes en question. Nous, nos services ont à gérer le compte administratif, mais j'ai d'abord à présenter les comptes de gestion pour dire qu'ils sont en concordance avec le compte administratif. Je vous demande donc d'arrêter ses comptes de gestion et de constater ceci.

MONSIEUR LE MAIRE– Très bien, pas d'observations ? Merci

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUNTE,***

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la transmission du compte de gestion au Maire avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le fait que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire et entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs,

Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes,

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 6 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 8 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 18 juin 2018 relative au compte de gestion du budget annexe des parcs de stationnement,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant que les comptes de gestion :

- de la Ville
- du budget du service des eaux
- du Théâtre
- des parcs de stationnement
- du camping

présentés par Madame la Trésorière Principale, receveuse de la Ville de Moulins, sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du budget principal de la Ville et les Comptes Administratifs des Budgets Annexes (Eaux, Théâtre, Parcs de stationnement, camping) et font donc apparaître les mêmes résultats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête les comptes de gestion énumérés ci-dessus de l'exercice 2017,

Constate que les comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs.

Délibération n°DCM201851

2. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGETS ANNEXES - ANNEE 2017

MONSIEUR LUNTE – Je reprends tout de suite la parole pour vous présenter le compte administratif. Pour suivre cette présentation, vous avez à la fois des diapositives qui sont projetées sur l'écran dans votre dos et à ma gauche. Donc, on a cette brochure, on a également la délibération à proprement dit et aussi, pour les amateurs, on a le grand bouquin, le compte administratif 2017 en bleu. Voilà, ce document format A5, qui est tenu avec une spirale, tient lieu de présentation. Les premières pages ne sont pas sur la présentation qui est présentée sur l'écran. Sur ces premières pages, nous vous rappelons la stabilité de nos taux d'imposition depuis 23 ans, la maîtrise, voire la baisse de la dette, moins 32 % depuis 2001 ; l'excellent positionnement sur la charte d'Éric GISSLER, qui évalue la qualité de cette dette en termes de risques inhérents ; la très bonne notation de la Ville par le Trésor Public via le scoring et enfin, la preuve que nous tenons parole en termes d'investissements, la moyenne de 5 millions par an sur chaque année de notre mandat, elle tient chers collègues. Je vous invite à commencer par la première page de la présentation, cela doit être la page 13 pour ceux qui suivent la petite brochure.

Elle est connue pour ceux qui sont réguliers de cette réunion. Il s'agit de quelques enseignements tirés de cette présentation. La partie haute donne une vision de l'évolution de la DGF sur le plan national pour ce qui est en bleu et en gris et la partie écrite en rouge décrit l'impact cumulé sur la Ville de Moulins. Il est important d'avoir une vision d'ensemble des pertes encourues par les mesures gouvernementales, afin de pouvoir évaluer l'effort de cette municipalité pour tenir ses engagements en termes de projets pour les Moulinois. En 2017, c'est l'année dont nous parlons, la contribution du bloc communal au redressement des comptes de la République qui souffre aujourd'hui d'un endettement de plus de 2 200 milliards d'euros, a été réduite de moitié. Mais, à la fin de 2017, nous constatons que pendant les quatre premières années de notre mandat, nous n'avons pas eu, en tant que Ville de Moulins, 31 millions d'euros, c'est sur cette somme-là que nous avions fondée nos projections, mais seulement 27,4 millions d'euros. On s'accorde donc, d'autant plus que sur l'ampleur de la contrainte nous sommes libres seulement sur un bon quart de nos dépenses de fonctionnement.

On avance, on jette un œil sur les mesures cumulées, qui ont impacté nos comptes en 2017. Nous avons d'abord à rappeler ce que je viens de dire, la baisse de la DGF, une baisse de 239 000 € en 2017 et nous avons aussi à intégrer dans notre budget la hausse de la valeur du point. Le 17 mars 2017, le ministre de la fonction publique et les syndicats de la fonction publique se sont accordés sur une revalorisation de 1,2 % en deux temps, ainsi que sur les avancements de carrière de nos agents. C'est très bien pour les agents, par contre, nous, en tant que municipalité, nous devons tenir compte de l'impact de cette mesure sur notre compte administratif et cela fait un plus de 150 000 € en termes de charges pour le personnel. L'ensemble de ces mesures impacte en cumulé, sur notre mandat de 2014 à 2020, nos finances de 10 millions d'euros.
En conclusion de cette première introduction, avant de passer aux chiffres sur six paramètres : les taux d'imposition, le produit fiscal, l'impact des mesures gouvernementales, les dépenses de fonctionnement, la dette et l'investissement sur chacun des paramètres, nous sommes restés dans le vert, nous avons résisté en termes de politique d'investissement que nous avons poursuivie. Voilà la réalité de nos comptes condensés en quelques mots.
Pour rappel, pour le compte administratif nous donnerons acte avec notre décision à Monsieur le Maire de la présentation du compte. C'est pourquoi il ne participera pas au vote qui aura lieu à la fin de cette délibération.
Maintenant, plus en détails et d'abord sur le budget principal, nous constatons en particulier que les reports, à nouveau, et les résultats d'exploitation sont concordants et nous notons aussi la sincérité du montant des restes à réaliser.
Dans les prochaines délibérations qui suivent juste après celle-là, qui vont être présentées par Christian PLACE, nous avons d'ailleurs à décider ce que nous allons faire avec les résultats définitifs de l'année 2017 et les restes à réaliser, c'est-à-dire où nous allons les affecter. Mais, avant cela, je voudrais vous présenter quelques chiffres et actions clés de l'année 2017.
Parlons d'abord de l'excédent global de clôture du budget principal qui s'élève à 10 322 000 €. Les recettes de fonctionnement sont 700 000 € plus élevées que budgétées en 2017 ce qui est peu sur un total de 29,7 millions d'euros ou de 23,3 millions d'euros si on se réfère seulement aux mouvements réels. Au vu du compte administratif de 2017, nous pouvons donc affirmer que notre budget est sincère. Les recettes de fonctionnement en 2017, là on parle de mouvements réels, cette fois-ci sont inférieurs de 400 000 € par rapport à ce qu'on avait annoncé en 2016. Donc, une légère baisse, plutôt une stabilité. Ces recettes se composent essentiellement de 12,4 millions d'euros d'impôts et taxes et surtout, ce qui est important pour nous, des contributions directes, 9,2 millions d'euros, et 7,7 millions d'euros au titre des dotations, participations, subventions, dont la DGF, la Dotation Générale Forfaitaire, de 4,8 millions d'euros et la Dotation de Solidarité Urbaine de 1,2 millions d'euros.
Permettez une petite parenthèse, parce que je vous ai parlé à plusieurs reprises de la taxe d'habitation, cela fait partie de ces contributions directes de 9,2 millions d'euros. À peu près la moitié de ça est la taxe d'habitation pour nous. Comme vous le savez, le projet de loi des finances pour 2018 a prévu la mise en place d'un nouveau dégrèvement qui va permettre à 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici à 2020. Ensuite, à la fin de l'année dernière le Président a annoncé vouloir abolir cet impôt aussi pour les 20 % restants. Nous savons que le Conseil constitutionnel a émis une réserve quant à la constitutionnalité de cette mesure par crainte de voir s'aggraver les inégalités territoriales, car la taxe d'habitation est une source essentielle du financement du secteur communal pour les services publics locaux et à l'échéance 2020, le manque à gagner est estimé à 26 milliards d'euros qu'il faut combler sur le plan national d'une façon ou d'une autre. Un rapport a été remis au gouvernement le 9 mai, il évoque deux hypothèses pour combler ce trou et c'est ça qui est intéressant et important pour nous. Une première option tend à transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Aujourd'hui, une partie de cette taxe foncière va aux communes, une autre va au département et une autre encore à la région. Les départements, alors privés de cette recette de la taxe foncière, devaient être compensés par une fraction de l'impôt national, c'est un mouvement des figures sur le jeu d'échecs. Les communes seraient alors l'échelon unique de cette taxe et nous garderions le pouvoir de fixer le taux.
Après, il présente aussi une seconde option, là, on envisage de remplacer directement la taxe d'habitation des communes et intercommunalités, comme notre Communauté d'agglomération, par un impôt national partagé, mais cette solution pose de sérieuses questions sur le respect de l'article 72 deuxième alinéa, qui sanctuarise le principe de libre administration des collectivités territoriales en garantissant normalement à ces dernières leur autonomie financière. C'est donc la première option qui est la plus probable. En même temps, depuis toujours, on s'oriente vers une révision des valeurs locatives, donc c'est quelque chose qui va dans les années à venir fortement impacter notre fiscalité locale et surtout nos recettes fiscales. La taxe foncière sur les propriétés bâties deviendra alors la principale ressource propre des collectivités. Elle doit être calculée à partir de ces nouvelles valeurs locatives, impossible aujourd'hui pour nous d'évaluer ce que cela représente pour les finances

de Moulins, mais je vous tiendrai au courant dès que j'ai des nouvelles aux prochaines sessions du conseil municipal.
Je reviens maintenant, après cette petite parenthèse, sur les dépenses de fonctionnement de notre budget principal. On a des dépenses de 20 664 000 € dont 18,4 millions d'euros en mouvements réels, une quasi-stabilité des dépenses du personnel d'une année à l'autre : 9,9 millions d'euros en 2017, 9,8 millions d'euros en 2016, de même pour les subventions et participations : plus 60 000 € en 2017 sur un ensemble de 3,7 millions d'euros. Je signale aussi simplement que le plus gros poste dans ces subventions est la subvention que nous apportons au SDIS pour son fonctionnement avec 1,3 million d'euros, ce qui représente à peu près 15 % de nos dépenses pour le personnel.
Avec la baisse de notre endettement dont je parle régulièrement aussi, en 2017 nous pouvons signaler une légère baisse des charges financières, donc des intérêts qui sont à supporter en dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent ici à 428 000 €.
Passons à la section d'investissement de notre budget principal, nous avons un excédent de 1,2 million d'euros. Les recettes s'élèvent à 7,1 millions d'euros, deux tiers sont des mouvements d'ordre dans la partie recettes, y compris le virement d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement. En mouvements réels, nous avons 1 million d'euros de subventions et d'amendes de police, nous avons 400 000 € d'emprunt contracté en 2017 et nous avons presque 800 000 € de retour par le Fonds de Compensation de la TVA.
Sur les dépenses, nous avons dans notre compte administratif 5,8 millions d'euros de dépenses, dont 5,2 millions d'euros en mouvements réels, avec 800 000 € pour le remboursement en capital de la dette. Les dépenses d'équipement sont à hauteur de 4,5 millions d'euros et 170 000 € sont des travaux en régie dont 4 410 euros pour les divers projets d'investissements, qu'on verra plus tard en détails. Je peux déjà dire que, même si nous sommes en 2017, rester en dessous de la moyenne affichée de 5 millions d'euros, si on calcule sur l'ensemble de notre mandat, nous sommes bien dans l'objectif affiché d'un investissement par an de 5 millions d'euros. Vous avez sur la page 8 de votre petite brochure, une page qui présente justement à partir de 2014 les sommes investies par notre municipalité pour les Moulinois. On peut passer aux budgets annexes. D'abord, le budget annexe du camping, l'excédent global s'élève à 21 000 € et les recettes s'élèvent à 70 000 €. Pour les chiffres clés, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10 %, d'environ 63 à 70 000 € en 2017. Bel exploit de la progression des droits d'entrée qui ont grimpé encore une fois en 2017 de 35 à 40 000 €. Les dépenses en fonctionnement ont légèrement augmenté de 26 à 29 000 €, parce que nous avons installé une deuxième borne d'électricité et donc la consommation de l'électricité était plus importante à partir de ce moment-là. Il y a, dans la section investissement, un déficit de 20 000 €. Les dépenses sont de 15 000 € moins importantes qu'en 2016, qui était l'année mémorable d'achat d'une nouvelle borne de vidange.
Alors, maintenant le budget annexe de l'eau, l'excédent global de ce budget, donc l'excédent de fonctionnement et celui d'investissement confondus est de 1,2 million d'euros. L'excédent de fonctionnement représente 1,1 million d'euros dont en recettes 3,2 millions d'euros. Je peux vous dire qu'il y a une quasi-stabilité sur tous les chapitres, notamment aussi sur la facturation de l'eau. Les dépenses sont de 2 millions d'euros, c'est ventilé ici dans les différents chapitres, 658 000 € pour les charges à caractère général, presque 400 000 € pour les charges de personnel et 77 000 € pour les charges financières. Pour la partie investissement, nous avons un excédent moindre de 137 000 €. Les recettes de l'investissement sont de 592 000 € contre 630 000 € en 2016 et les dépenses de 455 000 € contre 650 000 € en 2016. En 2017, c'est dû principalement à l'achat d'un logiciel de facturation et aussi de deux fourgons, ce qui fait que nous avons plus investi que les années précédentes dans ce budget annexe.
Maintenant le budget annexe du théâtre, il y a ni excédent ni déficit ce budget est à l'équilibre à cause de la subvention d'équilibre, qui intervient depuis le budget principal. Pour le résultat de fonctionnement, en recettes il y a 733 000 €, c'est un peu moins que prévu dans le budget, mais c'est 50 000 € de plus qu'en 2016. Nous avons surtout 40 000 € de plus en droits d'entrée cette année, en 2016, c'était 260 000 €, nous étions 40 000 € en dessous. C'est une très bonne évolution, qui nous confirme notre choix de faire encore mieux avec un théâtre rénové. Les dépenses sont de 733 000 € contre 680 000 € en 2016, dont 481 000 € pour les charges à caractère général et 242 000 € pour celles de personnel. Le résultat d'investissement sur le budget annexe du théâtre est de 0 €, pareil que pour le fonctionnement. Les recettes sont de 53 000 € et les dépenses aussi de 53 000 €. Il y a là-dedans une fâcheuse subvention de 43 000 €, qui sert essentiellement à combler les chiffres d'amortissement qui sont annotés dans cette section investissement.
Alors, le dernier budget annexe c'est le parc de stationnement avec un excédent global de 280 000 €, celui du fonctionnement est bien plus élevé, 637 000 €, donc de l'autre côté sur l'investissement on aura un déficit. C'est le principe de l'universalité du budget, on peut compenser le déficit d'investissement par un excédent de fonctionnement. Les recettes en fonctionnement sont de 1,2 million d'euros. Les entrées, etc. représentent 552 000 € soit plus 20 000 € par rapport à 2016. C'est en fait la répercussion de la mise en place de nouveaux parkings, certains d'entre vous ont certainement utilisé ce soir le parking de Lattre de Tassigny. Rien de spécial

sinon à annoncer sur les dépenses de fonctionnement, c'est comme les années précédentes. La section d'investissement accuse un déficit de 352 000 € et les dépenses d'équipement de 128 000 € concernent la dernière tranche du parking de Lattre de Tassigny, qui nous sert bien maintenant dans ce nouvel aménagement. Enfin, après tous ces chiffres encore quelques présentations, d'abord pour montrer un gâteau qui n'est pas très bien réparti, des morceaux de gâteau inégaux ne passeraient pas bien dans une famille. On a le plus grand poste, 13,2 millions d'euros, pour le Cadre de vie-environnement. Nous avons pour Sports-culture-loisirs 16 % soit 3,8 millions d'euros et en Education-jeunesse-famille-solidarité, 6,3 millions d'euros. Vous voyez les parts ne sont pas de la même taille, c'est un gâteau pas bien découpé.
Vous avez après, comme rappel, les différents investissements en 2017, d'abord la poursuite de l'aménagement des espaces publics par la réfection de la place Maréchal de Lattre de Tassigny et du parking longue durée Achille Roche pour 1 million d'euros et la rénovation et extension de la salle des fêtes pour 324 000 €. Ensuite, nous avons sur la partie voirie : des réfections de diverses voies communales et des feux tricolores pour 656 000 €, ça, c'est le plus grand poste sur ce slide. Le prochain slide sur « Une ville encore plus belle, mieux équipée » concerne la réfection de divers bâtiments communaux. En 2017, c'était essentiellement, je me tourne vers mon voisin Jean-Michel, la réfection des écoles du quartier Sud avec la première tranche des travaux de l'école élémentaire Léonard de Vinci pour 220 000 € et d'autres écoles également.
En fait, un dernier regard sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de rénovation urbaine qui a pris fin en 2017, nous avons déboursé 58 000 €, nous avons également commencé notre aide en faveur du commerce, qui a impacté notre budget de 60 000 € en 2017.
Pour la partie Sports-culture-loisirs, nous annonçons les travaux sur la Chapelle Saint-Joseph, qui est effectivement la Chapelle de la Visitation, ils ont bien commencé en septembre/novembre, mais les factures sont réglées quelques mois après seulement, donc on est encore dans les travaux. Donc, dans le compte administratif 2017, nous n'avons que 71 000 €. Pour le compte administratif de 2018, cela sera logiquement beaucoup plus important.
Dernier slide, aussi un regard... cette fois-ci, on m'a promis de pouvoir parler une dernière fois du legs Rolland de 336 000 €. En même temps, on avait déjà pris l'habitude, on s'était pris d'amitié pour ce legs c'est un peu dommage qu'il disparaisse. Il a bien servi en tout cas pour la résidence intergénérationnelle sur le site Bon Pasteur.
Voilà, chers collègues après cette présentation, je suis prêt à répondre à vos questions. Le débat qui suivra se clôt par un vote auquel Monsieur le Maire ne prendra pas part, car c'est lui qui a dressé ce compte administratif, c'est lui avec son équipe, c'est lui avec sa majorité, qui reste déterminée et enthousiaste, à la fois, pour mener à bien le projet sur lequel nous avons été élus en 2014, nous sommes déterminés. En 2017, c'était la salle des fêtes et la place de Lattre de Tassigny. Aujourd'hui, ce sera le théâtre et les archives. Demain, ce sera le deuxième pont sur la rivière Allier, c'est aussi et de manière continue le service rendu aux Moulinois de tous les âges. Enthousiaste, car ainsi par ses initiatives, par ses projets, l'attractivité de Moulins augmente pour ses habitants et pour ses nouveaux arrivants. Le compte administratif 2017, que j'ai eu l'honneur de vous présenter, apporte la preuve que tout ici est fait en respectant les règles, les lois et les grands principes de la comptabilité et des collectivités territoriales. En votant « pour », vous reconnaissez la sincérité du Maire dans l'établissement de ces comptes. En vous abstenant ou en votant « contre », vous exprimez un autre avis. Je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, Stefan pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR DELASSALLE – Cela n'est pas qu'une question, c'est une réflexion générale. Je rêve toujours, mais peut-être encore longtemps, du fait de ne pas avoir une séance du budget prévisionnel sans avoir les comptes et de regarder les comptes lorsqu'on a voté le budget prévisionnel. Il serait tellement bien d'avoir les comptes arrêtés avant de voter le budget prévisionnel que je pense que ce serait beaucoup plus facile de travailler et cela nous éviterait des fois de redire deux fois les choses et parfois cela ne sert qu'à peu de choses. Enfin, voilà, ça, c'est la première réaction.
La deuxième, Stefan a l'habitude de toujours faire des petits tours dans son expression. Je pense qu'en ce qui concerne la taxe d'habitation, on aurait pu en parler ailleurs, moi, je n'ai pas tout compris. Je ne sais pas pourquoi tu parles de la transformation de la taxe d'habitation par rapport à ce qui se fera avec la taxe foncière. Je pense que cela va apporter un grand changement et je pense que cela mériterait de passer beaucoup plus de temps que de le faire au cours de l'examen des comptes ça, c'est la réflexion générale.
Plus particulièrement sur les comptes, loin de mettre en cause la sincérité de ce travail et de ces comptes, ils sont réels, ils sont justes, ils traduisent la réalité. Alors, la réalité c'est quoi ? L'année 2017 se termine avec un excédent de 10 millions d'euros. Un excédent de 10 millions d'euros et, à la page 14, on nous dit : « mais en même temps l'État pendant tout le mandat ne nous aura pas donné 10 millions d'euros », j'ai envie de dire que

lorsqu'en une année on est capable de faire un excédent de 10 millions d'euros, l'État pourrait tout à fait dire : « n'allez pas nous demander des sous, parce que vous n'êtes pas capables de dépenser ». Je vais vite, je vais fort, mais cela peut se traduire comme tel avant de rouspéter de reprocher aux autres il faudrait d'abord gérer. Lorsque les communes ont des excédents, il est normal que ceux qui apportent des financements s'interrogent. Tout le monde fait pareil et je pense que l'on pourrait s'arrêter un instant sur la manière de faire. Alors cet excédent, c'est pour quoi faire ? C'est la grande question. C'est un excédent de confort, je le traduis comme tel, un excédent de confort dans le sens où il n'a pas de sens, c'est un excédent matelassé aurait dit la génération d'avant moi. On ne sait pas, on met sous le matelas, mais on ne sait pas pourquoi on met sous le matelas, pour réduire la dette ? Oui, pourquoi pas, mais cela ne peut pas être qu'un seul objectif, il y a tant de projets en attente et tant de projets que Moulins annonce qui auraient peut-être pu en profiter pour aller plus vite avec cet excédent. Et puis, ensuite c'est sans doute le fait qu'on ne joue pas franc-jeu avec le budget, puisqu'on annonce...

MONSIEUR LUNTE – Ha !

MONSIEUR DELASSALLE – Je peux finir !

Intervention hors micro.

MONSIEUR DELASSALLE – On annonce que l'on va faire des choses, c'est-à-dire au niveau de l'investissement, Stefan essaye de nous dire, il l'a fait à la commission des finances, il essaye de nous dire : « bon, en investissement, on a respecté sur trois ans ». Enfin, peut-être qu'on a respecté sur trois ans, mais lorsqu'on regarde avec les années précédentes on s'aperçoit que l'investissement reste faible, 5 millions d'euros en moyenne je ne sais pas si c'est ce que vous aviez mis dans vos projets, dans votre campagne, mais cela reste faible. On peut faire mieux et puis, on remarquera, alors vivement que les élections arrivent, sans doute que l'année des élections sera l'année où il y aura beaucoup plus d'investissements et à ce moment-là, on remontera peut-être à 6 ou 7 millions d'euros ce que la ville pourrait faire si elle le voulait, si elle le choisissait. Pour l'instant, j'en resterai là, merci.

MONSIEUR LE MAIRE – Yannick MONNET.

MONSIEUR MONNET – Quand je t'écoutais Stefan, j'avais l'impression d'écouter une émission de télé-achat en fait. Non, mais vraiment c'est quelqu'un qui veut nous vendre un produit, qui coupe dans tous les sens, qui épluche, qui râpe, qui nettoie, enfin tout va bien. Donc, c'est à ça que cela m'a fait penser. Alors, tous les ans, j'ai une image particulière qui revient, cette fois-ci c'est ça, c'est un télé-achat. Ce n'est pas forcément satisfaisant pour le budget d'une mairie, pour le compte administratif. Je reprends une remarque de mon collègue Daniel, je partage quand même l'idée que cela me paraît toujours bizarre d'arrêter des comptes, après avoir fait un budget, c'est peut-être pour ça d'ailleurs, qu'à chaque fois, on a des reports ou qu'on a des budgets qui, en fin d'année, ne sont pas totalement réalisés ou pas très justes. Il y a des communes qui rendent leur compte administratif en début d'année et qui font un travail régulier. Moi, j'aurais trouvé ça beaucoup plus intéressant d'avoir un compte administratif et après on travaille sur le budget. J'ai toujours trouvé ça très curieux aussi, mais bon c'est la pratique à Moulins.

MONSIEUR LE MAIRE – Non, pas à Moulins.

MONSIEUR MONNET – Si, il y a des communes qui font autrement en tout cas, je peux vous le dire. Toutes les communes ne font pas leur compte administratif fin juin, ce n'est pas grave mais je trouve que ce serait plus simple et plus clair, je trouve ça plus cohérent voilà. En tout cas, c'est surprenant, mais je ne dis pas que c'est une stratégie politique ou quelque chose de malveillant de votre part, vous avez certainement des contraintes administratives et puis, c'est vrai qu'on a beaucoup moins de personnel à la Mairie de Moulins, vous compressez beaucoup le personnel de fonctionnement, donc il y a beaucoup moins de personnes qui travaillent forcément sur les questions administratives à la Mairie, peut-être que c'est aussi une explication. Vous me répondrez tout à l'heure Monsieur le Maire.
Sur le compte administratif, moi, je ne vais pas vous abreuver trop de paroles, parce que, d'abord, j'ai l'impression que vous ne les écoutez pas ou peut-être que le trop d'informations n'arrive pas à percer dans vos consciences.
Je vais juste quand même vous parler de choses qui ne vont pas, parce que quand vous nous présentez un compte administratif tout va bien. C'est extraordinaire, tout va bien à Moulins. Donc, forcément il faut quand

même que vous entendiez ce qui ne va pas dans la ville. Il y a des choses qui ne vont pas. Il y a quelques choses qui ne vont pas quand même, auxquelles vous ne répondez pas. Alors peut-être que j'aurais des réponses cette fois-ci, notamment sur les quartiers. Je pense qu'il faut vraiment qu'on travaille sur les quartiers. Est-ce que vous avez rencontré des populations des quartiers ? Vous me dites que oui, est-ce que vous avez entendu le sentiment d'abandon des populations des quartiers ? C'est extraordinaire, enfin extraordinaire, ce sentiment d'abandon est très important. Prenez quelques exemples quand même et effectivement, puisqu'on a un peu d'argent, on pourrait peut-être agir dès cette année sans attendre le prochain budget.
Tout d'abord, le sentiment que j'ai rencontré dans les quartiers c'est le sentiment que les quartiers ne sont pas reliés à la ville. Sur différents aspects, ils ne sont pas reliés à la ville. Quand vous habitez aux Chartreux, c'est très hasardeux et très dangereux d'aller sur la zone commerciale Leclerc. Je ne sais pas si vous avez essayé de le faire ?

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Non, mais attendez, laissez-moi finir. C'est très compliqué, quand on est sur les Chartreux, c'est très compliqué d'aller en centre-ville. Je ne sais pas si vous avez...

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Mais, tu me répondras après, laisse-moi finir ! C'est très compliqué d'aller dans le centre-ville quand on habite les Chartreux, notamment quand on se déplace en vélo, par exemple. Moulins Sud, même combat, à part par les quais d'Allier c'est très compliqué de relier le centre-ville. Même chose quand on veut avoir accès aux transports en commun. C'est très compliqué d'avoir accès à l'offre culturelle de centre-ville, quand on est sur les quartiers. Ce sont des choses qui ressortent ça, alors j'aimerais bien savoir ce que vous pensez faire, j'ai des propositions à vous faire, bien évidemment. Je pense qu'il serait très important d'agir sur ces questions-là.
Deuxième chose, vous mettez des photos, moi, j'en ai d'autres des photos sur l'état de propreté de certains quartiers, je pense qu'il faut qu'on agisse. On ne peut pas laisser les quartiers dans cet état-là. Ce sont les habitants qui nous donnent les photos, ce n'est pas moi qui les ai prises. Je pense que sur la question du cadre de vie et de l'environnement, quand on voit le gros camembert bleu, pour ma part, le compte n'y est pas. Il faudrait qu'on agisse un peu plus. Sur la question des commerces, écoutez, moi, je suis très inquiet pour Moulins Sud, qu'est-ce qui reste à Moulins Sud ? Le bar, Sicaba, un salon de coiffure, je crois, associatif.

MADAME TABUTIN – Il y a le Sicaba et puis…

MONSIEUR MONNET – C'est ce que je viens de dire, trois commerces, c'est-à-dire que vous avez aujourd'hui des pas-de-porte qui sont vides. Laisse-moi finir Nicole ! Moi, je comprends que la question du commerce est une question qui n'est pas simple, même pour une municipalité. C'est compliqué surtout quand on est proche de zones commerciales importantes. C'est compliqué pour des commerçants de se développer à proximité de grandes zones où il y a de grandes enseignes. Est-ce qu'on ne pourrait pas dès maintenant créer un groupe de travail sur cette question du commerce ? Essayer d'envisager du commerce alternatif, il y a du commerce solidaire qui peut se mettre en place, il y a des choses comme ça. Mais, en tout cas l'abandon des quartiers par les commerçants est un vrai problème. C'est un vrai problème, en tout cas c'est un problème qui préoccupe beaucoup les habitants.
Sur les jeunes, non, mais attendez, vous rigolez ? 60 jeunes sur l'année et vous êtes satisfaits ! 20 000 habitants à Moulins, on touche sur une maison des jeunes que 60 jeunes et on trouve que tout va bien ! On a une structure animée, une structure sur Moulins Sud et cette structure ne touche que 60 jeunes ! En fait, cela ne choque personne, non, mais vraiment ? Moi, j'ai demandé des comptes sur la politique jeunesse à Moulins, je le demande à chaque conseil. Qu'est-ce qu'on met en place comme dispositif d'accueil ? Sur les Chartreux, il n'y a plus rien, on met juste à disposition éventuellement une salle, mais il n'y a plus d'animations. Sur Moulins Sud, je ne sais pas combien il y a d'animateurs, mais, à mon avis, ils sont bien trop peu nombreux pour s'occuper de l'ensemble des jeunes du quartier, c'est un vrai problème. Vous ne pouvez pas vous satisfaire de ça quand même. Je sais bien que ce n'est pas une priorité, que la seule réponse, que l'on fait à la jeunesse dans cette ville, est de mettre des caméras parce qu'ils font du skate. Grosso modo, c'est la seule réponse qu'on leur fait aujourd'hui.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Ah, mais vous pouvez vous agacer, vous prendrez chacun votre tour la parole cela changera. Vous prendrez chacun votre tour la parole pour dire le contraire de ce que je vous avance, ce n'est pas un problème. On est dans un débat démocratique. Je finis juste, mais tu prendras la parole Christian, moi, j'ai hâte de t'écouter et d'avoir des arguments différents. Donc, voilà tout ça pour vous dire que dans toute cette présentation très positive, il y a quand même énormément de choses qui ne vont pas. Je vous incite juste quand même, à mon avis, sur cet excès de positivisme, à regarder peut-être les choses avec un peu plus de sérénité. On est prêt à se mettre autour de la table, à discuter sur tout un tas de problèmes que j'ai évoqué et à essayer de trouver des solutions, mais n'ignorez pas les problèmes, parce que je pense qu'aujourd'hui vous les ignorez.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, Marie-Thérèse.

MADAME GOBIN – Alors quand je regarde le gâteau là, je suis assez surprise, mais négativement, de ne pas voir de l'équité. Pourquoi ne pas avoir réparti au niveau des sommes d'argent en quelque chose de plus équitable ? Cadre de vie-environnement, c'est quasiment les 3/4, éducation-jeunesse-solidarité a pris un quart et puis après, culture-loisirs c'est ce qui reste. Donc ça, ça me choque et alors quand on creuse dans le cadre de vie-environnement, je vois qu'on parle du pont, pour moi, c'est dans l'urbanisme et, pour moi, cela ne fait pas partie du cadre de vie-environnement. Je suis déçue de voir ce gros morceau-là du pont et des études qui engouffrent pas mal d'argent quand même et pas assez au niveau de l'environnement. Les espaces verts ou est-ce qu'ils sont ? On a zigouillé les derniers arbres, il reste que des palmiers. Bon certes c'est quelque chose, mais ce n'est pas de vrais arbres ça. Pour Moulins, ce n'est pas très dans le terroir. Alors, les espaces verts, les pistes cyclables, les vélos il n'y en a pas beaucoup, il n'y a pas beaucoup d'endroits pour stationner son vélo, je reste sur ma faim en ce qui concerne le cadre de vie-environnement. Puis, quand même je rejoins ce que dit Yannick, par rapport aux jeunes et à la solidarité, on ne parle jamais des personnes handicapées non plus. Il aurait quand même plein de choses à faire : des créations, des encouragements. Ce n'est pas en ne gardant que 27 % qu'ils seront toujours mieux lotis. Ça, je redis ce que j'ai déjà dit, encore une fois je le redis, les monuments, les parkings à Moulins ça c'est le top, toutes les toitures depuis quelques années, il ne doit plus avoir une tuile ou quelque chose de bancal, c'est au top. Par contre, les gens, les précaires et puis, l'accès à la culture, qui est pour moi quand même un moyen de développement pour les jeunes de tous les quartiers, de toutes les classes sociales, cela mériterait un coup de pouce en faveur des jeunes, des adultes sans emploi, des gens qui ont peu de moyens et non imposables ou même la gratuité, même la gratuité je n'entends pas beaucoup dire qu'il y a des activités ou des loisirs gratuits. Ça, c'est dommage.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, y a-t-il d'autres intervenants ?

MADAME LEGRAND – Je veux simplement dire à Marie-Thérèse que dans le cadre de vie, peut-être que c'est une partie importante du gâteau, je suis d'accord, mais il y a beaucoup de choses que tu as citées dont on ne s'occupait pas soi-disant, mais déjà toutes les réfections des voies communales, etc. cela rentre aussi là-dedans, par cet intermédiaire-là, on a aussi tous les services qu'on rend aux handicapés justement en mettant accessible, etc. à chaque fois qu'on refait des voies communales. Donc il ne faut pas dire qu'on ne s'en occupe pas du tout.
Au niveau des jeunes, je trouve que tu es un peu restrictive quand tu ne parles que de 60 jeunes, il y a quand même d'autres activités. Sur cette activité-là je veux bien, mais tu as quand même d'autres activités, comme le permis jeune et autres choses qui augmentent. Et pour les jeunes, tu ne disais pas de choses gratuites, tu as quand même toute la plaine des jeux des Champins, qui est un gros investissement et c'est tout gratuit. On peut trouver aussi toujours un exemple négatif, mais on peut aussi trouver du positif. Tout n'est pas parfait, mais je pense qu'on ne se situe pas trop mal quand même.

MADAME TABUTIN – Oui, je voulais juste faire un complément par rapport à Yannick sur ce que disait Dominique. La politique pour la jeunesse ne consiste pas seulement à regarder ce qui est fait à l'Accueil des jeunes. Il y a aussi une politique jeunesse beaucoup plus vaste, cela passe par l'aide au permis dont a fait référence Dominique, cela passe aussi par la Médiathèque. Je rappelle que la Médiathèque est un lieu qui est le plus fréquenté, je crois, par les jeunes. Il y a un nombre de jeunes, qui fréquentent la médiathèque, très important et donc c'est à saluer, parce que c'est quand même une ouverture qui est proposée aux jeunes qui, à mon sens, est complémentaire à celle qui peut être apportée dans les activités de loisirs, qui se font sur les Accueils de jeunes, au Centre de loisirs ou dans le cadre de toute autre action ou activité. Nous avons, et je crois qu'Odette voulait peut-être le dire, tous les chantiers d'été. Là aussi ce n'est pas pour les jeunes ? C'est aussi une action en faveur des jeunes, qui leur permet d'être confrontés au monde du travail tout en ayant la

possibilité d'avoir un peu d'argent et je remercie la Ville, Moulins Habitat, qui leur permet de réaliser ces chantiers d'été et puis, la Régie de quartier, qui encadre ces jeunes. Donc, je pense que quand on parle de la politique jeunesse, je trouve très réducteur de parler des jeunes seulement au travers de l'Accueil des jeunes. Non, la politique jeunesse c'est aussi ouvrir les jeunes à d'autres domaines, qui peuvent être la culture, le sport et je pense aussi à une action importante auprès des jeunes, on en parlera peut-être, mais aussi par tout l'apprentissage, la mise en confrontation au monde du travail par ces chantiers d'été. Donc, c'est ça une politique jeunesse et n'avoir comme message de dire qu'on ne s'en préoccupe qu'à travers des Accueils de jeunes, je trouve que c'est avoir une vision de la jeunesse très réductrice.
Pour ce qui concerne les quartiers Moulins Sud et les Chartreux, je ne vais pas dire qu'il n'y a pas de problème et que tout va bien. Il y a certainement des améliorations encore à apporter. Il faudrait rappeler quand même que la Ville, aidée en grande partie par l'État, Moulins Habitat, le Département, la Région et un certain nombre d'autres partenaires, ont permis d'investir 115 millions d'euros sur le quartier Moulins Sud. Ce qui est quand même un projet qui, aujourd'hui, quand on voit sur les autres communes ce qu'il en est... Ne serait-ce que Vichy et Montluçon, ils ne sont pas à cette hauteur-là d'engagement financier de l'État, loin de là, puisque l'État est intervenu à 34 ou 37 %, je ne me souviens plus. Donc, c'est vous dire à quel point et heureusement que nous avions un organisme, qui est bien géré et qui a pu investir sur notre territoire. Nous souhaitons que cela se poursuive. Nous avons aussi sur les Chartreux, le projet régional de rénovation qui je crois, je ne me souviens plus du montant exact...

MADAME MARTINS – 24 millions d'euros.

MADAME TABUTIN – 24 millions d'euros, ce qui est quand même un projet important, là aussi grâce à l'engagement de Moulins Habitat, qui est bien géré, ce qui lui permet de pouvoir être un opérateur sur notre territoire et de pouvoir réaliser des projets d'envergure pour là où vivent nos locataires et pour lequel nous avons là aussi des partenaires financiers qui nous soutiennent, notamment la région et je remercie Cécile qui a aussi... et le département, enfin d'autres partenaires.
Donc, on ne peut pas dire que ces quartiers, que nous ne les considérons pas et qu'ils sont à l'abandon. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème bien évidemment, comme d'ailleurs dans le centre-ville et dans d'autres quartiers. Aujourd'hui, nous savons que bien sûr la situation parfois des familles n'est pas toujours facile et parfois même difficile et nous faisons en sorte de pouvoir les accompagner. En revanche, nous avons aussi un énorme et important chantier, qui là n'est pas contractuel, qui est véritablement un engagement de Moulins Habitat. Vous le savez puisque tu fais partie du conseil d'administration. Du fait du Plan Stratégique Local relatif au patrimoine, nous sommes engagés dans un vaste projet de réhabilitation de toutes nos résidences. Quand on passe sur Moulins Sud, nous pouvons voir des résidences rénovées de qualité et je n'ai pas le sentiment véritablement quand je traverse ce quartier d'avoir un quartier à l'abandon. Je ne dis pas que parfois que cela n'ait pas besoin de nettoyage, je ne le dis pas et je le reconnais. Je ne dis pas que tout va bien, on a notamment les abris à poubelles qui n'ont pas été une réussite. Bon, parfois ce sont des choses, tu sais, sur des projets d'urbanisme... voilà sur le papier, c'est toujours beau et puis, quand c'est utilisé on se rend compte que ce n'est pas véritablement très bien donc, on va changer. On est en train de voir et de mettre en place un autre système. Là aussi sur le centre commercial, tu l'as dit, on a la problématique des commerces comme en centre-ville, comme partout, comme dans toutes les villes, y compris les villes plus grandes. Ce centre commercial nous l'avons rénové comme nous avons rénové Le Florilège. A ce centre commercial rénové, nous avons eu effectivement des départs de commerçants, mais, ça, c'est la vie et on ne peut pas forcément s'y opposer. Je veux dire qu'après on essaye d'être attractif, compétitif, mais on ne peut pas s'opposer à des projets de chefs d'entreprise, de commerçants qui veulent s'installer ailleurs. En revanche, nous avons essayé de fidéliser et puis d'accompagner le développement de certains commerces qui se trouvent déjà sur notre centre commercial, notamment Sicaba, qui est quand même un commerce de qualité et qui attire même des clients extérieurs à Moulins et aujourd'hui, je crois qu'il y a eu un accord pour qu'il puisse s'agrandir sur le site de l'ancien SPAR pour offrir une plus grande surface de vente et avec des produits complémentaires. Je ne vais pas tout dévoiler, c'est eux qui vous feront la promotion de leur entreprise. Nous avions une boulangerie/pâtisserie qui a fermé, là aussi c'est la vie mais nous avons aujourd'hui un repreneur qui va revenir sur le quartier, il y a eu un accord. On a la coiffeuse, nous l'avons installée là pour qu'effectivement elle ait une meilleure visibilité, un local plus fonctionnel. Voilà, on est preneur aussi s'il y a d'autres projets, s'il y a d'autres demandes. Tu parlais d'une réunion, on n'a pas besoin d'une réunion, si tu as véritablement quelqu'un qui a envie de venir sur ce site, nous sommes tout à fait ouverts et à l'écoute. Nous essaierons de l'accompagner comme nous l'avons fait pour les autres. Bien évidemment, il faut que ce soit quelque chose qui apporte au quartier. Après, cela devient une entreprise avec un plan financier. Donc, je trouve que dire que ces quartiers, tu as l'impression d'un sentiment d'abandon, j'aurais envie de te répondre que ce sentiment d'abandon t'appartient. Je ne sais pas, parce que, moi,

quand j'entends les locataires et quand je traverse le quartier je n'ai pas ce retour-là. Maintenant, il peut y avoir des personnes qui ont des difficultés bien évidemment.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci beaucoup, Nicole, pour cet engagement qui vient du fond du cœur et notamment sur les quartiers. Alors, j'avais plusieurs autres interventions, Odette, Nathalie, Christian, Dominique. A toi Odette.

MADAME VERDIER – Ma question est très terre-à-terre, en fait j'habite le quartier Sud et ce que tu as dit là, je n'ai pas tout compris. Qu'est-ce qui est compliqué pour les habitants du quartier Sud pour descendre en centre-ville ? Je voudrais que tu me répondes.

MONSIEUR MONNET – Je peux très simplement te répondre. Comment fait un habitant du quartier qui n'a pas de voiture pour aller au cinéma le soir ? Comment il se déplace ? Ce que vous ne comprenez pas, ce que je vous dis, je ne vous reproche pas d'être responsables de tous les maux… non, parce que ta question va dans ce sens-là. Je ne vous reproche pas d'être responsables de tous les maux sur le quartier, ce que je vous reproche c'est de ne pas en parler et de faire comme si tout allait bien. La question du transport, c'est aussi une question communautaire, je vous ferais une proposition tout à l'heure sur cette question-là, mais par exemple quelqu'un qui veut aller au cinéma ou au théâtre le soir et bien s'il n'a pas de voiture et bien il va à pied et c'est un peu compliqué, et le dimanche, par exemple il ne peut pas y aller. Quelqu'un qui travaille dans une grande surface jusqu'à 21 heures, il ne peut pas prendre de transport. Il ne peut pas y travailler, parce qu'il n'a pas de transport. Concrètement, c'est ça ma réponse.

MADAME VERDIER – Alors, excuse-moi mais est-ce que le cinéma est très loin des quartiers Sud ?

MONSIEUR MONNET – Oui, quand même, quand tu habites à Nomazy, oui quand même. Je l'ai déjà fait quand j'étais jeune à pied je ne le referai plus. À 11 heures du soir, cela fait un peu loin. Je te suggère d'essayer.

MADAME VERDIER – Oui, tout à fait je peux. Voilà, ça, c'était le premier point. Le deuxième point, je répète, j'habite les quartiers Sud et vraiment, alors je pense connaître quand même vraiment beaucoup de monde parce que j'y habite depuis plus de 50 ans, je m'excuse mais je n'ai jamais entendu des gens se plaindre vraiment comme tu le dis, d'abandon, d'isolement, de tout ce que tu veux. Alors, je ne sais pas qui sont ces gens, mais peut-être qu'on peut les rencontrer.

MONSIEUR MONNET – Sans problème.

MADAME VERDIER – Parce que vraiment ça doit être des cas quand même relativement uniques. Oui, parce que je fais le quartier tous les jours et les plaintes dont tu parles, alors je ne sais pas d'où elles émanent. Vraiment… et bien d'accord bien volontiers, on discutera.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, Odette pour ne pas rester sur un discours uniquement pessimiste. Alors, Nathalie.

MADAME MARTINS – Oui, je voulais répondre à Yannick, mais apparemment Nicole a un petit peu répondu à ma place, parce que tu cibles un petit peu depuis tout à l'heure les quartiers Nord, donc le quartier des Chartreux et tu sais que j'y habite depuis maintenant 18 ans. Après, tu sous-entends plein de choses, je sais qu'un quartier ce n'est pas facile, surtout des quartiers comme le nôtre, tu le connais comme moi, je le connais très bien aussi et je pensais que tu savais que grâce à Moulins Habitat, nous allions avoir quand même un plan de restructuration totale du quartier, Nicole a annoncé quand même la somme et je tiens à la répéter, parce qu'elle est de 24 millions d'euros et je crois que par habitant et puis par appartement, on met beaucoup plus qu'on a mis sur le Sud et pas avec l'État, grâce à la Région et surtout Moulins Habitat. On sait qu'on va déconstruire quand même deux tours, on va faire des petits pavillons, on va changer le mode d'éclairage, on va changer tout l'intérieur, tous les espaces verts, les espaces publics et surtout pour les enfants. On va changer l'entrée de ville, parce qu'on sait qu'il y a des problèmes de nuisances et surtout de vitesse. Après, tu me parles du sens où c'est très difficile d'atteindre la zone commerciale. Alors, c'est quand même bizarre, la zone commerciale nord…

MONSIEUR MONNET – Dangereux.

MADAME MARTINS – Je ne sais pas comment tu peux trouver ça dangereux, parce que, moi, je vais souvent à la zone commerciale et la moitié, je dirais même la plupart des gens des Chartreux, vont à Leclerc. Excusez-moi j'ai cité un nom de commerce. Il se trouve qu'il y a quand même des bus en période scolaire toutes les 20 minutes et quand on n'est pas en période scolaire toutes les demi-heures. Donc, je n'arrive pas te comprendre. Après, tu me parles pour aller en centre-ville, c'est vrai, je suis d'accord, le soir pour aller au cinéma ce n'est pas évident. Des gens qui n'ont pas de voiture aux Chartreux, il n'y en a pas beaucoup et les jeunes, ils ont tous des voitures qui sont très belles et de bonne qualité d'ailleurs. Après, c'est vrai pour les gens qui n'ont pas de voiture, c'est dommage pour eux. Ils ont des vélos et ils ont des copains qui ont des voitures. Non, non, Yannick, excuse-moi je vis dans le quartier.
Après, tu parlais aussi des jeunes en disant, on a l'impression qu'on ne fait rien pour les jeunes à Moulins. Tu fais partie de la commission Politique de la Ville avec moi, tu sais qu'aussi avec la politique de la ville justement on fait des choses pour les jeunes. Il existe le Passeport jeune, alors je sais ce n'est pas la Ville de Moulins c'est la Communauté d'agglomération, mais on travaille ensemble. Donc, le Passeport jeune a lieu aux vacances de Noël et aux vacances de Pâques. Il y a au moins 200 à 300 jeunes à chaque fois qui font des activités pendant une semaine pour 10 € et s'ils habitent Moulins Habitat cela ne leur coûte que 5 €.
Après, il y a aussi la journée Sécuri-day qui a lieu à la piste routière où il y a des activités pour les enfants tous les mercredis après-midi. On va arriver à la période d'été avec tous les cinémas en plein air grâce à Passeurs d'Images qui va se produire aux Champins et aux Chartreux. En octobre, on a le City-bike pour les enfants et les parents, enfin bon je m'arrête là, parce que c'est vrai qu'en réalité il y a quand même beaucoup de choses pour la jeunesse à Moulins. Merci de m'avoir écoutée.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci beaucoup, Daniel DELASSALLE.

MONSIEUR DELASSALLE – Je vais rajouter un mot. Comme ça, on est après à examiner le résultat des comptes 2017. On n'est pas en train de voter le budget 2018, on l'a déjà fait. C'est assez surprenant quand même, le sens de l'échange. Parfois, je me dis on vit dans deux lieux différents ou dans deux mondes où on n'arrive pas à parler de la même chose. Enfin, c'est un peu extraordinaire. Moi, je ne pense pas que l'un d'entre nous ait dit que Moulins s'effondrera demain matin, je ne pense pas que quelqu'un ait dit : « Moulins est foutu demain matin ». On a simplement voulu dire qu'au moment où on arrête les comptes d'une année 2017 et qu'on constate qu'il y a 10 millions d'euros d'excédent, il est normal pour des individus normaux et pour des élus de se poser la question, pour dire : « Lorsque l'on dégage de l'excédent, n'y a-t-il pas un certain nombre de postes, un certain nombre d'actions, un certain nombre d'éléments que la population souhaite en plus, en mieux, qu'on pourrait examiner ? » Et se dire avec cela : « Puisqu'on a plutôt bien travaillé, on va essayer de regarder ensemble ce qu'il est possible de faire en plus et mieux ». C'est tout, ce n'est pas plus. Merci.

Intervention hors micro.

MONSIEUR PLACE – Je voudrais répondre aux affirmations de notre ami Daniel DELASSALLE. Tout à l'heure, nous allons parler des affectations et je ne savais pas que tu venais d'une région où on avait tendance à exagérer un petit peu. En réalité, ce n'est pas 10 millions d'euros d'excédent que nous avons, c'est 9 080 000 €. À cela, tu as oublié de retirer des sommes pour couvrir le besoin de financement, qui est de 2 500 000 € et maintenant, il nous reste quoi ? Il reste 6 500 000 €. Ces 6 500 000 € ne sont pas un bas de laine. Ils servent à quoi ? Ils servent à autofinancer nos projets et je te rappelle, quand même, qu'en commission urbanisme, tu nous as avoué que : « la Ville de Moulins ne manquait pas de projets », mot pour mot, c'est ce que tu nous as dit, donc cette somme sert à l'autofinancement de nos projets et en plus, elle nous assure la trésorerie pendant les deux ou trois premiers mois de l'année quand on n'a pas touché les dotations. Ce qui fait que nous n'utilisons pas les services des organismes financiers, qui font tant plaisir à notre ami Yannick.

MONSIEUR DELASSALLE – Tu as oublié la fin de ma phrase, donc il faut qu'on soit honnête. À la commission des finances, j'ai dit qu'effectivement…

MONSIEUR PLACE – Commission urbanisme.

MONSIEUR DELASSALLE – Commission urbanisme, pardon. Comme on s'est vu toute la semaine, j'ai dit que Moulins ne manque pas de projets lorsque je regardais la délibération qu'on va examiner tout à l'heure. J'ai simplement rajouté : « Moulins ne manque pas de projets, mais met longtemps à les conduire à terme ».

MONSIEUR LE MAIRE – En tout cas, merci à Christian d'avoir ramené un peu de réalité. Les 10 millions d'euros cela fait du bien mais quand on voit qu'en fait il reste que 6 500 000 €... ce n'est pas bien de jouer vis-à-vis des Moulinois. On peut faire de la politique politicienne, nos concitoyens en ont ras-le-bol de ça, cela n'apporte rien. Voilà, assumez, soyez un peu sérieux, c'est déjà compliqué à comprendre entre nous, ce n'est pas la peine de donner de faux chiffres aux Moulinois pour se faire plaisir.

MONSIEUR MONNET – Juste pour finir sur les jeunes, d'ailleurs je vous remercie, chère collègue de m'avoir répondu, cela prouve l'attention que vous portez à mes propos et c'est sincère.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – J'aime bien écouter d'autres voix dans le conseil municipal, je trouve que c'est intéressant. Au moins, on a le sentiment d'un vrai débat, c'est vrai c'est intéressant, mais franchement je vous parle politique jeunesse de la Ville de Moulins, vous me répondez politique de Moulins Habitat, politique du PIJ, politique communautaire avec la Médiathèque. Vous comprenez ce que je veux vous dire ? Bien sûr, heureusement qu'il y a des collectivités qui font pour les jeunes, mais heureusement que la politique de la ville est mobilisée ! Heureusement, sinon il y aurait quoi ? Moi, je me réfère à ce que vous mettez sur votre bouquin, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, vous pouvez me l'accorder quand même ! 60 jeunes sur l'Accueil des jeunes, c'est vous qui en parlez : 29 dossiers acceptés, 18 participants. Je vous fais grâce, 30 jeunes pour le Permis jeune, 90 jeunes sur la politique municipale, il y a le PIJ, on est d'accord 19 000 jeunes, donc vous voyez qu'il y a plus de jeunes que ça quand même, mais enfin c'est sur l'agglomération, on est d'accord, mais cela fait moins dans votre bouquin ! Cela fait moins de 100 jeunes touchés par la politique municipale, donc je sais qu'il y a d'autres organismes qui agissent, moi, je vous parle de politique municipale. Jusqu'à preuve du contraire, la jeunesse ce n'est pas une compétence communautaire, c'est une compétence municipale. Alors il y a peut-être d'autres choses que vous ne mettez pas par excès de modestie peut-être, mais moins de 100 jeunes touchés par la politique municipale, je trouve que cela fait court, vous m'excuserez cela fait court.

MADAME LEGRAND – Je pense que tu n'es pas tout à fait quand même très juste. Tu parles de la Médiathèque qui est communautaire, je suis d'accord avec toi, mais il ne faut peut-être pas avoir complètement un manque de mémoire sur le passé, si nous avons une Médiathèque communautaire, c'est grâce à qui ? Grâce à la Ville de Moulins qui avait une bibliothèque municipale. Tu connais très bien le fonctionnement des transferts et tu sais très bien que le personnel municipal, qui était au service de la bibliothèque de Moulins, a été intégré et que la Ville de Moulins ad vitam aeternam va payer le coût que ça lui coûtait avant. Donc, on peut quand même dire que dans la belle politique, qui est menée pour les jeunes à la Médiathèque communautaire, nous y sommes quand même un petit peu pour quelque chose.

MONSIEUR LE MAIRE – Beaucoup même pour quelque chose.

MADAME RONDEPIERRE – On pourrait continuer sur le sujet, je pensais juste le dire tout à l'heure sur les délibérations de la culture, mais c'est vrai qu'il y a aussi une politique culturelle en direction des jeunes tout au long de l'année et qu'effectivement sur la totalité des enfants que nous recevons et des jeunes que nous recevons, parce que on ne se limite pas quand même aux plus petits, mais il y a quand même une grande partie qui viennent effectivement de ces quartiers et Dieu merci. Au total, on doit toucher autour de 5 000 jeunes à peu près entre 4 et 5 000 jeunes dans cette politique tout au long de l'année.
Non, ce n'est pas du satisfecit, mais vraiment est-ce que cela apporte quelque chose de prendre le problème comme tu l'as pris tout à l'heure ? Parce que cela peut être choquant aussi la façon dont tu l'as présenté. Moi, je me dis, je ne sais pas, habitant un autre quartier, on se dit : « mince, alors il y a eu beaucoup de choses de faites et nous alors, ailleurs ? » On peut aussi renverser...

MONSIEUR LE MAIRE – Ça, c'est le but poursuivi. Ça, il atteint parfaitement son objectif, il est même plutôt bon sur la chose, parce que le but est d'opposer les quartiers les uns aux autres et laisser croire que certains quartiers sont délaissés pas les autres. Donc, ça il est bon.

MADAME RONDEPIERRE – C'est une façon de présenter les choses qui, à mon avis, est particulièrement exagérée.

MONSIEUR LE MAIRE – Christian.

MONSIEUR DUPRE – Oui, moi, je voudrais demander à Monsieur MONNET, gentiment, je ne sais pas si vous allez dans les quartiers Sud ou aux Chartreux, mais, moi, aux Gâteaux je ne vous ai jamais vu, c'est de la littérature ce que vous racontez.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Je suis désolé, je ne suis pas un professionnel de la politique, je suis salarié. On a fait des réunions… Oui je suis salarié à plein temps, je peux même montrer ma feuille de paye, mais bref. Donc, on a fait des réunions auprès des habitants à Moulins Sud, on l'a fait aux Chartreux, on s'est dit qu'on allait le faire aussi aux Gâteaux, on va le faire aux Mariniers, rue de Bourgogne dans la mesure de nos moyens, parce qu'on est bénévole tous autant qu'on est quand on milite, donc c'est tout. Oui, je suis d'accord, il faut que j'aille aux Gâteaux, mais cela n'enlève pas ce que j'ai dit sur le Sud et le Nord. Je maintiens ce qui nous a été rapporté sur le Sud et le Nord, Sud que je connais bien, puisque j'y ai habité et que j'y travaille, mais vraiment cela n'enlève pas ce que j'ai dit sur le reste.

MONSIEUR LE MAIRE – Bien, Stefan.

MONSIEUR LUNTE – Je n'ai pas apporté sur le fond des éléments que les collègues ont déjà avancés, je n'ai pas non plus fait le travail, Christian a fait le travail pour parler de cet excédent monumental que tu as déniché, Daniel, pour le mettre à sa place et dans son contexte. Simplement sur un élément de la technique des finances, nous dépendons, pour arrêter le compte administratif, du compte de gestion de la Trésorière principale, qui vient après la date limite pour adopter le budget prévisionnel, c'est pourquoi l'ordre est inversé. Tu as tout à fait raison dans le meilleur du monde il faudrait d'abord voir le compte administratif et ensuite parler du budget. Ça, c'est tout à fait logique, sinon pour le reste je m'excuse d'un excès d'optimisme et de positivisme, c'est dans mon naturel.

MONSIEUR DELASSALLE – Pas toujours.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, merci. Daniel à chaque fois tu nous demandes d'augmenter, parce qu'il faut quand même qu'on soit conscient, il faut quand même que les Moulinois le sachent. Il faut que les Moulinois le sachent, quand on dit : « mais dépensez plus, mais dépensez plus », et puis relayé par son voisin en disant d'ailleurs : « vous vous rendez compte les agents ne sont pas assez nombreux, donc dépensez plus en investissement, dépensez plus en fonctionnement, allez-y ». Alors il faut dire aux Moulinois, la conséquence de ça. Il n'y en a que deux, soit on augmente les impôts tout de suite, soit on augmente l'endettement et on les augmentera demain. Mais, dans tous les cas l'intervention de Daniel c'est une incitation, c'est toujours la même, toujours à dépenser plus et donc alors que vous êtes ici dans une ville où depuis, je le rappelle, 23 ans on n'a jamais augmenté les impôts, dans les villes de 10 000 à 100 000 habitants, il y en a moins que sur les doigts d'une main. On a cette chance, on vous dit : « pourquoi rester comme ça, dépensez plus, dépensez, ouvrez les vannes », ce n'est pas notre conception, mais vous avez tout à fait le droit, cher Daniel, de la défendre, je respecte le débat démocratique, mais on ne vous suivra pas là-dessus.
Cher Yannick, je ne vais pas reprendre tout ce qui t'a été très bien répondu par les uns et les autres. Sur les quartiers, on en a vraiment fait une priorité. Bien sûr qu'il y a des problèmes, on a affecté 115 millions d'euros sur les quartiers Sud et alors même que l'État retire son aide sur les quartiers des Chartreux, Moulins Habitat va investir 24 millions d'euros, si vous le laissez faire mais on en reparlera après. Alors, évidemment on le sait, il y a des problèmes, on a fait des efforts considérables avec des résultats qui sont reconnus ailleurs dans les autres villes françaises sur le commerce. Et c'est vrai qu'il y a dans la vie des difficultés, il y a une politique de surfaces importantes, qui ont fait en sorte que le SPAR a été fermé. C'est vrai, c'est une politique nationale, c'est vrai qu'il peut y avoir des accidents, c'est ce qui avait conduit à la fermeture de la boulangerie, son antenne du Sud, c'est vrai aussi qu'on a réagi et qu'il y a un certain nombre de solutions qui sont envisagées. Mais, c'est vrai qu'on a la possibilité de faire peur. À la limite, cela ne me gêne pas, ce qui me gêne c'est quand on donne l'impression à nos concitoyens qu'ils vivent dans une ville où on y est malheureux, où on y est oublié, où on y est abandonné. Pourquoi ? Parce que cela ne fait pas du bien et cela n'aide pas nos concitoyens à se sentir heureux et satisfaits.
Alors, après on peut dire que sur les jeunes, la politique touche 62 jeunes, c'est évidemment faux, puisque comme l'a très bien dit Nicole, les 62 jeunes c'est le nombre de jeunes qui vont à la maison des Echarteaux. Dieu merci, la politique en faveur des jeunes, elle ne se résume pas aux Echarteaux.
Alors, un mot pour Marie-Thérèse, je n'ai pas très bien compris, Marie-Thérèse, ton début, parce que tu nous dis : « vous vous rendez compte il faudrait être plus équilibré, vous avez trois tiers qui ne sont pas équivalents,

regarder le gros tiers qui est affecté au cadre de vie, à l'environnement », mais, c'était bête, je croyais que tu étais là plutôt pour défendre l'environnement. Donc, trouver que l'on en fait trop, qu'on met trop d'argent sur le cadre de vie et de l'environnement, ça m'a un peu scotché. Il y a un point qui est tout à fait nouveau, comme quoi les palmiers ne sont pas des arbres, ça, ça restera dans les annales botaniques, mais, et je finirais par-là, ce qui est fait sur la culture à Moulins c'est trop bas. On est probablement une ville de France où on fait le plus sur la culture. Je le répète, Moulins est probablement, dans la taille des villes comme la nôtre bien entendu, qui fait le plus sur la culture et qui a eu le plus de résultats. Et je vais même vous dire plus loin, au-delà de nos pépites, le Centre National du Costume de Scène, la Visitation, les musées du département, qui sont des pépites au-delà du Triptyque où on travaille pour sa plus grande mise en valeur. À Moulins, on veut que l'art ne soit pas à l'intérieur des murs d'un musée où il faut y aller pour le voir, on met l'art dans la rue. Et, c'est ma conception. Personnellement, avec Bernadette, on fait en sorte d'amener l'art auprès des gens, auprès des jeunes, auprès de ceux qui, c'est comme ça, n'auront pas le réflexe, l'instinct d'aller dans un musée parce qu'ils pensent que ce n'est pas leur place. C'est comme ça, c'est une conception française et j'ai souhaité que l'art aille au-devant de nos concitoyens et avec Bernadette, 18 artistes, de très grands artistes, ont été mobilisés, qui ont chacun peint de façon entièrement libre une vache, pour que cette vache soit mise non pas du tout comme dans quelques villes où cela a été fait pour une exposition de quelque temps, mais soit durablement mise dans notre paysage pour que les concitoyens, qui encore une fois n'iraient pas au musée, des gamins, des jeunes, des enfants, des parents qui n'y vont pas, voient les vaches et voient des œuvres d'art dans la rue. Ce n'est pas la rue, c'est l'espace extérieur, mais peu importe. Véritablement, je pense qu'on pourra être fier de ça, après on peut penser comme toute création artistique, on peut être très en phase ou au contraire on pense qu'on l'aurait fait autrement. Ce n'est pas ça la question, la question c'est qu'à Moulins on a voulu mettre la culture à la disposition de tous en allant vers eux et non pas en leur demandant d'aller eux-mêmes vers la culture, de rentrer dans un musée, alors qu'ils ne le feraient pas. Voilà c'est tout ce que je voulais dire et je pense qu'ici on pourra tous être fiers d'avoir amené, encore une fois à l'échelle qui est la nôtre, près d'une vingtaine d'œuvres artistiques faites par de très grands artistes et d'aller les offrir en allant les mettre près des gens. Voilà, alors ce sont des vaches, elles ont spontanément trouvé le chemin et je les en remercie.
Bien, je m'en vais, parce qu'il ne faut pas que je sois là. Oui, Marie-Thérèse.

MADAME GOBIN – Très brièvement, je pense que nous n'avons pas le même sens derrière le mot environnement, voilà. Par rapport aux palmiers, en fait ce ne sont pas des arbres du territoire bourbonnais. Et puis, je partage votre point de vue sur la culture où j'aimerais un petit peu plus de gratuité envers les jeunes et les nécessiteux. Chapeau pour le développement pour la culture !

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, je vais quand même vous faire un scoop que vous n'imaginez pas, c'est qu'on pourra voir les vaches gratuitement.

MADAME TABUTIN – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour le compte administratif, donc il y a eu des abstentions, cela a été noté, merci.

Le Conseil Municipal :
Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUNTE,***
Vu les articles L 1612-12 et L 1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Compte Administratif,
Vu l'article L 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales relatif à l'élection par le Conseil Municipal de son Président dans les séances où le Compte Administratif est débattu,
Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif et les Comptes de Gestion,
Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes,
Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,
Vu la délibération du 6 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,
Vu la délibération du 8 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,
Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 18 juin 2018 relative au compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement,
Réuni sous la présidence de Stefan LUNTE, élu président de séance en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal de la Ville et sur les comptes administratifs des Budgets Annexes de l'eau, du camping, du

théâtre et des parcs de stationnement dressés par Monsieur Pierre-André PERISSOL, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice ;

Considérant le rapport établi par le Service Financier ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal de la Ville et des comptes administratifs des Budgets Annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement,

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif 2017 du Budget Principal de la Ville et dans les comptes administratifs 2017 des budgets annexes de l'eau, du camping, du théâtre et des parcs de stationnement.

Délibération n°DCM201852

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

MADAME TABUTIN – Pour l'affectation des résultats, mais le Maire, on va lui demander de venir, il est là-bas. C'est Christian qui intervient pour l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

MONSIEUR PLACE – Merci, Nicole. Alors comme nous l'a signalé Stefan LUNTE dans son énoncé tout à l'heure, nous devons affecter les résultats du compte administratif 2017. Ces résultats contenus dans ce compte administratif, vous le savez, sont en tous points comparables, identiques à ceux énoncés au cours du conseil précédent, et c'est celui où l'on a traité d'ailleurs le budget primitif. Aussi, je ne reprendrai pas tous les chiffres. Donc, après un excédent de fonctionnement de clôture de 9 083 824,69 €, nous demandons d'affecter définitivement en section d'investissement l'excédent de 1 238 308,18 €, d'affecter définitivement en section d'investissement les restes à réaliser d'un montant de 3 828 182,73 €, d'affecter définitivement en section d'investissement les restes à réaliser d'un montant de 586 804,60 €. En conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnements nécessaire pour couvrir le besoin de financement, soit la somme de 2 003 069, 95 € et donc, définitivement d'affecter en section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnements de l'exercice 2017 soit la somme de 7 080 754,74 €, soit les 9 083 824,69 € moins les 2 003 069, 95 €.

MONSIEUR DELASSALLE – Abstentions.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14 qui prévoit l'affectation au compte de réserve 1068 d'un montant minimum destiné à couvrir le déficit d'investissement constaté,

Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 6 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 8 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 30 mars 2018 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 – Budget principal,

Vu la délibération du 22 juin 2018 approuvant le Compte Administratif – Budget Ville et budgets annexes – Année 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2017,

Les chiffres indiqués dans la délibération du 30 mars 2018 deviennent définitifs :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2017 de 1 238 308,18 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 3 828 182,73 Euros en dépenses et 586 804,60 Euros en recettes,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 de 9 083 824,69 Euros.

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Constate

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2017 de 1 238 308,18 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 3 828 182,73 Euros en dépenses et 586 804,60 Euros en recettes,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 de 9 083 824,69 Euros.

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes 001) l'excédent d'investissement soit la somme de 1 238 308,18 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (dépenses) les restes à réaliser d'un montant de 3 828 182,73 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes) les restes à réaliser d'un montant de 586 804,60 Euros,

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section d'investissement (recettes 1068) une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 2 003 069,95 Euros (3 828 182,73 – 586 804,60 – 1 238 308,18),

Décide en conséquence d'affecter définitivement en section de fonctionnement (recettes 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 soit la somme de 7 080 754,74 Euros (9 083 824,69 – 2 003 069,95).

Délibération n°DCM201853

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING

MONSIEUR PLACE – De la même manière, pour le budget annexe du camping, nous vous demandons d'affecter en dépenses d'investissement le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017, soit 19 765,80 €, au compte des dépenses en section d'investissement les restes à réaliser d'un montant de 1 580 €, au compte des recettes d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement, soit la somme de 21 345,80 €, et enfin, au compte de recettes de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture soit la somme de 19 947,86 €.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre, abstention ?

MONSIEUR DELASSALLE – Pour.

MONSIEUR PLACE – Merci Daniel.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M 14 volume 1 – tome2 - titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017 – Budget principal de la Ville et des budgets annexes,

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 06 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 08 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 30 mars 2018 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 – Budget annexe du camping,

Vu la délibération du 22 juin 2018 approuvant le Compte Administratif – Budget Principal Ville et budgets annexes – Année 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2017, les chiffres indiqués dans la délibération du 30 mars 2018 deviennent définitifs :

· un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017 de 19 765,80 Euros,

· des restes à réaliser en investissement d'un montant de 1 580,00 € en dépenses,

· un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 de 41 293,66 Euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

· un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017 de 19 765,80 Euros,

· des restes à réaliser en investissement d'un montant de 1 580,00 € en dépenses,

· un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 de 41 293,66 Euros,

Décide en conséquence d'affecter :

· au compte de dépenses d'investissement 001, le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017, soit la somme de 19 765,80 Euros,

· au compte de dépenses en section d'investissement, les restes à réaliser d'un montant de 1 580,00 Euros,

· au compte de recettes d'investissement 1068, une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 21 345,80 Euros (19 765,80 +1 580,00),

· au compte de recettes de fonctionnement 002, le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 soit la somme de 19 947,86 Euros (41 293,66 – 21 345,80).

Délibération n°DCM201854

5. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

MONSIEUR PLACE – En ce qui concerne le service des eaux, nous vous demandons d'affecter définitivement au compte des recettes d'investissement l'excédent, soit 137 270,40 €, au compte des dépenses d'investissement le montant de 213 325,86 €, au compte des recettes d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 76 055,46 € et enfin, au compte des recettes de fonctionnement le solde de l'exercice, soit la somme de 1 060 850,99 €.

MONSIEUR LE MAIRE – Pour ?

MONSIEUR DELASSALLE – Pour.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 - paragraphe 6,

Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 06 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 08 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du 30 mars 2018 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 – Budget annexe du service des eaux,

Vu la délibération du 22 juin 2018 approuvant le Compte Administratif – Budget Ville et budgets annexes – Année 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2017, les chiffres indiqués dans la délibération du 30 mars 2018 deviennent définitifs :

- excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2017	137 270,40 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de	213 325,86 Euros

- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 1 136 906,45 Euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2017 137 270,40 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 213 325,86 Euros
- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 1 136 906,45 Euros

Décide d'affecter définitivement ces résultats au budget de l'année 2018 :

- Au compte de recette d'investissement (001), l'excédent d'investissement, soit la somme de 137 270,40 Euros,
- Aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 213 325,86 Euros,
- Au compte de recettes d'investissement (1068), une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 76 055,46 Euros (213 325,86 – 137 270,40)
- Au compte de recettes de fonctionnement (002), le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 soit la somme de 1 060 850,99 Euros (1 136 906,45 – 76 055,46).

Délibération n°DCM201855

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

MONSIEUR PLACE – En ce qui concerne l'affectation du budget des parcs de stationnement, nous vous demandons d'affecter au compte des dépenses d'investissement le déficit, soit la somme de 352 489,97 €, au compte des dépenses d'investissement les restes à réaliser, soit 20 789,49 €, au compte des recettes d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 373 279,46 € et enfin, au compte des recettes de fonctionnement, le solde de l'exercice de fonctionnement de clôture, soit la somme de 264 209,58 €.

MONSIEUR DELASSALLE – Pour.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu la délibération du 10 mars 2017 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération du 14 avril 2017 relative au Budget Primitif 2017, Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération du 6 octobre 2017 relative à la Décision Modificative n°2,

Vu la délibération du 8 décembre 2017 relative à la Décision Modificative n°3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2018 concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 – Budget annexe des Parcs de stationnement,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement du 18 juin 2018 relative à l'affectation des résultats du budget annexe des parcs de stationnement,

Vu la délibération du 22 juin 2018 approuvant le Compte Administratif – Budget Principal Ville et budgets annexes – Année 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'aucun changement n'est intervenu dans la détermination du résultat de l'exercice 2017, les chiffres indiqués dans la délibération du 30 mars 2018 deviennent définitifs :

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017 352 489,97 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 20 789,49 Euros
- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 637 489,04 Euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate

- déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2017 352 489,97 Euros
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 20 789,49 Euros

- excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 637 489,04 Euros

Décide en conséquence d'affecter :

- Au compte de dépenses d'investissement (001), le déficit d'investissement, soit la somme de 352 489,97 Euros,
- Aux comptes de dépenses d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 20 789,49 Euros,
- Au compte de recettes d'investissement (1068), une partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement soit la somme de 373 279,46 Euros (352 489,97 + 20 789,49)
- Au compte de recettes de fonctionnement (002), le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2017 soit la somme de 264 209,58 Euros (637 489,04 – 373 279,46).

Délibération n°DCM201856

7. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2018 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°1

MONSIEUR PLACE – Alors, comme à chaque fois, à chaque conseil municipal, nous vous demandons d'imputer à la section d'investissement pour le budget de 2018, l'achat de petits matériels ce qui nous permet de récupérer le FCTVA sur la somme de 22 496,65 €, soit environ 3 500 € de récupération via le FCTVA.

MONSIEUR DELASSALLE – Pour.

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, on va continuer dans cette bonne vague. Je passe la parole à Stefan.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Absolument, mais c'est très bien.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500€ qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2018,

Considérant que ces biens s'amortissent sur une période d'une année,

Considérant que cette délibération n'est en aucun cas exhaustive, et fera l'objet de délibérations ultérieures complémentaires,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo	Désignation	Valeur acq.	Nature
2018000094	CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES PATRIMOINE	336,00 €	2051
2018000113	LOGICIEL	504,00 €	2051
2018000053	MATERIEL ROULANT	361,06 €	21571
2018000098	MATERIEL OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	13,09 €	2158
2018000059	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	661,44 €	

	BATTERIES	185,11 €	
	MOTEUR	476,33 €	
2018000002	**MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE**	**2 388,85 €**	**2183**
	MATERIEL INFORMATIQUE	776,16 €	
	ANTENNE	302,40 €	
	TOILE RETROPROJECTION	434,10 €	
	CABLES RESEAU	449,20 €	
	PC PORTABLE	426,99 €	
2018000090	**DISQUE DUR**	**159,80 €**	**2183**
2018000009	**MOBILIER DIVERS**	**1 358,57 €**	**2184**
	ARMOIRE	301,12 €	
	BANQUETTES	377,57 €	
	MOBILIER	321,08 €	
	FAUTEUIL DE BUREAU	358,80 €	
2018000003	**LIVRES NON SCOLAIRES**	**643,12 €**	**2188**
	LIVRES PATRIMOINE	317,51 €	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE MATERNELLE	325,61 €	
2018000004	**LIVRES SCOLAIRES**	**172,05 €**	**2188**
2018000005	**JEUX**	**7 907,72 €**	**2188**
2018000007	**PETITS MATERIELS**	**3 694,95 €**	**2188**
	TAMPONS BOIS	12,94 €	
	MASSICOT	212,64 €	
	HOUSSE TABLE	13,90 €	
	CONTAINER	64,78 €	
	STYLETS POUR ECRAN	79,84 €	
	OUTILS DE JARDINAGE	138,58 €	
	VENTILATEUR	71,70 €	
	ECRAN DE PROJECTION	177,67 €	
	CISAILLE	194,54 €	
	CLES USB	47,80 €	
	TALKIEWALKIES	470,15 €	
	ENCEINTE PORTABLE	179,00 €	
	TELECOMMANDES DE BORNES	287,88 €	
	MODULE PLAN INCLINE	83,70 €	
	PLASTIFIEUSE	188,88 €	
	TELEPHONE	84,05 €	
	BAC	29,16 €	
	PETITS MATERIELS	105,91 €	
	CADENAS	54,54 €	
	BOITES ARCHIVES	432,00 €	
	CHARIOT DE PROPRETE	276,00 €	
	ENROULEUR	122,21 €	
	PROJECTEURS LEDS	367,08 €	
2018000018	**MATERIEL PEDAGOGIQUE**	**251,70 €**	**2188**

	KIT EDUCATIF	109,50 €	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	142,20 €	
2018000052	**MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE**	**351,84 €**	**2188**
2018000058	**MOBILIER DIVERS**	**611,12 €**	**2188**
	LAVE LINGE	408,00 €	
	MALLES RANGEMENT	71,72 €	
	MATERIEL DE CUISINE	30,55 €	
	HORLOGES	100,85 €	
2018000060	**MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS**	**2 396,40 €**	**2188**
	OUTILLAGE	981,15 €	
	GOUTTIERES	712,80 €	
	SCIE ELECTROMAGNETIQUE	458,00 €	
	CHAUFFE EAU	244,45 €	
2018000064	**MATERIEL INFORMATIQUE**	**624,49 €**	**2188**
2018000091	**PINCEAUX**	**60,45 €**	**2188**
		22 496,65 €	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2018.

Délibération n°DCM201857

8. DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES - BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES

MONSIEUR LUNTE – Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai à présenter la première décision modificative de l'exercice budgétaire 2018 en dépenses et en recettes pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes. Je commence dans un premier temps par le budget principal et dans ce budget principal par les recettes de la section de fonctionnement. Je vous rappelle que, lors du vote du budget, je vous avais déjà annoncé que nous avions quelques difficultés à bâtir notre budget parce que nous n'avions pas les notifications de l'État sur les rentrées fiscales pour cette année 2018. Nous avons reçu ces notifications et cela entraîne un certain nombre de modifications que j'ai à vous proposer.

D'abord, dans la partie fiscalité et dotation, nous avons à inscrire 351 000 € de plus, qui se ventilent en plusieurs aspects. D'abord, nous avons reçu 40 000 € de plus en impôts locaux, cela ne fait pas beaucoup sur les 9,2 millions d'euros que nous avons estimés, mais c'est ces 40 000 € de plus que nous devons inscrire. Sur la DGF, c'est pareil, nous avons eu 30 000 € de plus à notifier que les 4,8 millions d'euros que nous avions inscrits. Sur la dotation de solidarité urbaine, nous avons 60 000 € de plus que les 1,3 million d'euros inscrits initialement. Sur la dotation nationale de péréquation, c'est un mécanisme de péréquation qui n'est pas horizontal mais vertical, nous inscrivons 127 000 € de plus pour arriver sur la somme initialement inscrite de 100 000 €. Nous avons aussi des compensations que nous recevons de l'État pour les personnes qui sont exonérées de payer des impôts locaux, plus 95 000 €, initialement on était à 750 000 €.

Donc toutes ces additions font qu'on arrive à une somme supplémentaire de 351 000 € et 820 000 € de plus en recettes de fonctionnement sur la partie fiscalité dotation. Nous avons aussi à noter la notification sur le FPIC, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, c'est un mécanisme de péréquation qui est horizontal entre les communes. Nous ne savions pas exactement si nous étions contributeur complètement ou bénéficiaire de ce mécanisme. Nous sommes aujourd'hui rassurés. Nous avons un supplément à inscrire de 140 000 € pour ce FPIC, nous avons gardé initialement en inscription une somme de base forfaitaire plus ou moins de 142 000 €, donc cela fait un total de recettes de 494 000 € de plus dans la section de fonctionnement.

Tout cela doit effectivement se répercuter aussi sur les autres sections, mais je passe maintenant à la partie dépenses de la section de fonctionnement. Comme j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer le FPIC est extrêmement compliqué à comprendre, surtout le mécanisme du FPIC, parce que nous sommes à la fois bénéficiaires, mais nous sommes aussi, sur une autre partie du calcul, contributeurs. Nous contribuons à hauteur de 29 757 € à ce FPIC en 2018. Donc, pour information, nous avions inscrit initialement 142 000 € nous additionnons 140 000 € en recettes cela fait 280 000 €, nous enlevons en contribution notre part soit 30 000 € à peu près, cela fait que nous avons en 2018, 250 000 € de ce fonds de péréquation ce qui est, bien entendu, bienvenu.

Nous avons eu aussi par la Trésorière principale une liste des admissions en non-valeur, c'est-à-dire des créances que nous avions dans différentes parties de notre budget, aussi dans la partie du budget de l'eau. On reviendra sur les admissions en non-valeur, c'est-à-dire des particuliers ou des personnes morales qui n'ont pas payées leurs factures et nous devons inscrire une dépense pour couvrir cela de 8 179 €.
Ensuite, je vous passe tous les détails des opérations d'ordre que nous avons dans la partie investissement. Au niveau des recettes, la décision est que nous allons réduire notre emprunt. Initialement, nous avions prévu d'emprunter 800 000 € en 2018, nous allons nous limiter à 400 000 €. En même temps, nous remboursons pour information 880 000 € en 2018, c'est-à-dire que nous allons pouvoir diminuer notre dette de 400 000 €.
Après, enfin dans la partie dépenses de la section d'investissement, nous inscrivons la somme de 15 000 € pour une subvention équipement pour l'association Moulins Yzeure Foot. Nous avons dans cette section aussi, pour ceux qui ont regardé le document, quelques éléments qui varient en termes d'études, de bâtiments et de constructions. Cela se réfère au budget annexe du théâtre et plus précisément au projet de la rénovation du théâtre. Nous avions initialement prévu de financer ces travaux de rénovation par notre budget principal. Par la Préfecture, il nous a été notifié que nous devons faire cela par notre budget annexe, donc nous avons enlevé les sommes prévues dans le budget principal, nous les avons inscrites dans le budget annexe du théâtre.
En recettes nous inscrivons une subvention d'équipement de 1,8 million d'euros, nous avons des dépenses prévues qui correspondent à ces 1,5 million d'euros pour la partie construction à proprement dite et 319 000 € pour la partie études. Enfin, il y avait quelques opérations d'ordre dans le parc de stationnement et quelques opérations d'ordre également dans le budget de l'eau.
Voici pour la présentation de cette première décision modificative, mais je suis là pour répondre à vos questions.

MONSIEUR MONNET – Stefan, j'ai une petite question, pour être sûr d'avoir bien compris. Les 800 000 €, c'est un remboursement anticipé ?

MONSIEUR LUNTE – Non, tous les ans on a un service de dettes à faire, on rembourse régulièrement notre dette. J'avais dit, pour information, qu'on avait inscrit dans le budget un remboursement de 890 000 €, donc ce n'est rien de nouveau, c'est simplement pour dire…

MONSIEUR MONNET – D'accord, mais ce que je veux dire c'est que ce remboursement-là, ce n'est pas le remboursement quotidien, enfin c'est un remboursement anticipé.

MONSIEUR LUNTE – Non, c'est le service de la dette.

MONSIEUR MONNET – C'est ce que la dette nous coûte par an, 800 000 € ?

MONSIEUR LUNTE – On a des charges financières, des intérêts de fonctionnement et nous remboursons le capital de notre dette.

MONSIEUR MONNET – De 800 000 € mais ce n'est pas un remboursement anticipé ?

MONSIEUR LUNTE – Non.

MONSIEUR MONNET – Ah bon autrement je me serais énervé, tant mieux.

MONSIEUR LUNTE – C'était simplement pour dire que compte-tenu de cette modification, effectivement le stock de notre dette va diminuer de 400 000 €.

MONSIEUR MONNET – Mais, là cette fois-ci on ne fait pas de remboursement anticipé, ce que l'on faisait des fois. C'est pour ça que je pose la question. C'est bon, tu as donné la bonne réponse ?

MONSIEUR LUNTE – Je sais que j'ai donné la bonne réponse, oui on va en 2018…

MONSIEUR MONNET – Les 400 000 €, j'ai compris, on emprunte à 400 000 € en moins parce qu'on a un peu de sous.

MONSIEUR LUNTE – On avait dans la tête que l'on restait stable en 2018 et finalement on va rembourser un peu plus ce que l'on emprunte.

MONSIEUR MONNET – Oui, d'accord on ne rembourse pas plus ce que l'on avait prévu de rembourser au départ. C'est ce que je veux dire. Bon, cela sera plus court. J'ai deux propositions à vous faire puisqu'on est dans une discussion budgétaire, deux propositions liées avec le débat que l'on a eu tout à l'heure et des propositions qui en plus ne coûtent rien à la Mairie de Moulins. Il s'agit juste d'un engagement de votre part. Je doute que vous ayez le sourire quand je vais vous le proposer, mais je vais quand même essayer.
Première chose, d'abord cette proposition là c'est la loi qui nous le demande, on ne l'a toujours pas fait, la création des comités de quartier. Alors normalement cela se fait sur les quartiers politique de la ville, je ne sais pas pourquoi il n'y en a toujours pas, je sais il faut accepter le fait qu'il y ait un tirage au sort. Effectivement, on ne pourra pas maîtriser les personnes qui participeront. Néanmoins, on devrait créer des comités de quartiers, mais pas que sur Moulins Sud. Rien ne nous empêche de le faire sur l'ensemble des quartiers, sur les Chartreux, sur les Gâteaux. Pourquoi pas sur des secteurs comme les Mariniers ? Enfin on essaye de redécouper la ville à travers des comités de quartier, cela ne coûte rien de le faire et cela permet de faire participer les gens. J'insiste sur la question du tirage au sort, parce que c'est un élément déterminant pour assurer une vraie démocratie, parce que si on coopte les gens, c'est un peu facile. Si on met des gens qui sont d'accord avec nous cela va plus vite effectivement, mais cela a peu d'intérêt. Donc, la création des comités de quartier, ça, c'est la première chose. Donc si ça va se faire je suis rassuré, je serai attentif à la mise en place, enfin on sera attentif à la mise en place.
La deuxième chose, mais, là, je m'adresse plutôt au Président de l'agglomération, sur la question de la mobilité et du sentiment que les gens ont d'être des fois un peu à l'écart, parce qu'ils n'arrivent pas à se déplacer. Je pense qu'il faut qu'on porte au conseil communautaire la question de la gratuité des transports. Alors, pour moi, cela ne passe que par la régie, mais vous avez peut-être… le débat est ouvert. Avec, alors c'est une proposition que je vous fais, qu'on la porte, qu'on la mette à l'étude réellement, cela se fait dans des agglomérations de notre taille et cela ne coûte pas plus cher à la collectivité. Je crois que c'est Troyes qui l'a mise en place, enfin je peux vous retrouver la liste des collectivités qui l'ont fait. Non, je vous le retrouverais je vous le donnerais si vous ne me faites pas confiance. En tout cas, on peut la mettre à l'étude, mais ça fonctionne la gratuité des transports avec la nécessité d'étendre sur la journée.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Non, attendez vu ce que l'on donne en DSP, les choses s'étudient. Nicole, écoute-moi je finis, c'est très court. Gratuité des transports urbains, extension des zones de roulage, je ne sais pas comment on appelle ça, parce que je pense qu'il faut que les transports roulent un petit peu plus tard, je ne suis pas opposé à ce qu'on regarde pour qu'il y ait des transports le dimanche. Voilà, et ça je pense… le problème c'est que je pense que dans le cadre d'une DSP, c'est très compliqué à mettre en œuvre et dans le cadre d'une régie avec un service public du transport, je pense que la Mairie de Moulins aurait tout intérêt à le porter en conseil communautaire.

MADAME LEGRAND – Moi, personnellement la gratuité pour les usagers, peut-être, mais il ne faut pas dire la gratuité, parce qu'il y a toujours quelqu'un qui paie. Donc, cela sera sur des impôts, cela sera sur quelque chose, mais il faudra payer, voilà ce n'est pas gratuit en soi.

MONSIEUR DELASSALLE – Alors j'étais à la commission des finances, on n'était pas nombreux et je trouve Stefan beaucoup plus apaisé qu'il était à la commission des finances en présentant ces documents. Sans doute que les nuits portent conseils. Je n'ai pas entendu dans la présentation que tu as faites parler des 15 000 € supplémentaires de dépenses que l'on voit...

MONSIEUR LE MAIRE – Il faut écouter.

MONSIEUR DELASSALLE – Si, je n'ai pas entendu. Et, tu évoquais quelque chose qui me paraît assez juste et, moi, que je reprends, c'est on vote la DM n°1 avant de voter une délibération qui vient après et que l'on va revoter. Cela veut dire que de toute façon si on vote la DM n°1, on a voté l'autre. Oui, ce n'est pas tout à fait vrai, c'est quand même un peu vrai. Cela pose un problème, est-ce qu'on ne peut pas faire à l'envers ? C'est-à-dire avant de voter la DM n°1, voter tout ce qui impacte la DM n°1 en délibération avant ? Voilà, c'est ma réflexion.

MONSIEUR LUNTE – Cela se mord la queue, tu ne peux pas voter une subvention qui n'est pas inscrite au préalable au budget donc c'est logique.

MONSIEUR DELASSALLE – Ce n'est pas ce que tu disais en commission.

MONSIEUR LE MAIRE – Y a-t-il d'autres interventions ? Pour le conseil citoyen, Yannick, il sera mis en place à la rentrée sur un périmètre qui sera défini, mais il sera mis en place à la rentrée. Deuxièmement, pour la gratuité des transports qui ne nous coûtent rien, puisque tu l'as dit : « je vais vous faire deux propositions qui ne coûtent rien », la seconde c'était la gratuité des transports.

MONSIEUR MONNET – Sur Moulins.

MONSIEUR LE MAIRE – Ah non, tu es quand même solidaire des autres communes ? Tu ne peux pas imaginer que tu fais déplacer les Moulinois en faisant payer les communes alentours qui elles d'ailleurs lorsqu'elles sont à 30 km de Moulins n'ont pas accès à la mobilité, mais si tu veux que lors du prochain conseil communautaire, et plus exactement lors de celui qui évoquera le renouvellement de la DSP, je te promets de te passer la parole et je suis persuadé que tu feras un tabac avec ta proposition d'organiser plus de transports, plus fréquents. D'ailleurs, tu proposeras peut-être à cette occasion de reprendre les revendications des conducteurs, etc. qui demandaient de ne travailler que 32 heures, de partir plus tôt, etc. pour pouvoir être sur un périmètre plus large, plus de jours et faire tout ça gratuitement.

MADAME TABUTIN – Oui, parce qu'on pourrait très bien penser que les communes qui sont à 30 km de Moulins, elles auront des difficultés pour venir au cinéma. Tu peux penser aussi qu'il y a des gens qui sur les communes rurales ont autant de difficultés que des personnes qui habitent sur Moulins Sud et qui effectivement ont des difficultés aussi pour venir au cinéma et on va demander la gratuité aussi pour tout le monde.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, en tout cas on te repassera la parole à la Communauté d'Agglomération. Oui, Éric.

MONSIEUR MICHAULT – Je voulais juste ajouter à ce propos que les bus, la plupart du temps dans la journée hors périodes scolaires, sont à moitié vides, si ce n'est beaucoup plus vide que ça. Donc, je me demande si c'est vraiment très important que le soir à 11 heures on ait encore des bus qui circulent, s'il y a une personne dedans ? Les jeunes en général rentrent plutôt vers deux heures, trois heures du matin, je les entends parce que je suis sur leur trajet et en plus de ça, augmenter le nombre de bus et les horaires de bus, cela entraîne une pollution en plus. Donc ce n'est pas tellement dans votre secteur d'activités.

MONSIEUR MONNET – Non, mais c'est intéressant. C'est vraiment intéressant, mais très sincèrement blague à part, dans les agglomérations, moi, j'entends les remarques, moi, ça me fait réfléchir aussi. La question de la pollution, cela peut se traiter. On a des moyens de la traiter en ayant des bus propres. Ça, on peut arriver à le traiter. La question des horaires, des amplitudes horaires, mais ce n'est pas du tout en opposition avec les revendications des salariés, enfin je veux dire, on a des bus dans un certain nombre de villes, vous savez que le code du travail, c'est pour tout le monde. Dans les villes où il y a des bus jusqu'à 11 heures ou minuit du soir, les gens ne travaillent pas plus qu'ailleurs. Simplement, il y a un système de roulement avec un peu plus de gens qui travaillent. Tout simplement, donc ça, ce n'est pas opposé. Après le pari de la gratuité, parce que je suis d'accord avec ce que tu as dit ce n'est pas gratuit. En tout cas, les agglomérations où ils ont décidé plutôt que de mettre beaucoup d'argent dans une DSP, parce que cela coûte très cher une DSP, on organise la régie, et bien une des conséquences constatées sur la gratuité, c'est que cela remplit les bus. Mais, je comprends que cela ne soit pas si simple que ça, de faire ce pari-là. Il faut peut-être qu'on prenne le temps d'étudier les choses, il faut peut-être qu'on regarde ce qui se fait ailleurs ? Parce que même si on est très bons à Moulins, il y en a d'autres qui ne sont pas mauvais non plus notamment sur la question des bus. Voyez ce que je veux dire ? Moi, ces remarques-là, je les entends, mais au moins si on regardait sérieusement, je pense qu'on serait tous, du moins un certain nombre a changé d'avis, peut-être moi le premier d'ailleurs.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, oui Catherine.

MADAME TABOURNEAU – Je voulais juste dire à Yannick, moi, je trouve que c'est une bonne question qu'il pose. C'est une question qu'on s'est posée à la Communauté d'agglomération sur l'enseignement supérieur, parce que les étudiants n'ont pas forcément tous une voiture, même si ceux qui en ont une ne la mettent pas toujours là où il faudrait qu'elle soit. Du coup pour aller au cinéma et pour se déplacer, parce qu'ils sont aussi sur les côtés des Champins, il y a la possibilité quand même de demander un service ALEO avec le petit bus,

qui permet de transporter un certain nombre de personnes. Oui, avec la possibilité soit d'aller au cinéma, parfois ils y vont à pied et du coup, ils se font ramener, parce qu'à 11 heures le soir effectivement ce n'est pas très sécurisé pour se promener à pied et d'autre part pour revenir aussi de la gare, cela peut être aussi une possibilité. Mais, en tout cas je trouve que c'est une bonne chose. Cela existe, après on peut faire plus, on doit faire plus parce qu'on a beaucoup de jeunes.

MONSIEUR LE MAIRE – Bien, on reprendra le sujet en Communauté d'agglomération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Approbation unanime moins 5 contre, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur LUNTE,***

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au budget de la commune,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations du Conseil Municipal au Maire notamment en ce qui concerne les cessions de gré à gré,

Vu l'instruction M14, tome 2 – titre 1 – chapitre 4 – paragraphe 2 : les décisions modificatives sont de la compétence du conseil municipal. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2018 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2018,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2018 relatives à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du Budget Principal de la Ville, du budget annexe des parcs de stationnement, du budget annexe du service des eaux, du budget annexe du camping et du budget annexe du théâtre,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2018 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal de la Ville et Budgets Annexes - exercice 2018,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 22 juin 2018 relatives à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2017 du Budget Principal de la Ville, du budget annexe des parcs de stationnement, du budget annexe service des eaux, du budget annexe camping et du budget annexe du théâtre,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant que depuis l'établissement du Budget Primitif de la Ville, des modifications de crédits s'avèrent nécessaires afin de procéder à l'ajustement de ces crédits (ci-joint document annexé),

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (MM LAHAYE, DELASSALLE et MONNET, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

ADOPTE

La décision modificative n°1 en dépenses et en recettes pour le budget Ville, les budgets annexes des parcs de stationnement, de l'eau et du théâtre pour l'exercice budgétaire 2018 comme présentée dans l'état annexé.

Délibération n°DCM201858

9. REHABILITATION DU THEATRE MUNICIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2018

MONSIEUR PLACE – Comme vous l'a annoncé Stefan dans sa DM n°1 quand il nous l'a présentée, lors de notre dernier conseil municipal, les crédits concernant l'opération de réhabilitation du théâtre ont été inscrits par erreur sur le budget principal de la Ville de Moulins, cela nous a été notifié par la Trésorerie. Il convient donc de les inscrire sur le budget annexe du théâtre et ce budget annexe du théâtre est bien évidemment assujetti à la TVA. Il convient donc d'inscrire les crédits correspondants de l'opération de réhabilitation du théâtre pour un montant HT et non pour un montant TTC, comme on l'avait fait pour le budget principal. Il convient de voter le montant de cette autorisation de programme à hauteur de 3 100 000 € HT sur le budget du théâtre et de prendre acte de la répartition, puisqu'on va répartir cette somme sur deux ans, à savoir sur 2018 à hauteur de 1 567 000 € HT et sur 2019, 1 533 000 € HT.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant :

· Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées,

· Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes, L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales décrivant la procédure à mettre en place pour l'utilisation d'une autorisation de programme,

Considérant que, construit initialement en 1841 sur l'ancien étang Bréchimbault, le théâtre à l'Italienne de Moulins a dû être partiellement démoli avant son achèvement pour être reconstruit en 1847.

Considérant que deux grandes restaurations complètes ont été engagées en 1894 puis en 1936 permettant, entre autres, un agrandissement de la salle.

Considérant que les deux ailes du bâtiment ont fait l'objet de ravalements en 1964-1965 et la remise en état de l'intérieur du théâtre a été engagée en 1968 et 1969.

Considérant que le site a connu une nouvelle rénovation d'envergure en 1985, ayant pour but premier l'amélioration du confort des spectateurs.

Considérant que les derniers travaux de 2008 consistaient en la restauration de la machinerie scénique.

Considérant que des aménagements sont aujourd'hui nécessaires et vont être engagés en 2018 et 2019 pour engendrer de substantielles économies d'énergie et adapter, rénover, sécuriser et embellir le site. Ils conduiront à la fermeture du théâtre durant toute la saison culturelle. Cette réfection complète consistera notamment en :

- La réfection totale des installations électriques, du chauffage et des ventilations,
- La rénovation énergétique par le raccordement au réseau de chaleur urbain en cours de développement,
- La rénovation de la scène, du hall, et des locaux annexes,
- Le changement de l'ensemble des fauteuils,
- La reprise de toute l'esthétique de la salle,
- La sécurité incendie,
- La mise en accessibilité des locaux,

Vu la délibération du 30 mars 2018 instituant une autorisation de programme – crédits de paiement pour la gestion comptable et financière des travaux de réhabilitation du théâtre municipal,

Considérant que les crédits concernant l'opération de réhabilitation du théâtre municipal ont été inscrits par erreur sur le budget principal de la Ville de Moulins,

Considérant qu'il convient de les inscrire sur le budget annexe du théâtre,

Considérant que ce budget annexe est un budget assujetti à la TVA, il convient d'inscrire les crédits correspondant à l'opération de réhabilitation du théâtre pour leur montant HT et non pour leur montant TTC,

Considérant que le montant estimatif de ces travaux est donc de 3 100 000 € HT,

Considérant qu'il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 3 100 000 € HT concernés,

Considérant que les crédits de paiement affectés à cette réhabilitation doivent s'étaler sur la durée des travaux soit 2018 à 2019,

Considérant que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sera la suivante :

- Crédit de paiement 2018 : 1 567 000,00 € HT
- Crédit de paiement 2019 : 1 533 000,00 € HT

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abroge la délibération du 30 mars 2018 instituant une autorisation de programme – crédits de paiement pour la gestion comptable et financière des travaux de réhabilitation du théâtre municipal

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 3 100 000 € HT,

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédit de paiement 2018 : 1 567 000,00 € HT
- Crédit de paiement 2019 : 1 533 000,00 € HT

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201859

10. PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

MONSIEUR PLACE – Stefan l'a aussi dit tout à l'heure, la Trésorerie principale n'a pas pu assurer le recouvrement de certaines créances. Au total cela monte à 17 203 €, auxquels on va retirer 2 084 €, puisque

nous allons émettre un titre auprès de la Communauté d'agglomération, puisque c'est sur le budget de l'assainissement qu'il y a du non recouvrable à hauteur de 2 084,93 €. Donc, c'est la Communauté d'agglomération, qui assumera ce produit irrécouvrable.
Alors en ce qui concerne le budget principal, ça se monte à 8 178,42 €, pour le budget du théâtre à 94,46 € et pour le budget de l'eau à 6 845,75 €. Ces sommes peuvent paraître importantes, parce que tout simplement la Trésorerie remontre entre autre pour le théâtre, par exemple, à l'année 2010 et pour l'eau à l'année 2009.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'établissement du budget de la commune,

Vu les dossiers de personnes redevables à la Ville de Moulins, pour lesquelles Madame la Trésorière Principale n'a pas pu assurer le recouvrement des créances,

Considérant que ces restes à recouvrer représentent un montant total de 17 203,56 €, se détaillant de la façon suivante:

- Restes à recouvrer pour Budget Principal : 8 178,42 € TTC
- Restes à recouvrer pour le Budget Annexe de l'Eau : 6 845,75 € TTC
- Restes à recouvrer pour Budget Annexe du Théâtre : 94,46 € TTC
- Restes à recouvrer pour Budget Principal Assainissement : 2 084,93 € TTC

Considérant que les admissions en non valeur concernant l'assainissement seront refacturées à Moulins Communauté par l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 2 084,93 € correspondant aux restes à recouvrer pour le budget assainissement depuis 2002,

Considérant que ces restes à recouvrer sont détaillés dans le tableau ci-dessous,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'admission en non valeur de la somme de 17 203,56 € dont la dépense sera imputée aux comptes des budgets concernés

- Budget Principal : 8 178,42 € TTC
- Budget Annexe du Théâtre : 94,46 € TTC
- Budget Annexe de l'Eau : 6 845,75 € TTC
- Budget Principal Assainissement : 2 084,93 € TTC

Décide qu'un titre de recettes sera émis envers Moulins Communauté pour un montant de 2 084,93 € TTC correspondant à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables de l'assainissement depuis 2002,

PRODUITS IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON VALEUR

MOTIF DE PRESENTATION	MONTANT						TOTAL
	DIVERS	DROITS DE VOIRIE ET D'ENSEIGNE	ACCEUIL DE LOISIRS	REDEVANCE ASSAINISSEMENT	REDEVANCE POLLUTION	REDEVANCE EAU	
BUDGET PRINCIPAL							
INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE			22,00				22,00
INSUFFISANCE D'ACTIF	1 386,58	6 222,70	55,00				7 664,28
SURENDETTEMENT			492,14				492,14
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	**1 386,58**	**6 222,70**	**569,14**	-	-	-	**8 178,42**
BUDGET THEATRE							
INFERIEUR AU SEUIL DE POURSUITE	94,46						94,46
TOTAL THEATRE	**94,46**	-		-		-	**94,46**
BUDGET PRINCIPAL PART ASSAINISSEMENT							
INSUFFISANCE D'ACTIF				1 491,57			1 491,57
DECES				589,72			589,72
CREANCES MINIMES				3,64			3,64
TOTAL ASSAINISSEMENT	-	-	-	**2 084,93**	-	-	**2 084,93**
BUDGET EAU							
INSUFFISANCE D'ACTIF					134,09	2 613,88	2 747,97
DECES					208,52	3 862,37	4 070,89
CREANCES MINIMES					5,30	21,58	26,88
TOTAL EAU	-	-		-	**342,61**	**6 476,25**	**6 845,75**
TOTAL GLOBAL	**1 481,04**	**6 222,70**	**569,14**	**2 084,93**	**342,61**	**6 476,25**	**17 203,56**

Total budgets Principal + Théâtre + Eau + Assainissement = 17 203,56 €

Délibération n°DCM201860

11. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE ASSOCIATION EHPAD SAINT-FRANCOIS - RACHAT DU BAIL A CONSTRUCTION ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 06 OCTOBRE 2017

MONSIEUR PLACE – Nous avions déjà pris une délibération globale concernant la garantie des emprunts qui concernaient l'EHPAD Saint-François. A la demande de la Caisse d'Epargne, la forme et le contenu de la délibération que l'on a produite, qui fut actée le 6 octobre 2017, doivent être revues en ce qui concerne les deuxième et troisième prêts garantis. C'est pourquoi on a trois délibérations à prendre. Il y en a une qui est prise pour annuler les caractéristiques concernant les deux prêts dans la délibération du 6 octobre 2017. Elle reste en place celle-ci, mais on annule les deux prêts qui maintenant vont avoir une délibération qui leur sera propre pour assurer leurs garanties. Donc, nous vous demandons, dans un premier temps, de retirer la garantie concernant la première délibération que l'on a prise le 6 octobre 2017 et vous avez donc deux autres garanties qui vont garantir successivement les deux autres prêts, à savoir un prêt d'un montant de 2 441 274 € et un autre prêt de 805 800 € qui sont évidemment couverts à hauteur de 50 % par notre garantie.

MONSIEUR LE MAIRE – Formellement, il faut faire les trois délibérations les unes après les autres. On est d'accord sur les trois ? Ok, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu la demande formulée par l'ASSOCIATION « MAISON SAINT-FRANÇOIS »,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la délibération DCM2017120 du 6 octobre 2017 de garantie partielle accordée à l'association EHPAD SAINT FRANÇOIS – Rachat du bail à construction et travaux de restructuration,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'à la demande de la CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, organisme prêteur de l'ASSOCIATION EHPAD SAINT-FRANÇOIS, la délibération du 6 octobre 2017 de garantie partielle accordée à l'association EHPAD SAINT FRANÇOIS – Rachat du bail à construction et travaux de restructuration, doit être revue dans sa forme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 Les deuxième et troisième alinéas de l'article 2 de la délibération DCM2017120 du 6 octobre 2017 correspondants aux caractéristiques financières du prêt Locatif Social Foncier pour les travaux de restructuration d'un montant de 2 441 274 €, et du prêt complémentaire pour les travaux de restructuration d'un montant de 805 800 € sont supprimés.

ART.2 Les autres articles de la délibération susvisée demeurent inchangés.

Délibération n°DCM201861

12. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE ASSOCIATION EHPAD SAINT-FRANCOIS - PRET LOCATIF SOCIAL FONCIER POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu la demande formulée par l'ASSOCIATION « MAISON SAINT-FRANÇOIS »,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Considérant que l'association dénommée « EHPAD SAINT-FRANÇOIS » (Ci-après désignée l'Emprunteur) a décidé de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN un emprunt « PRET LOCATIF SOCIAL » (PLS) d'un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS (2 441 274,00 Euros) destiné à financer partiellement des travaux d'extension – restructuration portant sur 45 lits (équivalents à vingt-cinq (25) logements locatifs sociaux) situés à Moulins (03000), EHPAD SAINT-FRANÇOIS, 34 rue du Cerf-Volant,

Considérant que la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 2 441 274,00 euros soit garanti solidairement avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division par la Commune de Moulins à concurrence de 50% des sommes dues par l'Emprunteur,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 : La Commune de Moulins accorde sa caution solidaire avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division à hauteur de 50% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 2 441 274,00 euros accordé à l'association « EHPAD SAINT- FRANÇOIS » par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n°0050017.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 : La Commune de Moulins reconnait avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

ART. 3 : La Commune de Moulins renonce aux bénéfices de discussion et de division et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande du CREDIT FONCIER DE France, Gestionnaire dudit prêt, agissant au nom et pour le compte de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par l'ASSOCIATION « EHPAD SAINT-FRANÇOIS » à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM201862

13. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE ASSOCIATION EHPAD SAINT-FRANCOIS - PRET COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu la demande formulée par l'ASSOCIATION « MAISON SAINT-FRANÇOIS »,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Considérant que l'association dénommée « EHPAD SAINT-FRANÇOIS » (Ci-après désignée l'Emprunteur) a décidé de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN un emprunt PCM Taux fixe linéaire d'un montant de HUIT CENT CINQ MILLE HUIT CENT EUROS (805 800,00 Euros) destiné à financer partiellement des travaux d'extension – restructuration situés à Moulins (03000), EHPAD SAINT- FRANÇOIS, 32/34 rue du Cerf-Volant,

Considérant que la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé, tous autres frais et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 805 800,00 euros soit garanti solidairement avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division par la Commune de Moulins à concurrence de 50% des sommes dues par l'Emprunteur,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 : La Commune de Moulins accorde sa caution solidaire avec renonciation aux bénéfices de discussion et de division à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 805 800,00 euros accordé à l'association « EHPAD SAINT- FRANÇOIS » par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n°5269019.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 : La Commune de Moulins reconnait avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente.

ART. 3 : La Commune de Moulins renonce aux bénéfices de discussion et de division et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par l'ASSOCIATION « EHPAD SAINT-FRANÇOIS » à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ART. 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document nécessaire à cet engagement.

Délibération n°DCM201863

14. PARTENARIAT VILLE DE MOULINS/MOULINS YZEURE FOOT - SAISON 2018/2019 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE ET LES VILLES DE MOULINS ET D'YZEURE

MONSIEUR KARI – L'Assemblée générale extraordinaire de l'Association Sportive Yzeure Football 03 Auvergne du 7 mai 2018 a validé la modification des statuts, l'association prenant officiellement le nom de Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne. Dans ces nouveaux statuts, la Ville de Moulins désigne deux membres de droit pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot. L'équipe, prenant officiellement le nom de Moulins Yzeure Foot, joue avec un maillot bleu et vert. Moulins Yzeure Foot dispose des infrastructures du stade Hector Rolland et du stade Bellevue. Les matchs se déroulent à parité sur les deux stades. Moulins Yzeure Foot, la Ville de Moulins et la Ville d'Yzeure décident de conclure une nouvelle convention tripartite de partenariat, afin d'arrêter les modalités du partenariat et les conditions de versement des subventions des deux collectivités. La candidature des personnes pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne en qualité de membres de droit représentant la Ville de Moulins sont Monsieur GARDIEN Olivier et, moi-même, Monsieur KARI Johnny. Donc, la commission sports, culture et tourisme s'est réunie le 18 juin et la commission activités économiques et finances s'est réunie le 20 juin. Nous vous demandons de confirmer la volonté de la Ville de Moulins de mise en commun des moyens pour maintenir une équipe de haut niveau sur l'agglomération, d'approuver le versement d'une subvention de 175 000 € répartis en une subvention de fonctionnement de 160 000 € à Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne pour la saison sportive 2018/2019, versée en trois fois, et une subvention d'équipement de 15 000 € pour l'acquisition d'équipements dans le respect des conditions décrites dans la nouvelle convention tripartite et, pour finir, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite précisant les modalités d'accompagnement des deux collectivités, annexée à la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE– Merci Johnny, y a-t-il des questions ?

MONSIEUR DELASSALLE – Oui, je voterai contre cette délibération, ainsi que Dominique VEZIRIAN. J'ai recherché un peu ce que j'avais dit lorsque le projet de rassemblement des deux clubs, si on peut parler de rassemblement, s'était mis en place. J'avais été excessivement prudent, mais j'étais resté sur le fait de dire qu'après tout pourquoi se priver de quelque chose qui peut peut-être réussir, bien que ce projet venait non pas dans un projet très élaboré, il venait surtout à un moment donné où le club de Moulins avait déposé le bilan. Donc, ce n'est pas toujours de bonnes périodes pour faire des projets. Toujours est-il que voilà deux ans se sont passés, les choses continuent selon cette délibération d'avancer. J'ai regardé un peu dans le rétroviseur et je me dis : « Est-ce que les objectifs qui étaient fixés ont été atteints ? » J'ai envie de dire : « surtout pas ». C'est comme ça que je vote contre. Ce que je dis par « surtout pas », je ne suis pas un footeux de première, mais j'ai quand même pris la peine de faire le tour un peu et de causer avec les gens, il n'y a aucun supporter du foot que ce soit d'un club ou de l'autre qui est satisfait de cette situation et ils sont même, voire beaucoup, les vrais supporters et y compris ceux des anciens de l'ASM, très agacés. Ça, cela m'étonnerait que quelqu'un puisse dire le contraire. Nous n'avons pas réussi par rapport aux Moulinois à faire en sorte que la question du football pour Moulins soit traitée d'une manière sereine, y compris avec l'idée de porter beaucoup plus loin et beaucoup plus fort pour la ville. Le ballon, ce n'est pas que le ballon, c'est aussi un lieu où les gens se retrouvent, les gens échangent et les gens vivent.
La deuxième chose, avons-nous réalisé des économies ? Puisqu'il s'agissait de parler à ce moment-là, de dire : « il faut essayer de faire des économies, en mettant les choses ensemble on fera des économies ». J'ai envie de dire par rapport à ce que la Ville de Moulins versait auparavant et à ce qu'elle verse maintenant pour le football, à peu près 10 000 €, ce sont les seules économies qui ont été réalisées par rapport au dernier versement lorsqu'il y avait toujours l'ASM ? Donc, les économies à ce niveau-là, c'est assez restreint. Lorsqu'on regarde d'ailleurs à ce sujet-là, on est passé à 175 000 €, au départ c'était 160 000 €, il s'est rajouté 15 000, moi je me dis, mais Yzeure verse 190 000 €, je me demande bien pourquoi on ne verse pas 190 000, si on est équitable. Il faudra essayer de m'expliquer pourquoi on ne verse pas la même chose de chaque côté. Et puis ensuite, autre volonté, y a-t-il eu regroupement de l'ensemble de cette activité sportive sur l'ensemble des villes ou sur les trois villes principales de Moulins ? J'ai envie de dire, non ! À Moulins et on en reparlera tout à l'heure, il y a l'Académie qui existe, qui existe de plus en plus et de mieux en mieux, mais on y reviendra, donc cela veut dire qu'il n'y a pas de regroupement qui s'est fait, c'est même l'inverse, ça se divise et il existe toujours une équipe de football féminine, qui, à ma connaissance, n'a pas intégré ce rassemblement du football. Je pense, qu'à ce niveau-là, nous n'avons pas non plus réussi.
Dernier élément, qui n'est pas des moindres, pas le dernier mais l'avant-dernier, avons-nous réussi ? Je reste toujours sur la question, aurions-nous réussi pour les jeunes ? Parce que le football c'est aussi les jeunes et

c'était quand même le fort intérêt, j'ai envie de dire : « non » et heureusement qu'il y a eu l'Académie pour capter un certain nombre de jeunes sans quoi je me demande où ils seraient et d'ailleurs j'ai regardé de très près, j'ai aussi constaté qu'un certain nombre de jeunes de l'Agglo s'étaient mis à aller jouer dans d'autres clubs autour de l'Agglo. Dernière chose, j'ai envie de dire quand je regarde le résultat et les modifications statutaires qui ont eu lieu, qui ne regardent que l'association, mais la présence du Directeur du Cabinet du Maire dans l'exécutif de cette association m'interroge. Voilà, ce qui fait donc que tous ces arguments m'interpellent si vous voulez, ils posent normalement problèmes et tous ces arguments font que bien sûr je voterai contre.

MONSIEUR LE MAIRE – Y a-t-il d'autres questions ?

MONSIEUR MONNET – Bon Johnny, c'était la délibération la plus facile, en fait depuis le début. Moi, je ne peux pas traiter une délibération après l'autre, je vais traiter les deux dans mon propos, parce que je pense qu'elles sont liées. D'abord, je vous remercie de me donner raison, ce que je n'ai cessé de vous dire depuis deux ans, que le MYF n'existait pas, preuve en est puisqu'on vient de le créer, donc c'est bien qu'avant il n'existait pas. Donc, voilà je vous remercie de me donner raison durant ces deux années où on a bataillé sur cette question. Moi, très sincèrement je n'ai rien contre le MYF, je n'ai rien contre l'Académie, c'est du foot, c'est important le foot, c'est un des sports les plus populaires sur l'agglomération. J'ai juste un problème sur la question des finances quand même. Je vais schématiser, le MYF, c'est quoi ? Je ne suis pas un spécialiste du foot même si je vais voir l'Académie plutôt que le MYF d'ailleurs, parce que c'est comme ça. Le MYF, c'est quoi ? 30 personnes ? C'est-à-dire qu'on donne 175 000 € de subvention pour 30 personnes et 33 000 € pour 250 jeunes. C'est ça qui me pose problème. C'est ça qui vraiment me pose problème. Que vous fassiez le choix de monter un club avec Yzeure, pourquoi pas, maintenant il existe cela ne me gêne pas. Enfin, je vais dire c'est comme ça, c'est bien, je veux dire cela correspond à des attentes de spectateurs, mais qu'on néglige à ce point le club de Moulins, Daniel l'a dit, mais je le redis avec force, qui vous a sorti de la panade. Si l'Académie ne s'était pas créée, les 250 jeunes ils n'étaient nulle part. Vous n'aviez aucun moyen de les mettre dans un club, aucun moyen. Même vous, vous l'aviez dit à l'époque, Yzeure n'avait pas les capacités d'absorber ces jeunes en termes d'éducation, d'entraînement, etc. Donc, aujourd'hui quand même on donne 200 000 € au foot et franchement, c'est bien de parler du foot, mais c'est dommage qu'on en parle beaucoup, parce qu'il y a aussi beaucoup d'autres sports. Bref, ce n'est pas une paille 200 000 €, ce n'est pas une paille. Bien, on donne la même chose aux deux. Non, mais je ne dis pas qu'il faut donner 2 × 200 000 €, je dis on donne 100 000 € à l'Académie, à 250 jeunes, après moi cela me paraît un peu plus équitable. On donne 100 000 €, si on a un peu d'intérêt pour les associations qui s'occupent de ces jeunes. 100 000 € à l'Académie, 100 000 € au MYF, voilà c'est juste, c'est équitable, ils n'ont pas tout à fait la même activité, mais au moins nos 250 jeunes, ils auraient des moyens un peu plus confortables pour s'entraîner et l'Académie serait soutenue. Mais, je comprends le MYF c'est plus intéressant pour vous, parce que c'est un peu plus médiatique. On va au match, on voit la presse, on passe devant la télé, c'est vrai que l'éducation des jeunes au football c'est un peu moins médiatique, mais quand même cela compte. Cela compte énormément.
Deuxième chose, c'est l'utilisation des terrains. On avance, j'ai constaté qu'il y avait des progrès sur l'utilisation des terrains, parce que maintenant, d'après ce que j'ai compris, enfin de ce que j'ai lu surtout, on dit la moitié du temps, l'Académie pourra jouer sur les terrains. D'abord, je ne sais pas pourquoi, enfin je ne comprends pas pourquoi, on a deux clubs et bien on regarde si les clubs sont capables de s'entendre et s'ils sont capables de s'entendre, on regarde ce qui est possible techniquement de faire. Je partage l'idée qu'il ne faut pas que les terrains s'abîment, donc on ne peut pas y jouer tous les jours et puis voilà, mais laissons les clubs discuter entre eux. J'attire juste votre attention, j'ai cru comprendre que des équipes allaient venir s'entraîner sur le terrain B de chez nous, sachant que c'est là où joue la plupart du temps l'Académie. Je doute que les terrains tiennent longtemps à ce rythme-là. C'est-à-dire que je pense que soit on organise les choses, alors Johnny peut-être qu'il en sait plus que moi là-dessus, mais soit on s'organise bien pour que tout le monde puisse jouer partout, là 1 de l'Académie sur Hector Rolland quand les autres ne jouent pas, etc., et qu'on répartisse correctement les terrains ou alors peut-être qu'on manque de terrains, d'ailleurs je te pose la question Johnny, peut-être qu'on manque de terrains, c'est possible ? Mais faisons attention que les choses s'organisent et qu'on n'est pas des terrains qui soient à refaire tous les six mois et que les équipes ne puissent plus s'entraîner ou jouer. Enfin, je vous dis ma proposition, on donne une subvention de 200 000 € pour le foot, on a deux clubs 100 000 € chacun et c'est réglé.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

MONSIEUR KARI – Yannick, effectivement on en a parlé la dernière fois, il faut savoir qu'au départ quand on a mis en place ce projet, nous, la Ville, on a dit : « l'Académie c'est très bien, parce que c'est un club

formateur » donc pour les jeunes, on est parti là-dessus, donc on continue à travailler avec eux. Les moyens qu'on a mis en place, je pense que c'est plus que chez d'autres villes de notre strate. La première année 63 000 €, c'est énorme. Je ne connais pas un club qui donne 63 000 € pour des jeunes, pour la formation. Je n'en connais pas. 33 000 € en sachant que nos jeunes lors de la saison à venir vont jouer en Ligue, c'est énorme.

Intervention hors micro.

MONSIEUR KARI – C'est pas mal déjà. Donc, on continue de travailler avec eux, de les aider au niveau de la formation. Effectivement au niveau de l'Agglo, l'Académie est un club qui travaille bien au niveau de la formation, au niveau des jeunes. Mais, l'idéal aujourd'hui, tu parlais effectivement des autres communes, des autres joueurs, les 250 jeunes que tu disais tout à l'heure, mais effectivement il n'y a pas que l'Académie, il y a les autres villes à côté qui peuvent aussi, qui ont des jeunes aussi. L'idée, c'est faire dans l'Agglo l'équipe d'élite des jeunes. Et ça à l'Académie pour l'instant, c'est compliqué pour leur faire comprendre ça. Voilà, première chose. Deuxième chose, au niveau des terrains, effectivement les deux clubs, l'Académie et le MYF, ils vont se rencontrer et puis on va mettre en place un planning pour que tout le monde puisse trouver sa place, mais en sachant que pour le terrain Hector Rolland en priorité, c'est le MYF. Voilà, là-dessus, après au niveau des entraînements, on a rencontré le président, il y a aussi des arrangements au niveau des entraînements. Donc, ça je pense que les deux clubs se mettent autour d'une table pour pouvoir réorganiser tout ça, l'idée c'est qu'effectivement dans l'avenir ces deux clubs puissent, enfin qu'on puisse en avoir qu'un seul. Je pense que pour tout le monde ce sera une très bonne chose.

MONSIEUR LE MAIRE – Vous êtes convaincus là, maintenant ?
Daniel, tu dis que ce rapprochement s'est fait au pire moment. Je rappelle quand même que j'ai toujours proposé un rapprochement et que s'il ne s'est pas fait avant, tu sais pourquoi. S'il ne s'était pas fait à ce moment-là, il n'y aurait plus aucune équipe. Je répète, s'il n'y avait pas eu le rapprochement conduisant à Moulins Yzeure Foot nous n'aurions plus aucune équipe dans l'Allier, non seulement dans l'agglomération, mais dans l'Allier jouant à ce niveau. Alors, tu dis : « les objectifs ont-ils été atteints ? Surtout pas ».
Premièrement, aucun supporter n'est satisfait. Je ne sais pas, moi, j'y étais et c'est bizarre vous y étiez aussi. Lorsqu'il y a eu la rencontre en 32ème de finale de Coupe entre Moulins et Monaco. Ayez le courage de dire que si nous n'avions pas fait ce rapprochement, les 5 000 spectateurs, qui ce jour-là ont partagé une émotion très forte, n'auraient pas été présents. L'objectif premier que nous avions, je le répète, l'objectif premier que nous avions était de donner aux Moulinois au sens large bien entendu, aux habitants de ce territoire, la possibilité de partager des émotions. Je le dis d'autant plus que je n'ai pas été élevé dans ce monde-là, dans d'autres sports, mais pas dans ce sport et je respecte pleinement l'envie de nos concitoyens de vibrer pas seulement à travers la télé sur tel match, mais aussi chez nous, ici, lorsqu'il y a des rencontres avec des équipes de haut niveau et que nous, Moulinois, Yzeuriens, habitants de ce territoire pourront avoir la fierté d'avoir une équipe qui joue à ce niveau.
Deuxièmement, question ingénue, avons-nous réalisé des économies ? Oui, puisqu'avant on versait 212 000 € et qu'aujourd'hui on est à 190 000 €. Je parle en subvention de fonctionnement. On a donc fait quelques économies. Mais, ce qui est extraordinaire c'est que si nous n'avions pas été là... nous avons aujourd'hui la gestion à ce niveau de club et de loin la plus économe. Pourquoi ? Moulins Yzeure Foot a un budget de 700 000 €. Le plus petit budget du National 2, c'est plus d'un million d'euros et donc, nous avons aujourd'hui une gestion du foot qui au niveau où notre club Moulins Yzeure Foot est, est beaucoup plus économe. Et donc, on a eu la chance, parce que c'est aussi certes le travail sportif qui est fait, mais on a eu la chance de pouvoir rester à ce haut niveau, alors même que le budget est de plus d'un tiers inférieur au plus petit budget du National 2. Alors, après on peut avoir sur le foot l'appréciation que l'on peut avoir, je constate simplement qu'on est plus économe que les autres. Après, mais pourquoi pas regrouper sur les trois villes ? Comme la question est bonne. Pourquoi, l'Académie ne vient-elle pas, pourquoi ne fait-on pas ? Vous dites : « c'est quand même incroyable, on va regrouper, il y a le MYF, mais il y a encore l'Académie et le foot féminin ». Le foot féminin, il y a une discussion entre Moulins Yzeure Foot et le foot féminin pour qu'ils rejoignent ce club. Sur l'Académie tout ce qui peut permettre de travailler ensemble sera facilité par nous. Je peux dire que nous avons mis dans le cahier des charges une pression à Moulins Yzeure Foot pour que justement l'ouverture soit la plus forte, la plus constructive dans le travail avec l'Académie.
Alors, Yannick on va parler de l'Académie dans la délibération suivante, mais aujourd'hui effectivement la règle de trois n'a aucun sens et tu le sais très bien, on ne peut pas dire qu'on donne 33 000 € pour 430 jeunes et 175 000 € pour 30 joueurs à un haut niveau, par définition. Parce que, je répète une nouvelle fois, on peut essayer de cacher la vérité, d'être démagogue et tout, mais il faut quand même dire un peu les choses réellement. Les joueurs de Moulins Yzeure Foot sont moins payés que dans les autres clubs. Sinon, on aurait un budget

plus important. Et donc, c'est vrai que d'un côté si on veut avoir des joueurs à ce niveau, même si on les paye beaucoup moins que les autres il faut quand même les payer. Et, c'est vrai que les jeunes, effectivement on a quelques remboursements de frais de déplacement sur des formateurs, il y a quelques frais de déplacement et on a avec 33 000 € pour la formation, on donne plus que tous les autres clubs. Je me suis fait alpaguer par certains collègues y compris qui sont dans le même parti politique que toi, cher Daniel, qui m'ont reproché de donner beaucoup trop.

MONSIEUR DELASSALLE – Il y en a encore.

MONSIEUR LE MAIRE – Non, mais… il y en a qui ont été élus en 2014, en même temps que toi je ne sais pas où ils en sont aujourd'hui. En tout cas ce qui est vrai, c'est qu'ils nous ont reproché, tenez-vous bien, de donner trop à l'Académie. Je me suis fait alpaguer, je pourrais te dire où, par des clubs qui m'ont dit : « mais vous vous rendez compte de ce que vous donnez, vous nous mettez en difficulté, chez nous comment on fait ? On n'a pas les moyens que vous avez. » Donc pour les jeunes et la formation, vous savez ce que l'on fait et bien les parents viennent, montent des actions, des brocantes, font des gâteaux, vendent des trucs et ils disent : « mais enfin, mais aidez-nous comme Moulins aide l'Académie ! Pourquoi vous nous traitez plus mal, parce qu'on est dans une autre commune, nos jeunes ils sont comme les jeunes Moulinois, pourquoi Moulins donne trop à l'Académie par rapport à nous ? » C'est ça la réalité. Ce n'est pas de la démagogie c'est la réalité. Dans un cas, les parents se bougent et ce que je constate, moi, simplement c'est que je me fais engueuler par les maires, qui sont tes amis politiques, parce qu'on donne trop à l'Académie. Mais, vous parce qu'il faut faire évidemment de la démagogie vis-à-vis des Moulinois, mais dites : « donnez plus ! » Non, il faut être sérieux, on donne et on est engagé et je souhaite véritablement que l'Académie continue son action reconnue, et reconnue aussi par Moulins Yzeure foot qui a d'ailleurs une section de formation, qui n'est pas au niveau de celle de l'Académie, mais on ne peut pas dire qu'elle n'existe pas. Ça ce n'est pas bien, parce qu'elle existe parfaitement et donc il y a des jeunes formés par Moulins Yzeure Foot et encore une fois, nous avons fait la proposition Moulins Yzeure Foot, j'ai demandé à Moulins Yzeure Foot de proposer à l'Académie de prendre en charge, d'être chargé de toute la formation. Et bien on va voir s'ils répondent à la demande. On ne peut pas dire à la fois : « on veut être considéré » et quand on vous dit : « et bien écoutez, banco, puisque vous êtes meilleurs en terme de formation, c'est vous qui ferez la formation pour l'Académie », j'attends la réponse de l'Académie.

MONSIEUR MONNET – Qu'est-ce qui serait mis en place ? Nous sommes en subventions constantes ?

MONSIEUR LE MAIRE – Non, non, je réponds à ta question bien entendu s'il y a la prise en charge de la formation de l'ensemble des jeunes par l'Académie, évidemment elle aura des moyens adaptés.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Quoi, lesquels ?

MONSIEUR MONNET – Comment voulez-vous qu'elle se positionne, si vous ne lui donnez pas des éléments financiers !

MONSIEUR LE MAIRE – Ils nous en ont demandé, mais ils m'ont demandé, ils ont cité, ils ont fait une demande et je leur ai dit que s'il y avait un accord pour qu'ils prennent l'ensemble de la formation des jeunes, évidemment on les satisferait.

MONSIEUR MONNET – Ils ont demandé une somme précise ?

MONSIEUR LE MAIRE – Ils ont demandé un truc très précis sur 30 000 € en investissement, nous les envisagerons.

Intervention hors micro.

MADAME TABUTIN – Bah oui, y compris les Moulinois, d'ailleurs.

MONSIEUR PLACE – Sans faire de ségrégation envers certains Moulinois.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Il dit simplement qu'il y a certains Moulinois dont la formation est refusée par le club Moulinois qu'on subventionne, c'est ça qu'il est en train de dire. Non, ce n'est pas une question de moyens, non, non ce n'est pas ça. Ce n'est pas une question, c'est un constat.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Parce qu'eux-mêmes le reconnaissent. A des jeunes Moulinois, on leur dit vous n'avez pas le meilleur niveau et donc on ne vous prend pas. C'est par rapport à leur niveau.

MONSIEUR KARI – C'est par rapport à leur niveau. L'Académie ne prend pas de jeunes joueurs parce qu'ils n'ont pas le niveau entre guillemets.

MONSIEUR MONNET – Ah oui, c'est possible.

MONSIEUR LE MAIRE – Ils font une sélection au départ. Il faut être clair, il faut une sélection au départ. Ils mettent de côté certains jeunes Moulinois et ça, c'est inacceptable.

MONSIEUR MONNET – Ça, c'est vous qui le dites, c'est un club qui a des moyens limités, à un moment donné il est obligé de sélectionner. Le fond de cette affaire, je ne le connais pas.

MONSIEUR LE MAIRE – Pourquoi ?

MONSIEUR MONNET – Et bien, parce que comme vous ne pouvez pas prendre tout le monde, comment faites-vous pour en prendre que quelques-uns ?

MONSIEUR LE MAIRE – C'est extraordinaire !

MONSIEUR MONNET – Mais non ce n'est pas extraordinaire.

MONSIEUR LE MAIRE – Moi, je prends que les meilleurs dans la vie.

MONSIEUR MONNET – Mais, ce n'est pas la question, comment vous sélectionnez ? Vous croyez qu'ils prennent sur 200 sélections, qu'ils prennent les meilleurs sur 150 jeunes, non, non.

MADAME TABUTIN – Bah, c'est sûr.

MONSIEUR MONNET – Moi, je ne pense pas, je ne crois pas, là, vous faites un procès d'intention à l'Académie.

MONSIEUR LE MAIRE – Aucun procès d'intention puisqu'ils sont d'accord ! Mais Yannick, il faut y aller voir le foot, ils sont d'accord !

MONSIEUR MONNET – J'ai été à l'Assemblée générale.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, Yannick ils le reconnaissent !

MONSIEUR MONNET – J'ai écouté le bilan.

MONSIEUR LE MAIRE – Yannick, ils le reconnaissent.

MONSIEUR MONNET – Peut-être, mais ce n'est pas ça le problème !

MONSIEUR LE MAIRE – Et donc, mais si c'est le problème. Les Moulinois donnent 33 000 €.

MONSIEUR MONNET – Que 33 000 €, si vous trouvez que c'est suffisant.

MONSIEUR LE MAIRE – Ce n'est pas demander plus et quand on reçoit, quand on est le club de formation pour les jeunes d'une ville, on va prendre des jeunes extérieurs à la ville et on refuse de jeunes Moulinois. Cela pose une question. Qu'est-ce que je réponds aux Moulinois ?

MONSIEUR MONNET – Vous les rencontrez régulièrement à l'Académie ? Il faut en parler avec eux. Pourquoi vous me demandez ça, je ne suis même pas membre de l'Académie, c'est leur problème.

MONSIEUR KARI – On les rencontre Yannick, on les rencontre souvent.

MONSIEUR MONNET – Oui, tant mieux. S'ils sont satisfaits, c'est bien.

MONSIEUR LE MAIRE – Il faut reconnaître, dans la vie, vois les choses en face, ce n'est pas la peine de travestir la réalité.

MONSIEUR MONNET – Vous faites de la démagogie, vous êtes en train de faire de la diversion.

MONSIEUR LE MAIRE – Ah, ça, c'est la meilleure ! Je suis prêt à faire un stage, si tu veux bien me former en démagogie. Voilà, je veux bien te donner quelques jours si tu me formes, j'irais vers toi.

MONSIEUR MONNET – Écoutez-moi, alors vous parliez de dire toute la vérité, il faut toute la dire la vérité Monsieur le Maire. Pourquoi on en est là, pourquoi vous avez créé cette fusion, mais pourquoi vous ne le dites pas ? D'abord, où on en est du déficit de l'ASM ? L'ancienne ASM, l'argent, les 1 million d'euros que l'on a donnés sur quatre ans on en est où de savoir réellement ce qui s'est passé ? Parce que je vous signale quand même, non, mais attendez si vous devez donner de la réalité, mais pourquoi vous vous êtes embarqués dans ce rapprochement ? Mais, c'est ni plus, ni moins pour faire oublier le déficit de l'ASM.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, pas du tout, mais qu'est-ce que tu veux que ça fasse ?

MONSIEUR MONNET – Je vous dis que si !

MONSIEUR LE MAIRE – Mais non !

MONSIEUR MONNET – Le problème, c'est comme ça que vous avez construit le rapprochement.

MONSIEUR LE MAIRE – Pas du tout.

MONSIEUR MONNET – Qu'est-ce que vous avez engagé ?

MONSIEUR LE MAIRE – Non, c'est un mensonge.

MONSIEUR MONNET – Qu'est-ce que vous avez engagé pour savoir où étaient passées les subventions qu'on a données à l'ASM ? Je vous ai posé la question, tous les ans je vous la pose, vous me dites : « on ne sait pas ».

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, je n'ai pas les moyens.

MONSIEUR MONNET – Vous n'avez pas les moyens, comment ça vous n'avez pas les moyens ?

MONSIEUR LE MAIRE – Attends, Yannick le seul objectif…

MONSIEUR MONNET – C'est pour ça qu'on a créé le MYF.

MONSIEUR LE MAIRE – Écoute. C'est un exercice sur toi qui est bien d'écouter les autres. Le seul objectif dans la création du MYF était de sauver l'existence d'une équipe à ce niveau. Si, nous ne l'avions pas fait, nous n'aurions aucune équipe de tout le département en National 2. Nous l'avons fait pour ça, l'objectif pour l'instant a été atteint, après il y a la question du sport, il y a toujours des aléas dans le sport, on a eu cet objectif et c'était le seul objectif et nous l'avons à ce jour atteint.

MONSIEUR MONNET – Juste pour finir et après on arrête. Moi, je m'abstiendrai sur la subvention du MYF et je voterai « pour » la subvention à l'Académie, parce que je considère que la subvention du MYF est trop déséquilibrée par rapport à l'Académie. C'est mon avis. Ce qui m'inquiète le plus, dans cette affaire ce n'est pas tant le fait que… si, il y a la faillite de l'ASM quand même, on a fait un calcul il y a eu 1 million d'euros d'argent public, on ne sait toujours pas où c'est passé. Bref, ce qui m'inquiète le plus c'est que j'ai le sentiment, mais c'est à partir de là qu'on a créé le MYF, c'est tout. J'ai le sentiment qu'on recrée le même fonctionnement au niveau de cette équipe communautaire. Parce que je vous rappelle quand même que par rapport à la faillite, on avait mis en place un certain nombre de dispositions que vous n'avez pas tenues et que vous n'avez pas respectées…

MONSIEUR LE MAIRE – Faux, ça, c'est entièrement faux !

MONSIEUR MONNET – Le Comité de surveillance ne s'est jamais réuni, il s'est réuni à la fin juste avant la faillite donc, moi, je crains qu'on remette la même chose en place. Je ne suis pas un spécialiste du foot et je m'arrête là-dessus, vous m'annoncez un budget de 700 000 € et vous dites à juste titre a priori les clubs de cette catégorie, c'est 1 million d'euros minimum, j'ai écouté même 1,2 million d'euros, bref. Est-ce que l'on pense, ce que l'on n'a pas réussi avec l'ASM et est-ce qu'on pense qu'on va le réussir avec le MYF, avec les mêmes montants ? Qu'est-ce qui fait que cela marchera cette fois-ci, on a les mêmes protagonistes, on a les mêmes restructurations avec une équipe communautaire. Ce n'est pas une question piège, qu'est-ce qui fait que l'on pense qu'aujourd'hui avec 700 000 €, cela va tenir avec le MYF, alors que pendant un mandat et demi on a essayé de le faire avec l'ASM ? C'est quoi la différence entre les deux situations ?

MONSIEUR LE MAIRE – Encore une fois, ce n'est pas moi qui gère le club financièrement. La seule chose que l'on sait c'est que l'on crée les conditions pour qu'ils aient la chance de rester à un niveau qui permette aux Moulinois au sens large de partager des émotions sportives, c'est tout. À partir de là, je ne suis pas capable de dire ce qu'il va se passer, je sais que si nous ne le faisons pas, nous tuons la présence d'une équipe à ce haut niveau et, moi, je ne veux pas en avoir la responsabilité, parce que je pense que ça ne serait pas bien. Tu peux très bien penser que l'on peut priver les Moulinois de ce genre d'émotions, je ne le pense pas, c'est notre choix.

MADAME TABUTIN – Et pour la formation des jeunes, c'est important d'avoir un club d'un certain niveau pour pouvoir permettre à des jeunes, c'est une forme d'émulation.

MONSIEUR PLACE – À l'époque, ce n'est pas votre équipe qui avait parlé d'ingérence de la municipalité dans les comptes d'un club ? Votre équipe, oui vous de l'opposition, à l'époque c'est vous qui avez parlé d'ingérence…

Intervention hors micro.

MONSIEUR PLACE – Ah si, bien sûr que si on pourra reprendre, on verra.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, allez chacun… et puis après tout ce que l'on a entendu, ce n'est pas grave on se retrouvera au stade. C'est ça qui est merveilleux avec l'écharpe verte et bleue.
Pour le partenariat Ville de Moulins, Moulins Yzeure Foot dont je rappelle que la subvention est de 175 000 € dont 15 000 € est en investissement, qui est contre ? Deux contre, qui s'abstient ? Trois abstentions, merci beaucoup.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur KARI,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 du relatif à la gestion des affaires de la Commune, L 2122-21 relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire et L 2121-33 relatif aux désignations relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Sportive Yzeure Football 03 Auvergne du 7 mai 2018 a validé la modification des statuts, l'association prenant officiellement le nom : Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne,

Considérant que dans ces nouveaux statuts, la Ville de Moulins désigne 2 membres de droit pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot,

Considérant que l'équipe prenant officiellement le nom de « Moulins Yzeure Foot » joue avec un maillot bleu et vert,

Considérant que Moulins Yzeure Foot dispose des infrastructures du stade Hector Rolland et du stade de Bellevue,

Considérant que les matchs se déroulent, à parité, sur les deux stades,

Considérant que Moulins Yzeure Foot, la Ville de Moulins et la Ville d'Yzeure décident de conclure une nouvelle convention tripartite de partenariat afin d'arrêter les modalités du partenariat et les conditions de versement des subventions des deux collectivités,

Considérant la candidature des personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne en qualité de membres de droit représentant la Ville de Moulins :

- Johnny KARI,
- Olivier GARDIEN,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 18 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (MM LAHAYE et MONNET et Mme GOBIN) et 2 CONTRE (M. DELASSALLE et Mme VEZIRIAN),

Confirme sa volonté de mise en commun de moyens pour maintenir une équipe de haut niveau sur l'agglomération,

Approuve le versement d'une subvention de 175 000 € répartie en une subvention de fonctionnement de 160 000 € à Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne pour la saison sportive 2018/2019, versée en 3 fois, et une subvention d'équipement de 15 000 € pour l'acquisition d'équipements, dans le respect des conditions décrites dans la nouvelle convention tripartite jointe en annexe,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite précisant les modalités d'accompagnement des deux collectivités, annexée à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Il est procédé à la désignation des deux membres de droit représentant la Ville de Moulins pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot :

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret :

A l'issue du vote au scrutin public,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de Conseillers Municipaux présents à la séance : 22

Nombre de Conseillers Municipaux munis d'un pouvoir : 11

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

ONT OBTENU :

Johnny KARI : 33 VOIX

Olivier GARDIEN : 33 VOIX

Messieurs Johnny KARI et Olivier GARDIEN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont désignés comme membres de droit représentant la Ville de Moulins pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Yzeure Foot.

Délibération n°DCM201864

15. PARTENARIAT VILLE DE MOULINS/ACADEMIE SPORTIVE MOULINS FOOTBALL - SAISON 2018/2019

MONSIEUR KARI – La délibération en date du 29 juin 2017 acte le partenariat entre la Ville de Moulins et l'Académie sportive Moulins football pour la saison 2018/2019. Le club de National 2 qui évolue sur notre territoire depuis la saison sportive 2016/2017 est le club Moulins Yzeure Foot. L'Académie Sportive Moulins Football a été créée à destination de la formation du football Moulinois et accueillent les jeunes footballeurs U6 jusqu'au U18. Ce club a la volonté d'obtenir une collaboration éducative et sportive avec le collège Charles Péguy. La Ville de Moulins met à disposition de ce club le stade Marcel Zawada dont il peut disposer pour les entraînements et les matchs. En revanche, la priorité est donnée au club Moulins Yzeure Foot pour l'utilisation de l'infrastructure Hector Rolland, cependant des créneaux pourront être accordés sur le terrain B et le terrain synthétique. De plus, le terrain d'honneur pourra être mis à disposition de l'Académie Sportive Moulins

Football lors de la période de janvier à mai 2019, sous réserve de la qualité intrinsèque du terrain et des disponibilités notamment en cas de match de Coupe de France de Moulins Yzeure Foot, la priorité allant à l'équipe de Moulins Yzeure Foot et devra être utilisé sans mention de sponsor. La Ville de Moulins accompagnera financièrement l'Académie Sportive Football. Le montant de la subvention pour la saison sportive 2018/2019 est établi à 33 000 €. Les conditions du partenariat entre la Ville de Moulins et l'Académie Sportive Moulins Football sont précisées dans la convention. Le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 33 000 € est octroyé à l'Académie Sportive Moulins Football pour la saison sportive 2018/2019 et versée sur l'exercice 2019, dans le respect des conditions décrites dans la convention de partenariat. Donc, on vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat telle qu'annexé à la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE: Y-a-t-il des … Oui Ludovic BRAZY.

MONSIEUR BRAZY – Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Alors, je vais rebondir un petit peu sur ce qui a été dit tout à l'heure. On est tous d'accord pour parler de la réputation d'excellence dans le cadre de la formation de l'Académie. Cependant, il y a déjà quelque temps, j'ai été interpellé par de jeunes parents Moulinois qui m'ont fait part de leur étonnement voire de leur stupéfaction du fait que leur enfant a été refusé à l'Académie, parce qu'a priori il n'avait pas le niveau. Alors, pour moi, c'est quand même très simple de parler de réputation d'excellence quant à la base on fait un nivellement par le haut, c'est toujours plus simple. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaiterais et je vous sollicite dans le cadre d'un amendement du fait, car c'est quand même le contribuable Moulinois, je dis bien le contribuable Moulinois qui paye ces 33 000 €. Voilà, un amendement en rajoutant un considérant mentionnant que l'Académie Moulinoise s'engage justement à ne pas refuser les jeunes footballeurs Moulinois.

MONSIEUR LE MAIRE – Je comprends, encore une fois je n'ai rien contre le fait que l'Académie aille chercher les meilleurs ailleurs, mais ayant une subvention de la Ville de Moulins a priori, il est normal qu'elle ne refuse pas les jeunes Moulinois.

MONSIEUR MONNET – Non, c'était Daniel.

MONSIEUR DELASSALLE – Non, il m'a laissé sa place.

MONSIEUR MONNET – Je ne vais pas laisser ma place, je te laisse passer devant ce n'est pas pareil.

MONSIEUR LE MAIRE – Il y a en dessous une salle de médiation, on peut vous la laisser.

MONSIEUR DELASSALLE – C'est au moment des discussions sérieuses qu'il faut avoir un peu d'humour sans quoi on ne s'en sort pas. Alors, moi, je n'ai pas parlé de l'Académie tout à l'heure, j'y viens. Je trouve qu'il est assez surprenant d'essayer d'accuser l'Académie de refuser des jeunes, pour d'un seul coup ne pas vouloir reconnaître que l'Académie est un club qui existe, un club qui a tenu ses engagements, un club qui fait la formation, un club qui s'occupe des jeunes et un club qui progresse. Moi, j'ai des fois entendu que quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a un peu une maladie, on s'en débarrasse. Je trouve ça assez désagréable, moi, je pense que l'Académie à Moulins et je le redis je ne suis pas un spécialiste du foot, je pense que l'Académie à Moulins fait un travail exemplaire. Je trouve que l'Académie, avec la délibération qui est prise, est discriminée. Elle est discriminée par la répartition sur les terrains de foot et je pense qu'il y a moyen de faire mieux sur la répartition des terrains de foot entre les deux clubs. Le MYF a toujours la priorité et je trouve que cela devrait être regardé et la deuxième chose, je trouve insuffisant la somme qui est attribuée à l'Académie. Je me demande pourquoi on n'attribue pas non plus à l'Académie des moyens d'investissement comme on vient de le faire à l'autre club. Donc, en fonction de ça, je vais m'abstenir par rapport à cette délibération et je pense qu'il serait opportun de reconnaître que l'Académie fait partie de Moulins, fait partie de la vie de Moulins et j'espère, je n'ai pas regardé la délibération, mais j'espère qu'il a été retiré la phrase où on leur dit : « qu'ils pourraient se réunir à titre gratuit deux fois par an au Colisée » qui n'existe plus, j'espère que cette phrase que j'avais demandée à la commission qu'elle disparaisse a été retirée ou sans quoi si ce n'est pas discriminatoire, je n'y comprends plus rien.

MADAME TABUTIN – Juste, pour répondre, il y a un point quand même qui m'interpelle, c'est que personne ne trouve drôle que pour n'importe quelle association sportive, culturelle, sociale on mette en place des conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, dans laquelle nous demandons à une association de

respecter un certain nombre d'objectifs, de conditions, conditions qui permettent d'honorer le versement d'une subvention, qui est quand même de l'argent public. Il ne faut quand même pas l'oublier. Donc, je ne trouve rien d'anormal que l'on verse une subvention à une association qui est aujourd'hui le club Académie et dans laquelle on lui demande de remplir certaines conditions, non seulement de mettre en place un partenariat avec notre club senior, de pouvoir ouvrir et d'accepter les jeunes y compris ceux de Moulins, de respecter le fait de jouer sur le terrain, enfin tout ce qui a pu vous dire Johnny, mais je trouve véritablement. Attend c'est aberrant, n'importe quelle collectivité, lorsqu'elle verse une subvention, de l'argent public est en droit d'exiger un certain nombre de respects de conditions, d'exigences, c'est la moindre chose. C'est quand même, et là vous nous dites non seulement on considère que ce n'est pas la respecter, c'est la juger, c'est la... attendez non, on le fait pour d'autres associations, d'autres clubs. On verse notamment à des associations que vous connaissez bien dans le cadre social, culturel ou autre et on leur demande dans le cadre d'un partenariat de pouvoir respecter... on leur attribue une salle gratuite sur l'année, les autres sont payantes, personne ne vient dire quoi que ce soit. C'est que vous considérez que ce club, il a une position différente, intouchable. C'est incroyable ! C'est incroyable, c'est quelque chose, excuse-moi Yannick, mais je peux me permettre de te dire ça, n'importe quelle collectivité est en droit d'exiger, lorsqu'on verse de l'argent public et bien d'avoir en retour un certain nombre d'exigences. Après, ils sont libres de ne pas l'accepter. Après tout, s'ils ne veulent pas accepter nos exigences, ils ne sont pas obligés d'accepter notre argent. Ils peuvent vendre des pains au chocolat ou faire une kermesse pour avoir de l'argent et permettre ainsi comme toute association, je veux dire, ce n'est pas une obligation de verser de l'argent à une association. Normalement, le principe d'une association c'est de pouvoir trouver les moyens pour pouvoir effectuer l'exercice de ses objectifs. Il n'y a pas d'obligation de se tourner vers les collectivités pour avoir des moyens de pouvoir exercer les missions pour laquelle on a créé l'association.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci beaucoup, oui Yannick et après Ludovic. Je pense que tu es complètement d'accord avec ce qu'a dit Nicole.

MONSIEUR MONNET – Je suis totalement d'accord avec le fait qu'il faut avoir des exigences avec les associations dans le cadre de ce que la loi permet, parce que je vous rappelle que vous avez été retoqués par le contrôle de l'égalité sur cette question-là, justement dans le cadre des conventions d'objectifs.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais non.

MONSIEUR PLACE – Pas du tout.

MONSIEUR MONNET – Si, vous avez été retoqués sur la question de la modification des statuts. Bref, vous le savez très bien du coup vous l'avez enlevé. Je vous rappelle juste que oui il faut être exigeant vis-à-vis des associations dans le cadre légal qui est autorisé. Justement c'est ce qui fait la différence entre liberté des associations et ingérence. Enfin, je trouve très malsain l'espèce de procès d'intention qui est en train de se monter sur des rumeurs un peu café du commerce. Mais non, laissez-moi finir, je ne sais pas ce qu'il en est de ça. Soit, il y a des choses avérées et vous discutez ça avec l'association concernée, ok ?

MONSIEUR LE MAIRE – Oui, mais c'est fait.

MONSIEUR MONNET – Vous comprenez, vous êtes en train de distiller, je trouve ça un petit peu dégueulasse vraiment ce n'est pas très honnête intellectuellement, parce que...

MONSIEUR LE MAIRE – Question honnête et intellectuelle, je reconnais que tu as tout à fait rendu tout ce que tu as dit jusque-là, alors là vraiment tu es...

MONSIEUR MONNET – À un moment donné quand on a un contentieux avec une association, alors on la rencontre, on discute avec, on essaye de voir...

MADAME TABUTIN – Il n'y a pas de contentieux.

MONSIEUR MONNET – Bah si, vous êtes en train de sous-entendre que l'Académie produit de l'exclusion. Moi, je n'en sais rien.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Soit, vous avez des éléments et vous les rencontrez et vous traitez ça, mais là vous distillez ça…

MONSIEUR LE MAIRE – C'est ce qu'on a fait.

MONSIEUR MONNET – Vous distillez ça, mais de quel fait vous parlez ? Je trouve que c'est des comportements malhonnêtes et malveillants vis-à-vis des associations Moulinoises, ce n'est pas la première fois que vous le faites, vous avez déjà eu comme ça des discours discriminatoires vis-à-vis d'autres associations comme le Boxing Club Moulinois, je ne vais pas vous le rappeler. J'avais une question technique Johnny ? Vraiment, c'est sur la question des terrains, est-ce qu'on a assez de terrain non pas pour accueillir tous les clubs, mais pour accueillir tous les jeunes de l'agglomération ? Parce qu'apparemment cela tire un peu en termes de disponibilités de terrains.

MONSIEUR KARI – Au niveau des installations sportives football à Moulins, effectivement avec toutes les équipes que l'on a, on n'a pas suffisamment de terrains, ça c'est une certitude.

MADAME TABUTIN – On a d'ailleurs refusé un autre club.

MONSIEUR KARI – Parce que jusqu'à présent notre politique… non, on a refusé des associations qui voulaient recréer le club de football, parce qu'on a plus d'endroits où les mettre, tout simplement. Tu m'achètes un terrain et je te fais un terrain de foot.

MONSIEUR LE MAIRE – Ce n'est pas grave, c'est de la démagogie.

MONSIEUR BRAZY – Oui, Yannick si je rapporte ça, c'est qu'on me l'a dit, alors quand tu dis malhonnêteté intellectuelle je pense que le terme est peut-être un peu fort quand même. Café du commerce, je suis désolé, café du commerce c'est des soi-disants.

MONSIEUR PLACE – Nous sommes au moins trois dans cette assemblée à avoir eu ces réflexions.

MONSIEUR BRAZY – Non, tout simplement je trouve que là c'est un jeu d'opposition, on essaie de politiser les choses, je pense qu'on ferait mieux, au lieu de s'offusquer sur les délibérations, plutôt d'aider ces clubs justement à se mettre autour d'une table et vraiment à réfléchir à un projet, un club sportif au niveau du foot sur l'agglomération et sur Moulins. Daniel, on n'a jamais discriminé quoi que ce soit et surtout pas l'Académie, parce que c'est vrai qu'ils font un travail de formation, qui est plutôt intéressant. Il ne faut pas dire non plus ce que l'on n'a pas dit.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Moi, je vais vraiment répondre en fonction, parce que je pense, Yannick excuse-moi de te le dire, je te le dis avec beaucoup de conviction et d'amitié, je pense que tu ne rends pas service à l'Académie pour la raison suivante : effectivement pour avoir un haut niveau, ils sélectionnent et moi, je n'ai rien contre. Cela étant dit, si on va chercher un joueur à Toulon ou à Yzeure et qu'on refuse un Moulinois, alors qu'on a une subvention de Moulins, cela ne peut pas marcher. Je le leur ai dit et ils sont d'accord et donc ce n'est pas la peine d'en rajouter, parce que tu mets l'accent devant les Moulinois sur quelque chose sur lequel ils ne souhaitaient pas qu'on mette l'accent et je pense qu'ils ont parfaitement compris et qu'ils satisferont ce qui est à l'évidence ce qui tombe sous le sens, je veux bien pour être à un top niveau aller chercher les meilleurs, mais je ne peux pas refuser les Moulinois. Et donc, c'est pour ça que c'est explicite.
Deuxième point, lorsque Daniel DELASSALLE, je ne sais même pas s'il faut le reprendre, à ce niveau-là quand j'entends dire qu'il faut se débarrasser de son chien, c'est fabuleux. Vous connaissez beaucoup de gens qui se débarrassent de leurs chiens en donnant 33 000 €. Cela coûte cher le chien. Et donc plus énorme que ça, on ne peut pas faire. Mais, ce n'est pas grave. Nous, pour être très clair et je l'ai dit très directement aux Moulinois, un, nous souhaitons qu'il y ait la meilleure formation possible, nous faisons confiance à l'ASM pour faire cette formation pour les jeunes et nous les avons accompagnés et nous les accompagnerons. Et on fait même mieux, puisque nous avons obtenu que Moulins Yzeure Foot propose à l'ASM d'avoir la formation des jeunes sur l'agglomération. À partir de là, l'ASM joue le jeu où elle le refuse, mais nous avons fait en sorte qu'il soit bien acté, qu'il soit bien reconnu, la qualité de la formation à l'ASM et qu'on en tire les conséquences avec un club de Moulins Yzeure Foot, qui effectivement lui se concentre avec tout ce qui est senior et l'équipe fanion ou

l'équipe première et qu'on donne à l'ASM la responsabilité plus large que sur son périmètre actuel de la formation et qu'à ce moment-là on voit les moyens généraux qu'il faut y affecter.
Deuxième point, sur les problèmes de terrains, je rappelle qu'aujourd'hui est donné à l'ASM de janvier à mai 2019 l'usage pour son équipe senior de jouer sur le terrain A d'Hector Rolland.
Troisième point, nous avons demandé au MYF, qui l'a accepté, de faire un effort pour l'entraînement, de renoncer à ce que l'entraînement des équipes B et C se fasse sur Hector Rolland pour laisser plus de place à l'Académie. Tout ça fait l'objet de discussions que l'on a eues il y a 10 jours ou 15 jours je crois avec les responsables de l'ASM, puis avec Moulins Yzeure Foot. Mais, pour qu'on arrive à ce que les deux clubs se coordonnent, c'est bête, mais pour pouvoir se parler il faut être deux et il faut pouvoir écouter et donc, il faut vouloir accepter de coopérer. J'espère que petit à petit cela se fera, cela étant dit encore une fois l'Académie pour son aspect formation est une priorité, nous reconnaissons qu'elle fait de bonnes choses, on n'est pas les seuls d'ailleurs à le reconnaître, puisque Moulins Yzeure Foot le reconnaît et à notre demande en tire les conséquences. Voilà, je vais passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a quatre abstentions, merci beaucoup et merci à toi, Yannick, d'avoir défendu cela, mais d'avoir voté « pour », je te remercie.

MONSIEUR MONNET – C'est réglé.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur KARI,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 relatif à la gestion des affaires de la Commune, L 2122-21 relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire et l'article L 2121-33 relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 actant du partenariat entre la Ville de Moulins et l'Académie Sportive Moulins Football pour la saison 2018/2019,

Considérant que le club de National 2 qui évolue sur notre territoire depuis la saison sportive 2016/2017 est le club Moulins Yzeure Foot,

Considérant que l'Académie Sportive Moulins Football (Académie) a été créé à destination de la formation du football moulinois et accueillant les jeunes footballeurs U6 jusqu'aux U18,

Considérant la volonté de ce club de maintenir une collaboration éducative et sportive avec le collège Charles Péguy,

Considérant que la Ville de Moulins met à disposition de ce club le stade Marcel Zawada dont il pourra disposer pour les entrainements et les matchs ; en revanche la priorité est donnée au club Moulins Yzeure Foot pour l'utilisation de l'infrastructure Hector Rolland, cependant des créneaux pourront être accordés sur le terrain B et le terrain synthétique, de plus, le terrain d'honneur pourra être mis à disposition de l'Académie Sportive Moulins Football lors de la période de janvier à mai 2019, sous réserve de la qualité intrinsèque du terrain et des disponibilités notamment en cas de match de Coupe de France de Moulins Yzeure Foot, la priorité allant à l'équipe de Moulins-Yzeure-Foot et devra être utilisé sans mention de sponsor,

Considérant que la Ville de Moulins accompagnera financièrement l'Académie Sportive Moulins Football,

Considérant que le montant de la subvention pour la saison sportive 2018/2019 est établi à 33 000 €,

Considérant que les conditions du partenariat entre la Ville de Moulins et l'Académie Sportive Moulins Football sont précisées dans la convention ci annexée,

Considérant que l'Académie Sportive Moulins Football doit s'engager à ne pas refuser les jeunes Moulinois,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 18 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, par 29 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM LAHAYE et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 33 000 € est octroyée à l'Académie Sportive Moulins Football, pour la saison sportive 2018/2019 et versée sur l'exercice 2019, dans le respect des conditions décrites dans la convention de partenariat ci jointe.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201865

16. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

MADAME LEGRAND – Depuis 1995, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce bilan comporte trois volets : les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et ceux financiers. Pour l'année 2017, on peut résumer de cette manière : pour les caractéristiques techniques au niveau de la production, la production de l'eau potable, nous avons eu 2 527 935 m³. Au niveau du stockage, vous savez qu'il est effectué à partir de six réservoirs qui ont une capacité de 19 000 m³, un nettoyage annuel a été effectué dans les réservoirs des Mounines et dans le réservoir de Belle Croix. Au niveau du traitement, donc le pompage s'effectuant dans la nappe alluviale de l'Allier, le traitement de l'eau est un traitement uniquement bactériologique par injection de bioxyde de chlore. Au niveau de la consommation, la station de pompage de Moulins fournit de l'eau à Moulins, mais également pour Yzeure et Neuvy. La répartition des consommations est la suivante : Pour Yzeure, 1 034 799 m3, pour Neuvy 100 296 m³ et pour Moulins 1 392 840 m³. Au niveau de notre réseau, le réseau de Moulins est constitué de 98,2 km de canalisations. Au niveau des branchements, nous en comptons 5 551 abonnés, qui ont un branchement ouvert, auxquels il faut rajouter 204 abonnés issus d'individualisation de comptage. Donc ça, c'était pour la partie sur les caractéristiques techniques.
Au niveau des indicateurs de performance, donc la qualité c'est important, la qualité des eaux, donc l'eau brute elle est déjà de qualité très satisfaisante en raison de la bonne qualité de la nappe de l'Allier. La concentration de nitrate est faible au niveau des puits de captage. Le taux moyen de nitrate dans le réseau est de 5,95 milligrammes par litre alors que la limite admissible est de 50, c'est-à-dire qu'on est 10 fois moins élevé que la limite haute. Au niveau de l'eau traitée, elle est de bonne qualité bactériologique, tout à fait conforme aux limites qui sont fixées par le code de la santé publique. Nous avons eu cette année 2017, 59 prélèvements qui ont été réalisés, 12 à la station traitement, 41 sur le réseau de Moulins et 6 en sortie des réservoirs de Belle Croix. Les limites de qualité ont été respectées pour toutes les analyses et pour tous les paramètres, soit 100 % pour les 59 prélèvements, pour les paramètres microbiologiques et 100 % sur les 59 prélèvements relatifs aux paramètres physico-chimiques. De temps en temps, on peut avoir un problème occasionnel de coloration de l'eau mais elle n'est constatée que quand il y a une manipulation effectuée sur le réseau. Au niveau du rendement, notre rendement primaire du réseau est de 92,4 %, il est stable et c'est un niveau très haut.
Au niveau des indicateurs financiers, alors le prix de l'eau, la facture d'eau, vous savez, elle est composée outre le prix du mètre cube de l'eau, de l'abonnement, de la redevance pollution et de la redevance soutien d'étiage. Le prix de l'eau 2017 par mètre cube et HT est 0,6617 € et au niveau de l'abonnement pour 2017, c'était 34,04 € HT pour un diamètre de 15 à 20 et 39,28 € pour un diamètre supérieur. C'est une baisse de 13 % par rapport à l'année dernière, parce que vous savez on avait un problème d'équilibre, il fallait 30 % et 70 %, donc c'est la dernière année, on est arrivé à cet équilibre des 30 et des 70. La part de l'eau, qui revient directement au service c'est simplement donc la consommation et l'abonnement et cela ne représente sur une facture d'eau que 21 % de la facture. Le reste ce sont les taxes.
Au niveau des investissements, les travaux qui ont été financés au cours de 2017 se montent à 28 200 € HT et pour l'essentiel, ce sont des changements de compteurs et des poses de regards de comptage. Nous avons toujours nos trois branchements plomb qui restent toujours en 2017, parce que pour deux, on n'arrive pas à joindre le propriétaire, ce sont des branchements qui ne fonctionnent pas et pour un autre, c'est pareil c'est un compteur qui est fermé et qui attend un petit peu l'utilisation du terrain qui en sera faite. Donc nous avons enlevé tout le plomb entre 1999 et 2016 et c'est une opération pas neutre quand même qui aura coûté plus de 3 millions d'euros. Nous avons également en 2017 eu l'intervention d'un hydrogéologue concernant le plan de mise en sécurité des puits de captage, ainsi qu'une étude préliminaire à la mise en équilibre de l'équilibre calco-carbonique. Pour les autres indicateurs, c'est le taux d'occurrence des interruptions de service, donc nous avons un taux de 1,39 % qui représente huit coupures en 2017. Également, le taux des impayés doit vous être communiqué, donc au 31 décembre 2017 ça concerne les factures qui ont été émises en 2016. Il correspond donc à 216 factures contre 185 factures impayées dans le rapport dernier. Donc, en 2017 le taux d'impayés c'est 2,64 %. Au niveau de l'encours de la dette, le niveau d'épargne brute actuelle permettrait de rembourser notre encours de dette sur le budget eau en six années. Donc, voilà les principaux éléments sur ce rapport de l'eau concernant l'exercice 2017.

MADAME TABUTIN – Merci, Dominique, sur l'énoncé de ce rapport. Donc, s'il n'y a pas d'observations je porte aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est approuvé.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame LEGRAND,***

Vu les articles L 2224-1, L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant que la Ville de Moulins a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour 2017,

Vu la présentation du rapport à la commission consultative des services publics locaux réunie le 19 juin 2018 pour examen,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport ci-annexé.

Délibération n°DCM201866

17. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME LEGRAND – Cette délibération de modification du tableau des effectifs a deux objets. Le premier, c'est la transformation de postes, donc on vous propose la transformation de deux postes d'adjoint administratif en postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe, et un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en poste d'adjoint administratif principal de première classe. Donc, tout ça c'est pour anticiper les avancements de grade sous réserve évidemment de l'avis, qui sera rendu par la C.A.P. que nous n'avons pas encore reçu, bien que la C.A.P. ait eu lieu.

La deuxième partie de cette délibération c'est la création de postes. Donc, nous vous demandons de pouvoir créer trois postes d'adjoint administratif. À l'heure actuelle, nous avons une marge sur le tableau des effectifs de trois postes sur ce grade mais comme nous prévoyons la stagiairisation de cinq agents entre août et septembre 2018, nous vous demandons donc d'en créer trois, trois plus trois cela fait six, mais, on en prévoit cinq pour pouvoir toujours conserver un poste d'avance. Nous vous demandons aussi la création de deux postes d'agent de maîtrise, parce que l'on n'a pas de poste d'avance là-dessus et nous créons donc ces deux postes pour pouvoir nommer deux agents toujours si la C.A.P. du 15 juin a donné un avis favorable sur cette promotion au grade d'agent de maîtrise.

On vous demande aussi de pouvoir accueillir un peu plus d'apprentis, nous en avions trois de prévus, nous vous demandons de pouvoir en accueillir jusqu'à cinq sur la collectivité.

MADAME TABUTIN – Merci, Dominique donc sur ces transformations de postes budgétaires et sur ces créations de postes budgétaires, y compris aussi l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis au sein des services municipaux, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 09 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014, du 20 février 2015, du 21 mai 2015, du 10 juillet 2015, du 16 octobre 2015, du 11 décembre 2015, du 1er avril 2016, du 17 juin 2016, du 10 mars 2017, du 29 juin 2017, du 6 octobre 2017, du 8 décembre 2017 et du 30 mars 2018 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 5 novembre 1999 portant accueil d'apprentis dans les services municipaux,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la collectivité, les mouvements et les avancements dans le cadre de leur évolution professionnelle,

Considérant que la Ville de Moulins accompagne chaque année trois apprentis au sein de son service espaces verts et souhaite poursuivre cette démarche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la transformation des postes budgétaires suivants au 1er juillet 2018 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 2 postes d'adjoint administratif en postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35èmes) en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28/35èmes)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (31/35èmes) en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (31/35èmes)
- 12 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

FILIERE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Décide la création des postes budgétaires suivants au 1er juillet 2018 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 3 postes d'adjoint administratif

FILIERE TECHNIQUE

- 2 postes d'agent de maîtrise

Fixe le nombre d'apprentis pouvant être accueillis au sein des services municipaux à 5.

Délibération n°DCM201867

18. CONVENTION FINANCIERE CADRE AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES RESTAURANTS INTER-ADMINISTRATIFS DE MOULINS ET YZEURE

MADAME LEGRAND – Le restaurant inter-administratif est en train de mieux se structurer. Cette nouvelle convention annule les conventions précédentes ainsi que leurs avenants. Les grandes raisons, c'est une harmonisation entre tous les partenaires et le changement de cadence de versement pour les aider parce qu'ils ont quelques difficultés, à l'heure actuelle, financières, donc des versements plus rapides pour qu'ils aient plus de trésorerie en début d'année. Voilà les gros points de cette convention.

MADAME TABUTIN – Merci, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, qui autorise Monsieur le Maire à signer la convention. D'accord, merci pour cette autorisation.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L.2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en matière de passation d'acte de transaction,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations en date des 13 décembre 2002, 26 juin 2009, 1er avril 2016, 29 juin 2017 et 8 décembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association de gestion des Restaurants Inter-Administratifs de Moulins et Yzeure et ses avenants,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant la situation financière de l'Association de Gestion des Restaurants Inter-Administratifs de Moulins et Yzeure, qui a nécessité l'intervention de la commission de surveillance,

Considérant les préconisations transitoires émises par la commission de surveillance et actées par la délibération du 8 décembre 2017,

Considérant la décision de la commission de surveillance d'uniformiser les conventions prises entre les administrations et l'association des RIA,

Considérant la volonté de la Ville de Moulins d'accompagner cette structure qui offre un service de qualité aux agents municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dit que toute convention ou avenant antérieur devient caduque.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération n°DCM201868

19. INSTITUT DE FORMATION INTERPROFESSIONNEL DE L'ALLIER - IFI03 - VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MONSIEUR PLACE – Tout simplement je la présente parce que ça a trait aux finances suite à la demande de participation de l'IFI03 concernant une cotisation annuelle pour leurs étudiants pour l'année 2017/2018. Il nous demande une cotisation pour cette année de 61 € par apprenti domicilié dans notre commune. Nous vous demandons de décider de fixer cette cotisation annuelle à 61 € par apprenti qui est domicilié dans la commune.

MADAME TABUTIN – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui autorise les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation. Merci pour votre approbation.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 relative au versement de la cotisation annuelle à l'IFI 03 pour l'année scolaire 2016/2017,

Vu la délibération en date du 30 mars 2018 relative au budget primitif 2018 – budget principal et budgets annexes,

Considérant que la Ville de Moulins est membre fondateur de l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier – I.F.I. 03,

Vu la demande de participation financière en date du 18 décembre 2017 présentée par l'Institut de Formation Interprofessionnel – IFI 03 à la Ville de Moulins pour la cotisation annuelle de l'année scolaire 2017-2018 conformément au règlement intérieur,

Considérant que le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 61 € par apprenti domicilié dans la commune et doit faire l'objet d'une approbation au conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 18 juin 2018,

Vu la liste annexe reçue le 31 mai 2018 détaillant les apprentis moulinois fréquentant l'établissement I.F.I. 03 pour l'année scolaire 2017/2018, soit 78 élèves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer la cotisation annuelle à 61 € par apprenti domicilié dans la commune de Moulins,

Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation à I.F.I. 03, soit 4 758 € sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Délibération n°DCM201869

20. MARCHE DE NOEL 2018 - CONVENTION D'UTILISATION DES CHALETS ET DES TENTES

MONSIEUR PLACE – Cela concerne les conventions d'utilisation des chalets et des tentes, ainsi que les tarifs. Alors, nous vous demandons l'autorisation de fixer à 243,50 € le montant d'une redevance forfaitaire concernant la mise à disposition d'un chalet pour la durée totale du marché, c'est-à-dire à la date d'installation, qui est le 13 décembre et à la date de fermeture de ce marché, le lundi 24 décembre. Aussi de fixer à 123 € la redevance forfaitaire cette fois-ci pour une mise à disposition du chalet seulement pendant une semaine et ces semaines seront du jeudi 13 décembre au mardi 18 décembre et du 19 décembre au 24 décembre. Pour finir, de fixer à 712 € le montant du dépôt de garantie et de mettre à disposition, bien évidemment, gratuitement les tentes pour nos associations Moulinoises.

MADAME TABUTIN – Merci, Christian, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 fixant le montant de la redevance forfaitaire pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël ainsi que le montant de dépôt de cautionnement,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme, Animation réunie le 18 juin 2018,

Considérant que la Ville de Moulins organisera du 14 décembre 2018 au 24 décembre 2018 un Marché de Noël destiné à offrir aux Moulinois la possibilité d'acquérir des produits traditionnels dans un cadre ludique,

Considérant que la Ville de Moulins met à disposition des chalets en bois qui accueilleront les commerçants et artisans retenus pour le marché, pour une durée de deux semaines,

Considérant que certains commerçants expriment le souhait de pouvoir réserver une seule semaine sur les deux semaines du Marché de Noël, tout en prenant l'engagement de chercher un preneur pour la semaine qu'ils laissent vacante,

Considérant que la Ville de Moulins met à disposition, à titre gratuit, des tentes qui accueilleront les Associations Moulinoises pour présenter leurs actions au travers d'une animation,

Considérant que, pour les chalets, il convient d'établir des conventions formalisant ces mises à disposition et fixant d'une part une redevance forfaitaire pour les frais engagés et d'autre part un dépôt de cautionnement (non restitué en cas de renoncement injustifié ou de non exercice de l'activité commerciale durant la totalité de période convenue ou de dégâts occasionnés dans le chalet),

Considérant que dans le cadre de l'augmentation annuelle des tarifs, il convient de les réviser selon une majoration de l'ordre de 2 %, arrondie au demi-euro supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe à **243.50 €** le montant de la redevance forfaitaire mentionnée dans la convention établie pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël 2018, pour la durée totale du Marché de Noël, soit du jour de l'installation le Jeudi 13 décembre 2018, avant l'ouverture officielle le Vendredi 14 décembre, au dernier jour du marché, le Lundi 24 décembre 2018,

Fixe à **123.00 €** le montant de la redevance forfaitaire mentionnée dans la convention établie pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël 2018, pour une semaine, soit du jour de l'installation le Jeudi 13 décembre 2018, avant l'ouverture officielle le Vendredi 14 décembre, au Mardi 18 décembre 2018 inclus soit du Mercredi 19 décembre 2018 au matin au dernier jour du marché, le Lundi 24 décembre 2018,

Dit que la redevance forfaitaire sera encaissée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours,

Fixe à **712 €** le montant du dépôt de garantie (non restitué en cas de renoncement injustifié ou de non exercice de l'activité commerciale durant la totalité de la période convenue ou de dégâts occasionnés dans le chalet),

Décide de la mise à disposition gratuite des tentes aux Associations Moulinoises qui présenteront leurs actions au travers d'animations,

Approuve les projets de conventions de mise à disposition proposés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les commerçants, artisans et associations retenus pour le Marché de Noël 2018.

Délibération n°DCM201870

21. FETE DE LA RIVIERE ALLIER 2018 - CONVENTION DE PARTENARIAT - TARIFS

MONSIEUR PLACE – Cette fois-ci, c'est la publicité concernant la fête de la Rivière Allier. C'est une convention de partenariat et nous vous faisons part des offres publicitaires, des formules qui sont établies que vous pouvez voir sur le tableau. Vous avez sept formules qui sont parfaitement désignées et une offre spéciale qui est vraiment globale. Nous vous demandons l'autorisation de pouvoir faire signer ces conventions entre la Ville de Moulins et les prestataires.

MADAME TABUTIN – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme, Animation réunie le 18 juin 2018,

Considérant que la Ville de Moulins organisera les 29, 30 juin et 1er juillet 2018, la 4ème Edition « FETE DE LA RIVIERE ALLIER » destinée à offrir aux Moulinois des animations, des activités de plein air et des courses et marches « Les Foulées Moulinoises au Fil de l'Eau »,

Considérant que la Ville de Moulins met en place une action publicitaire à travers différentes offres publicitaires et une formule pour permettre aux partenaires de doter l'événement « Fête de la Rivière Allier » d'une participation financière,

Considérant que, dans ce cadre, il convient d'établir une convention de partenariat avec chaque partenaire formalisant la redevance forfaitaire retenue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les offres publicitaires et la formule suivant le tableau ci-dessous :

Offres publicitaires	Tarifs
OFFRE 1 Mise en place d'une banderole (fournie par le partenaire) sur toute la durée de l'événement « Fête de la Rivière Allier »	160 €
OFFRE 2 Flocage du logo de l'Entreprise sur l'ensemble de l'affichage « Fête de la Rivière Allier » et « Les Foulées Moulinoises au fil de l'Eau »	160 €
OFFRE 3 Logo sur le site de la Ville de Moulins	30 €
OFFRE 4 Logo sur les dossards « Les Foulées Moulinoises au Fil de l'Eau »	250 €
OFFRE 5 Mise en place d'une banderole (fournie par le partenaire) au départ et à l'arrivée de la course « Les Foulées Moulinoises au fil de l'Eau »	90 €
OFFRE 6 Mise en place d'une banderole (fournie par le partenaire) au niveau du ravitaillement de la course « Les Foulées Moulinoises au fil de l'Eau »	50 €
OFFRE 7 Mise en place d'oriflamme ou/et roll-up à côté du podium lors de la remise des prix et annonce micro	80 €
OFFRE SPECIALE • Banderole (fournie par le partenaire) et affichage sur toute la durée de l'événement «Fête de la Rivière Allier » • Participation Gratuite à la course « Les Foulées Moulinoises au Fil de l'Eau »	300 €

Approuve le projet de convention de partenariat proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les partenaires.

Délibération n°DCM201871

22. THEATRE MUNICIPAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCENE ET DE LA SCENOGRAPHIE ET LA VILLE DE MOULINS

MADAME RONDEPIERRE – La première délibération concerne une convention que vous connaissez, c'est la convention de partenariat qui existe entre le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie et la Ville de Moulins. Effectivement, cette convention d'ailleurs sans vouloir du tout polémiquer, c'est vrai qu'elle est aussi à la base d'un désir fort de part et d'autre d'accentuer justement ces partenariats culturels et de permettre la mise en place à des tarifs très intéressants pour les abonnés du théâtre, mais aussi pour les abonnés et les amis du CNCS, donc de tout ce qui peut se faire au théâtre. C'est ainsi un échange de bons procédés grâce à cette convention, nous allons donc les uns et les autres proposer des tarifs réduits, le CNCS s'engage à proposer aux abonnés du théâtre une réduction de quatre euros sur la visite libre et de huit euros au lieu de douze sur la visite guidée et en échange effectivement, du côté du théâtre, eh bien l'ensemble des abonnés, des amis du CNCS ont une réduction de 10 %, soit un tarif réduit sur l'ensemble des spectacles.

MADAME TABUTIN – Merci, Bernadette, qui approuve cette convention de partenariat ? Ce partenariat, cette convention de partenariat est donc approuvée, puisqu'il n'y a pas de contre, ni d'abstention.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame RONDEPIERRE,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2007 approuvant la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé : Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, dont le siège est situé Quartier Villars – Route de Montilly – 03000 Moulins,

Vu la délibération en date du 17 juin 2016 relative aux Abonnements du Théâtre Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 relative à la convention de partenariat entre le CNCSS et la Ville,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 18 juin 2018,

Considérant le succès notoire du Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie (CNCSS), qui a accueilli plus de 815 000 visiteurs depuis son inauguration le 1er juillet 2006,

Considérant le partenariat existant entre la Ville de Moulins et le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie,

Considérant le souhait de la Ville de Moulins de proposer à nouveau aux abonnés et Amis du CNCS le tarif-réduit en vigueur pour les spectacles proposés dans le cadre de la Saison Culturelle 2018-2019,

Considérant la volonté du CNCSS de proposer à nouveau aux abonnés de la Saison Culturelle une réduction sur les visites libres et sur les visites guidées individuelles,

Considérant ainsi que la convention à signer avec le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie a pour but de renforcer un axe culturel commun entre les deux structures et de sensibiliser leur public au patrimoine de la création artistique et au spectacle vivant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie et la Ville de Moulins, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°DCM201872

23. THEATRE MUNICIPAL – TARIFS DE L'ATELIER THEATRE ET DES JOURNEES DE STAGES DE L'ATELIER THEATRE – SAISON 2018-2019

MADAME RONDEPIERRE – Alors nous votons les tarifs de l'atelier théâtre, vous le savez, chaque année. Je vous demande donc de nous autoriser à procéder à une augmentation de 2 % de ces cours de théâtre, soit un passage de 56 € à 57 € pour 1h30 par semaine et de 74 € à 75 € pour 2h par semaine.

MADAME TABUTIN – Merci, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette saison 2018/2019 pour le tarif qui concerne l'atelier théâtre et les journées de stage, puisque je crois qu'elles sont à 20 € à la journée pour les élèves.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame RONDEPIERRE***,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017, fixant les tarifs de l'Atelier Théâtre et des journées de stages de l'Atelier Théâtre pour la Saison 2017-2018,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme et Animation réunie le 18 juin 2018,

Considérant que la participation financière réglée trimestriellement par élève et par cours était, durant la saison culturelle 2017-2018, de :

- Cours de 1h30 par semaine : 56,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur,
- Cours de 2h00 par semaine : 74,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur.

Considérant que l'augmentation des tarifs Ville pour 2019 est fixée à 2 %,

Considérant qu'il convient d'appliquer aux tarifs de l'atelier théâtre de la Ville une augmentation de 2% arrondie à l'euro le plus proche,

Considérant également que la Ville de Moulins propose aux élèves de l'atelier théâtre la possibilité d'approfondir les cours de théâtre par des sessions de stages,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, pour la saison 2018-2019 (à compter du 1er septembre 2018), les tarifs suivants par élève et par trimestre :

- Cours de 1h30 par semaine : 57,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur,
- Cours de 2h00 par semaine : 75,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur.

Décide d'appliquer, pour la saison 2018-2019 (à compter du 1er septembre 2018), le tarif de 20 € par élève et par journée de stage.

Délibération n°DCM201873

24. ABONNEMENTS THEATRE MUNICIPAL - SAISON 2018/2019 DITE "SAISON HORS LES MURS"

MADAME RONDEPIERRE – Comme vous le savez du fait même que nous allons être fermés pendant la saison 2018/2019, la Ville de Moulins a souhaité tout de même faire une saison culturelle qui soit une saison que nous avons appelée « Hors les murs » du fait de l'indisponibilité du théâtre. Nous avons donc décidé de

réduire le nombre des abonnements qui étaient proposés aux spectateurs, puisqu'effectivement le nombre de spectacles va passer de 27 ou 28 à une douzaine en gros, cela ne se justifiait pas de maintenir les abonnements tels qu'ils étaient. On vous propose donc cette fois deux nouvelles formules d'abonnement, nous avons quand même gardé des termes : l'abonnement « Liberté - Hors les murs » qui ouvrira droit à 20 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour cinq spectacles et l'abonnement « Passion - Hors les murs » qui ouvrira droit lui à 30 % de réduction sur le prix des billets, lorsque le client achète une place pour huit spectacles ou plus, toujours dans les mêmes conditions.

Interventions hors micros.

MADAME RONDEPIERRE – Il faut que je recommence ?

MONSIEUR DELASSALLE – Non, ce n'est pas nécessaire on est pour.

MADAME RONDEPIERRE – Je précise juste à ce sujet, simplement je dirais qu'encore une fois pas du tout d'autosatisfaction, parce qu'il faut remercier l'ensemble du conseil municipal et mes collègues qui font cet effort financier qui est lourd. Il est vrai que la politique tarifaire, qui a été mise en place depuis quelques années autour des abonnements, elle est quand même très importante. A ma connaissance je ne connais pas effectivement de politique d'abonnement qui soit aussi importante, puisque dans le premier cas, 20 %, d'accord c'est déjà pas mal, mais on passe très vite à un abonnement qui verra une baisse de 30 %, voire de 40 % dans les années précédentes. Donc, on fait juste un petit calcul, cela veut dire que si on a un spectacle à 20 €, 40 % c'est quand même huit euros d'économies sur un spectacle, 30 % c'est 6 €, c'est déjà beaucoup et on a quand même un nombre d'abonnés qui est très important. Voilà cela fait aussi partie de ces petites mesures, alors peut-être que l'on n'en parle pas suffisamment, qu'on ne fait pas assez de publicité, qu'on ne communique pas assez bien, mais en attendant c'est un effort très important consenti par la Ville pour l'ensemble des achats de spectacles et donc des abonnements.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – J'ai l'impression que tu regrettes que l'on ne t'attaque pas sur la question de la culture, mais si on ne le fait pas c'est qu'on trouve que globalement les choses sont satisfaisantes. Après, je veux bien essayer de chercher des arguments si tu veux mais c'est compliqué.

MADAME RONDEPIERRE – Non ce n'est pas du tout ça, c'est parce que tout à l'heure il était question d'une Ville, je vous relance dans ce que vous nous disiez tout à l'heure, il était question d'une ville où sur la culture effectivement visiblement on n'avait pas mis assez d'argent, or manque de chance on est quand même dans la rénovation du théâtre pour l'année et après, on est quand même dans une politique tarifaire assez impressionnante. Alors, voilà je veux bien tout ce qu'on veut, mais voilà simplement je vous le dis au moment où l'on parle de culture et pas au moment où on parle de budget, c'est tout.

MONSIEUR MONNET – Devient adjointe aux sports, tu verras on sera plus virulent, si tu veux.

MADAME RONDEPIERRE – Quand tu veux.

MADAME TABUTIN – Est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Donc, il y a une approbation unanime. Oui, tout va bien, mais c'est important de souligner les efforts, parce qu'effectivement cela fait partie aussi de l'offre que l'on peut apporter à nos concitoyens sur la vie culturelle, cela touche nombre de personnes et c'est important aussi de souligner ça.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame RONDEPIERRE***,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

Vu la délibération en date du 17 juin 2016, fixant les modalités d'accès et de ventes des abonnements du théâtre municipal,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme, Animations Culturelles réunie le 18 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant que la Ville propose à ses clients, depuis la saison 2014/2015, trois formules d'abonnements :

- Abonnement « Découverte » ouvrant droit à 20 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 3 spectacles dont une place pour un spectacle dit « Coup de cœur » signalé dans la plaquette,
- Abonnement « Liberté » ouvrant droit à 30 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 5 spectacles dont une place pour un spectacle dit « Coup de cœur » signalé dans la plaquette,
- Abonnement « Passion » ouvrant droit à 40 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 10 spectacles ou plus,

Considérant que ces trois abonnements sont nominatifs, réservés pour les places Orchestre et 1er Balcon, places pour lesquelles le prix est arrondi à l'euro supérieur et ne prenaient pas en compte les spectacles Jeune-Publics,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre de proposer des formules d'abonnements pour la saison culturelle 2018/2019 dite « Saison hors les murs » suite aux travaux de rénovation du Théâtre municipal,

Considérant qu'il est donc nécessaire de créer deux nouvelles formules d'abonnement adaptées aux spectacles de la saison culturelle 2018/2019 dite « Saison hors les murs »,

Considérant que la Ville souhaite proposer à ses clients les deux nouvelles formules d'abonnement suivantes :

- Abonnement « Liberté – Hors les murs » ouvrant droit à 20 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 5 spectacles,
- Abonnement « Passion – Hors les murs » ouvrant droit à 30 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 8 spectacles ou plus,

Considérant que les deux nouvelles formules d'abonnements proposés sont nominatives, que le prix des places est arrondi à l'euro supérieur et que les spectacles Jeune-Publics ne sont pas inclus dans les deux abonnements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de proposer aux clients du théâtre, pour la saison culturelle 2018/2019 dite « Saison hors les murs », les deux nouvelles formules d'abonnement suivantes :

- Abonnement « Liberté - Hors les murs » ouvrant droit à 20 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 5 spectacles,
- Abonnement « Passion – Hors les murs » ouvrant droit à 30 % de réduction sur le prix des billets lorsque le client achète une place pour 8 spectacles ou plus,

Décide que les modalités de vente de ces deux formules d'abonnements seront les suivantes :

- les abonnements seront nominatifs,
- le prix des places est arrondi à l'euro supérieur,
- les spectacles Jeune-Publics ne sont pas inclus dans les deux abonnements.

Délibération n°DCM201874

25. PARTENARIAT POUR LA GESTION DE LA BILLETTERIE DU THEATRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE MOULINS ET SA REGION

MADAME RONDEPIERRE – C'est le renouvellement de cette convention, dans les mêmes conditions que précédemment. Voilà, elle est renouvelée pour trois saisons, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

MADAME TABUTIN – Merci, Bernadette, qui est contre ? Qui s'abstient ? Là aussi, il y a une approbation unanime.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame RONDEPIERRE***,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2015 relative au renouvellement du partenariat entre la Ville de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région pour la gestion de la billetterie du Théâtre,

Vu l'avis de la commission Sports, Culture, Tourisme, Animations réunie le 18 juin 2018,

Considérant la volonté de la Ville de Moulins de poursuivre le partenariat avec l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région pour la gestion de la billetterie du théâtre,

Considérant également le souhait de l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région de prolonger cette collaboration,

Considérant le coût que représente pour l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région la gestion de la billetterie du Théâtre,

Considérant que les modalités financières et administratives de ce partenariat doivent être actées dans une convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler le partenariat entre la Ville de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région pour la gestion de la billetterie du Théâtre,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant les modalités financières et administratives pour la gestion de la billetterie du Théâtre, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°DCM201875

26. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS

MONSIEUR MOREAU – Il s'agit de deux subventions qui sont proposées à votre approbation à ce conseil. D'abord, une somme importante pour l'école élémentaire Jean Macé. C'est un projet intéressant, qui se fait en partenariat avec la DATER, qui a impliqué les enfants de l'école qui ont notamment vendu des nougats. Il y a aussi une forte participation de la coopérative de l'école et c'est pourquoi nous nous engageons avec un fort montant de 1000 €, et puis, un projet rugbystique sur Léonard de Vinci avec une subvention de 200 €.

MADAME TABUTIN – Merci, Jean-Michel, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci aussi pour cette approbation.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU***,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de Madame SILVEIRA, en date du 24 novembre 2017, Directrice de l'école élémentaire Jean Macé, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer le voyage scolaire (Entrées au parc + ateliers + transport) qui aura lieu le 2 juillet 2018 à Nedde dans le département de la Haute-Vienne,

Vu le courrier de Monsieur CORDEBOIS, en date du 30 mars 2018, Directeur de l'école élémentaire Léonard de Vinci, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer les droits d'entrée au Musée ASM Expérience le 4 mai 2018 à Clermont-Ferrand,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et sociales réunie le 12 juin 2018,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Macé va financer intégralement le voyage scolaire à Nedde pour un montant de 2 374,50 €,

Considérant que la coopérative scolaire de l'école élémentaire Léonard de Vinci va financer intégralement les droits d'entrée au Musée ASM Expérience pour un montant de 430,00€,

Considérant que les différentes actions à destination des élèves de classes maternelles ou élémentaires ont un intérêt culturel et éducatif et qu'elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques de chacune des écoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement de subventions selon le tableau suivant :

Ecoles élémentaires	Montant maximum de la subvention
Jean Macé	1 000,00 €
Léonard de Vinci	200,00 €

Autorise Monsieur le Maire à verser chaque subvention sur le compte respectif des coopératives scolaires des écoles désignées ci-dessus,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Délibération n°DCM201876

27. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES SPECIFIQUE AUX CHAM : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

MONSIEUR MOREAU – Mesdames, Messieurs, la CHAM de Moulins a dix ans, bon anniversaire. Dès le départ, notre partenariat avec des enseignants motivés, volontaires, l'Education nationale et le dispositif du P.R.E ont permis de faire de ces CHAM, des classes d'excellence, mais pas des classes d'élite. Sur le territoire de Moulins Communauté, seule la Commune de Moulins accueille des CHAM. Or, le code de l'éducation explique clairement que les élèves, qui sont scolarisés dans une commune extérieure à leur commune de résidence, doivent être pris en charge financièrement par ladite commune de résidence. Pour certaines d'entre elles, les budgets sont tellement serrés qui leur est difficile de satisfaire à leurs obligations pécuniaires. Mais, si on veut poursuivre activement notre politique d'accueil de tout le jeune public qui manifeste une appétence pour le chant et la musique sans exclusive, il est apparu, au Maire de Moulins, nécessaire de fixer une participation intercommunale des charges minorées pour les communes extérieures à Moulins car, je vous le rappelle lors de notre dernier conseil municipal, nous avons voté le maintien de la participation des communes à 400 € par an.
Enfin, pour faire écho au débat sur le compte administratif, j'ajoute que cette délibération est aussi un moyen supplémentaire pour la Ville de Moulins de participer à la construction du bagage culturel des jeunes enfants qui nous sont confiés, car ne l'oublions pas ce que les communes extérieures ne paieront pas, c'est la Ville de Moulins qui finance.
En conséquence, je vous propose de fixer pour l'année scolaire à venir, pour les enfants qui seront nouvellement scolarisés en CHAM, à partir de septembre 2018 et sans effet rétroactif, la participation intercommunale des charges minorée à 200 €.

MONSIEUR MONNET – Une question, est-ce que l'on refuse des enfants de Moulins avec la CHAM ?

MONSIEUR MOREAU – Non. La réponse est concise, claire.

MADAME TABUTIN – Merci, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, pour cette délibération.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Education, relatif à la répartition des charges de fonctionnement dans le cas où l'école d'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,

Vu la délibération du 7 juillet 1995 définissant l'accord intervenu entre les trois communes, Moulins – Yzeure - Avermes, pour mettre en œuvre la réglementation fixant le principe général des charges de fonctionnement des écoles publiques, accueillant des enfants des communes extérieures

Vu la délibération du 27 juin 2008 relative à l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Musicale pour l'année scolaire 2008-2009 et les suivantes couvrant progressivement la scolarité des élèves depuis le Cours Elémentaire 1ère année jusqu'au Cours Moyen 2ème année,

Vu la délibération du 30 mars 2018 fixant la répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2018-2019,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 12 juin 2018,

Considérant que pour tout enfant scolarisé dans une école moulinoise mais domicilié dans une commune extérieure, la commune de résidence de cet élève se doit de contribuer aux charges scolaires de ce dernier,

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès à la culture par le biais d'actions éducatives en faveur des enfants, et notamment grâce au dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.) à l'école Jean Moulin,

Considérant que comme l'école Jean Moulin est la seule école élémentaire de Moulins à proposer le dispositif CHAM, la Municipalité fait le choix de fixer une participation intercommunale des charges scolaires minorée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour l'année scolaire 2018-2019, de fixer la participation intercommunale des charges scolaires à 200,00 euros, pour tout enfant nouvellement scolarisé en C.H.A.M. mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la Ville de Moulins.

Délibération n°DCM201877

28. ACCUEIL DE LOISIRS DES MOUNINES - TARIFICATION

MONSIEUR MOREAU – Cette délibération revient tous les ans au conseil de juin. Elle tient compte des montants planchers et plafonds fixés par la CAF et que nous appliquons intégralement. Cette délibération est copie conforme celle de l'année dernière mise à part l'évolution des montants de la CAF.

MADAME TABUTIN – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur MOREAU,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu l'article R 227-1 du code de l'action sociale et des familles relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2015 approuvant le règlement intérieur des structures péri et extrascolaires de la Ville de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 décidant la modification de la tarification des séjours en Centres de Loisirs à compter du 4 septembre 2017 et fixant les tarifs des séjours à 0,023 % des ressources brutes annuelles des familles, dans la limite d'un revenu plancher égal à 8 091,84 € et d'un revenu plafond de 58 378,68 €, ce qui équivaut à un tarif journalier (comprenant le repas) pouvant varier de 1,86 € à 13,43 €.

Vu le message électronique de la Caf de l'Allier en date du 10 janvier 2018 précisant son nouveau revenu plancher (8 247,60 €) et son nouveau revenu plafond (58 495,44 €) relatifs à cette tarification,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 12 juin 2018,

Considérant qu'il convient de tenir compte du nouveau barème transmis par la Caf de l'Allier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer, à compter du 3 septembre 2018, les tarifs des séjours à 0,023% des ressources brutes annuelles des familles, dans la limite d'un revenu plancher égal à 8 247,60 € et d'un revenu plafond de 58 495,44 €, ce qui équivaudra à un tarif journalier (comprenant le repas) pouvant varier de 1,90 € à 13,45 €,

Décide de conserver l'application d'une dégressivité se calculant par l'application d'un taux d'effort aux ressources brutes annuelles de la famille de 0,021% pour le deuxième enfant, de 0,019% pour le troisième enfant, de 0,016% à partir du quatrième enfant, tout en tenant compte d'un minimum de prix journée égal au prix plancher défini par la CAF,

Décide de conserver l'application d'un abattement sur le prix de la journée, de 40% pour obtenir le tarif de la demi-journée incluant le repas, et de 60% pour obtenir celui de la demi-journée sans le repas,

Décide de conserver le principe d'une étude de la situation des familles en grande difficulté, telle qu'une rupture de ressources, en vue d'une prise en charge exceptionnelle et ponctuelle.

Délibération n°DCM201878

29. ASSOCIATION ENTR'AIDE A L'ENFANCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

MADAME TABUTIN – Donc, là c'est une délibération qui me concerne. Ça concerne l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Entr'aide à l'enfance, qui est une structure multi-accueil, la crèche A Petit Pas + a sollicité auprès de la Ville de Moulins, une nouvelle aide financière pour procéder à la deuxième phase d'installation de la climatisation qu'elle a initiée en 2017. Elle veut l'installer dans le secteur des enfants de un à deux ans et une autre sur le secteur des enfants âgés de deux à six ans. Le montant sollicité est de 2 545 € et nous vous proposons de décider d'octroyer une subvention d'équipement d'un montant maximum de 2 545 € à l'association Entr'aide à l'enfance, c'est-à-dire à la crèche A Petit pas +, pour contribuer à la poursuite de l'installation de la climatisation.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour les tous petits.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame TABUTIN,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation faite à l'association qui reçoit une subvention de produire ses bilans à la collectivité qui l'a subventionnée,

Vu la délibération en date du 29 juin 2017 adoptant le versement d'un soutien financier à l'association Entr'Aide à l'Enfance (Crèche A Petit Pas +) pour permettre la réalisation d'une première phase de travaux concernant l'installation d'une climatisation,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2017 approuvant la conclusion d'une convention d'objectifs avec la CAF, les établissements « multi accueils et halte-garderie » associatifs au titre de l'année 2018,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 12 juin 2018,

Considérant que l'association Entr'aide à l'Enfance (Crèche A Petits Pas +) a sollicité auprès de la Ville de Moulins, dans son courrier en date du 15 décembre 2017, une nouvelle aide financière pour procéder à la phase n° 2 de l'installation de la climatisation initiée en 2017 dans deux autres pièces de la structure, une sur le secteur des 1 à 2 ans et une autre sur le secteur des 2 à 6 ans,

Considérant que cette structure offre aux familles, à Moulins, un service d'accueil quotidien d'enfants à l'attention des familles,

Considérant que le plan de financement de l'opération fait apparaître une participation de la CAF à hauteur de 25% des dépenses,

Considérant que la Ville de Moulins s'engage à verser, comme sollicitée par la structure lors de sa demande, une subvention d'équipement d'un montant maximum de 2 545,00 €,

Considérant qu'il est prévu que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations et 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national,

Considérant que le tableau des subventions d'équipement est donc complété comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Nature juridique de l'organisme	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Entr'aide A l'Enfance Crèche « A petits pas + »	Privé	Poursuite de l'installation d'une climatisation	2 545,00 €	5 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer une subvention d'équipement d'un montant maximum de 2 545,00 € à l'association Entr'Aide à l'Enfance (Crèche A petits Pas +) pour contribuer à la poursuite de l'installation de la climatisation,

Décide d'amortir la subvention d'équipement comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Nature juridique de l'organisme	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Entr'aide A l'Enfance Crèche « A petits pas + »	Privé	Poursuite de l'installation d'une climatisation	2 545,00 €	5 ans

Dit que la subvention sera versée après présentation de la facture par l'association Entr'Aide à l'Enfance (Crèche A petits Pas +) à la Ville de Moulins,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n°DCM201879

30. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES POUR LE PASS' REGION

MONSIEUR LE MAIRE– Bien, merci, Nicole, d'avoir fait l'intérim. Cela avance beaucoup plus vite avec elle qu'avec moi. Je crois que je vais me ré-absenter un moment, cela avance quand même plus vite. Elle est plus productive que moi. Bien, la convention de partenariat entre la Ville de Moulins et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le Pass'région.

MONSIEUR LUNTE – Merci, Monsieur le Maire. Nous avons là la nouvelle initiative de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'un Pass'région qui est proposé à un public prioritaire : lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, etc. pour avoir la gratuité ou des tarifs réduits pour les visites guidées. Moulins, Ville d'art et d'histoire, peut être affiliée à ce Pass'région. Donc, c'est pourquoi nous vous proposons d'autoriser à Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat sur cette belle initiative qui, encore une fois, ouvre les jeunes au monde de la culture et, dans ce cas spécifique, au patrimoine.

MONSIEUR LE MAIRE – Des questions, contre, abstention ? Merci et merci à la Région.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUNTE,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivité Territoriales relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

Vu la délibération du 22 juin 2018 fixant les tarifs des visites guidées mises en place par le service du patrimoine pour les groupes pour l'année 2019,

Vu les conditions générales de partenariat du dispositif PASS' Région entre la Région Auvergne – Rhône-Alpes et les Musées ou Expositions,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que le PASS' Région est proposé aux publics prioritaires de la Région Auvergne – Rhône-Alpes : lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales, jeunesse handicapée, jeunes inscrits en missions de lutte contre le décrochage scolaire…,

Considérant que les sites et structures patrimoniales tels que Moulins, Ville d'art et d'histoire peuvent être affiliées au PASS' Région,

Considérant que par cette affiliation, la Ville s'engage à accorder la gratuité et des tarifs réduits pour les visites guidées aux titulaires du PASS Région,

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2019, la Ville s'engage à accorder la gratuité pour les visites ludiques aux titulaires du PASS Région,

Considérant que les gratuités et réductions tarifaires accordées aux titulaires du PASS' Région seront remboursées à la Ville par la Région Auvergne – Rhône-Alpes,

Considérant qu'il est bien précisé que le PASS Région est nominatif et réservé à un usage individuel et personnel,

Considérant que la Ville de Moulins s'engage à s'investir dans la promotion du PASS' Région,

Considérant que la présente convention prendra effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 mai 2022,

Considérant que la Ville de Moulins peut décider à tout moment de mettre un terme à son partenariat par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la Région Auvergne – Rhône-Alpes sous réserve de l'observation d'un préavis d'un mois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, destinée à lier la Ville de Moulins et la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif PASS' Région.

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201880

31. TARIFS DES VISITES GUIDEES DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MOULINS POUR LES GROUPES - TARIFS 2019

MONSIEUR LUNTE – Ce sont des délibérations que nous avons régulièrement sur les tarifs, celle que l'on a sous les yeux sur les groupes, celle qui suit sur les visites individuelles. Il s'agit de prévoir pour le 1er janvier 2019, une augmentation des tarifs ville de 2 %. Vous voyez sur votre délibération ce que cela donne comme évolution dans les prix pour les différents forfaits groupe.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUNTE,***

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative aux tarifs des visites guidées du patrimoine de la Ville de Moulins pour les groupes,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant l'augmentation des tarifs ville pour 2019, fixée à 2%,

Considérant qu'il convient d'appliquer aux tarifs groupes une augmentation de 2%, arrondis à l'euro le plus proche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 :

Forfait Groupes	**Tarifs 2018 possibilité de gratuité**	**Tarifs 2019 possibilité de gratuité**
Forfait groupe visite d'un Monument seul 1h	60.00€	61.00 €
Visite de la ville 1h30	84,00 €	86.00 €
Visite de la ville 2h00	105.00 €	107.00 €
Visite de la ville 3h00	153.00 €	156.00 €
Supplément pour visite en langue étrangère	40,00 €	41.00 €
Forfait de déplacement des guides pour visites de Souvigny	11.00 €	11 €
Conférence – thèmes existants Présentation Moulins, cathédrale, cimetière, jardins à Moulins, fortifications sous Louis II de Bourbon, la chapelle et le plafond peint du Palais de Justice	160,00 €	163.00 €
Conférence à la demande	263,00€	268.00 €
Forfait onze siècles d'histoire	694.00 €	708.00 €

Délibération n°DCM201881

32. TARIFS DES VISITES INDIVIDUELLES, DES ATELIERS, DES ANIMATIONS ET DES PUBLICATIONS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MOULINS - TARIFS 2019

MONSIEUR LUNTE – À nouveau une évolution de ces tarifs pour 2019, vous voyez sur la première page, les tableaux, l'existant tarif 2018. Vous voyez ensuite, si vous tournez la page, les tarifs proposés pour 2019, ceux qui sont en gras, donc c'est-à-dire seulement les pleins tarifs dans la partie atelier ont vocation à évoluer pour tenir compte de cette augmentation de 2 %.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur LUNTE,***

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération du 3 octobre 2014 relative à la création d'un tarif individuel pour les concerts organisés dans le cadre de l'animation du patrimoine,

Vu la délibération du 29 juin 2017 pour les tarifs des visites individuelles, ateliers et publications du patrimoine de la Ville de Moulins pour l'année 2018,

Vu la délibération du 22 juin 2018 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Moulins et la région Auvergne Rhône-Alpes pour le Pass'Région,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant que les tarifs appliqués pour les visites individuelles, les visites pour les scolaires et les ateliers étaient les suivants pour l'année 2018 :

Visites individuelles, ateliers, concerts...	**Tarifs 2018**	**Scolaires, étudiants, city pass ...**	**Moins de 12 ans et demandeurs d'emploi, Carte ambassadeur**
Quartier Historique Un monument Visite thématique	6,00 €	3,00 €	Gratuit

Location audio-guides...			
Atelier enfant vacances scolaires	6,00 €	3,00 €	-
Atelier adultes forfait trimestre 10 séances	68,00	-	-
Atelier Adulte forfait année	191,00 €	-	-
Atelier adultes forfait journée 6h	20,00 €	-	-
Tarifs des visites guidées pour les scolaires	3 €	-	-
Tarifs des concerts et des visites ludiques	10 €	-	5 €

Publications et cartes	**2018** **Possibilité de gratuité**
Carte Ambassadeur	**15€**
Cartes postales Tarif revendeur	1.00 € 0.80 €
Livret CIAP Tarif revendeur	2,00 € 1,60 €
Nouveau Regard sur la Bible de Souvigny Tarif revendeur	8,00 € 6,40 €
Fiches patrimoine (unité) Tarif revendeur	 -
Fiches patrimoine (lot) sous cartonnage et blister Tarif revendeur	5,00 € 4,00 €
Prix public : Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages » *Tarif revendeur* : Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages »	 15,00 € 12.00 €
Prix public : *Actes du colloque Anne de France, art et pouvoir en 1500*	39 €

Considérant qu'il convient d'appliquer au tarif des ateliers adultes l'augmentation générale de 2% arrondi à l'euro le plus proche,

Considérant que pour maintenir des prix ronds les autres tarifs des visites guidées pour visiteurs individuels ne peuvent augmenter chaque année.

Considérant que le forfait de 6 heures pour les ateliers adultes n'a pas augmenté depuis sa création par la délibération du 3 octobre 2014 fixant les tarifs 2015 qu'il convient de porter ce forfait à 22 € pour 2019,

Considérant que le tarif des visites et ateliers proposés aux scolaires n'a pas augmenté depuis la délibération du 3 octobre 2014 fixant les tarifs pour l'année 2015 et qu'il convient d'augmenter ce tarif compte tenu du temps de préparation et des fournitures nécessaires à ces activités et de le fixer à 4 € pour 2019,

Considérant que les tarifs des concerts et visites ludiques n'ont pas augmenté depuis leur création par la délibération du 12 décembre 2014 fixant les tarifs pour 2015 et qu'il convient de porter ces tarifs à 12 € pour le plein tarif et 6 € pour le demi-tarif pour 2019,

Considérant qu'il convient d'accorder un demi-tarif pour les concerts et visites ludiques aux scolaires, étudiants et détenteurs du City pass pour 2019,

Considérant que la région Auvergne -Rhône -Alpes propose de rembourser à la Ville le montant des visites faites par les publics prioritaires munis du Pass'Région, de manière à ce que la collectivité puisse leur accorder la gratuité, pour les visites guidées et le demi-tarif pour les visites ludiques et concerts.

Considérant que concernant les publications, les prix demeurent inchangés pour 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 pour les visites et ateliers d'une part et pour les publications d'autre part :

Visites individuelles, ateliers, concerts... Tarifs 2019	**Plein-tarif**	**Scolaires, étudiants, city pass ... Pass'région : Paiement différé pris en charge par la région**	**Moins de 12 ans et demandeurs d'emploi, Carte ambassadeur**
Quartier Historique Un monument Visite thématique	6,00 €	3,00 €	Gratuit

Location audio-guides...			
Atelier enfant vacances scolaires	6,00 €	3,00 €	-
Atelier adultes forfait trimestre 10 séances	**69,00**	-	-
Atelier Adulte forfait année	**195,00 €**	-	-
Atelier adultes forfait journée 6h	**22,00 €**	-	-
Tarifs des visites guidées pour les scolaires	**4 €**	-	-
Tarifs des concerts et des visites ludiques	**12 €**	**6 €**	**6 €**

Publications et cartes	**2019** **Possibilité de gratuité**
Carte Ambassadeur	**15€**
Cartes postales Tarif revendeur	1.00 € 0.80 €
Livret CIAP Tarif revendeur	2,00 € 1,60 €
Nouveau Regard sur la Bible de Souvigny Tarif revendeur	8,00 € 6,40 €
Fiches patrimoine (unité) Tarif revendeur	 -
Fiches patrimoine (lot) sous cartonnage et blister Tarif revendeur	5,00 € 4,00 €
Prix public : Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages » *Tarif revendeur* : Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages »	 15,00 € 12.00 €
Prix public : *Actes du colloque Anne de France, art et pouvoir en 1500*	 39 €

Délibération n°DCM201882

33. ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

MONSIEUR PLACE – Il semblerait que pour dédommager ces inspecteurs, qui viennent nous rendre visite, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a instauré une adhésion pour mener à bien ses missions. La Ville de Moulins comme vous l'avez dit Monsieur le Maire s'est engagée depuis plus de 20 ans dans cette démarche et est labellisée trois fleurs depuis 2017. Nous vous demandons donc d'approuver l'adhésion de la Ville de Moulins au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 350 € annuel.

MONSIEUR LE MAIRE – Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE***,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que les missions du Conseil National des Villes et Villages fleuris sont :

- D'être garant du label et de son organisation,
- D'orchestrer le label au niveau national,
- D'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère,
- D'animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris,
- D'assurer le développement et la promotion du label,

Considérant que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a besoin de moyens nécessaires à la poursuite de ses missions en matière d'organisation, de communication et d'animation du réseau Villes et Villages Fleuris,

Considérant que le Conseil National des Villes et Villages Fleuris vient d'instaurer une adhésion pour mener à bien ses missions,

Considérant que la Ville de Moulins est engagée depuis plus de vingt ans dans cette démarche et labellisée « trois fleurs » depuis 2017,

Considérant la volonté de la Ville de Moulins d'adhérer au Label Villes et Villages Fleuris dans le but de promouvoir son territoire et valoriser le travail des services de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Moulins au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 350 € annuel correspondant à la catégorie 5 (10 000 à 19 999 habitants),

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n°DCM201883

34. REGLEMENT GENERAL DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - MISE A JOUR

MADAME LEGRAND – Le règlement du service des eaux ayant été mis à jour pour la dernière fois en 2014, il nécessite quelques petites mises à jour. Sur le plan technique, des précisions sur ce nouveau règlement sont apportées sur la durée de garantie lorsque des travaux sont réalisés sur des branchements. Dorénavant une garantie de 10 ans sera assurée pour toute la partie pour laquelle sera intervenu le service des eaux. Une modification est également apportée sur la limite des prestations du service des eaux sur les branchements lorsque le compteur est situé dans un regard sous le trottoir en domaine public. Dorénavant, l'entretien du joint de sortie du robinet qui est enterré sous le trottoir sera incorporé, est sous la responsabilité du service des eaux, parce que c'est déjà chez le consommateur, c'est quand même mieux que ce soit garanti par nous, cela fait partie du branchement.

Au niveau du plan financier, des modifications sont apportées aux modalités de facturation. Surtout au niveau de la facture intermédiaire des redevances pour la fourniture de l'eau. Auparavant, vous savez que la facturation intermédiaire, dite facture d'acompte, portait sur la totalité de l'abonnement pour l'année et 30 % de la consommation de l'année précédente. Ce que l'on propose dans ce nouveau règlement, c'est que la facture intermédiaire porte sur 50 % de l'abonnement de l'année et 50 % de la consommation de l'année précédente. Ceci est proposé dans un but de simplification et éviter un certain nombre d'émission de factures d'avoir, puisque quand les gens partent, etc. on est obligé comme ils ont payé toute l'année, en cours d'année on fait une facture d'avoir. Cela sera beaucoup plus simple. Donc, l'abonnement sera payé à terme échu tous les six mois. Pour les arrivées en cours d'année, seuls 50 % de l'abonnement sera facturé. Dans le dernier règlement, on facturait la totalité de l'abonnement, c'est quand même plus juste. Voilà, ce sont les grands changements, les plus importants sinon ce sont des choses qui sont liées aux règlements qui ont changé depuis 2014. Règlements nationaux, donc il n'y a pas de révolution extraordinaire sur ce changement de règlement, c'est plutôt un avantage.

MADAME TABUTIN – Merci, Dominique, pour ce nouveau règlement, qui a pour objectif de rendre un meilleur service aux usagers. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND***,

Vu l'article L2221.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exploitation directe par les communes des services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial,

Vu l'article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux règlements des services et tarification,

Vu l'article R1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine,

Vu l'article D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine,

Vu l'article R2224-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux services publics pour l'eau et l'assainissement,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu notamment ses articles L111-1, L121-16, L121-16-2, L121-17, L121-18-2, L121-21, L121-3 à L121-5 et L122-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 1974 approuvant le nouveau règlement général de distribution de l'eau potable,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 1975 approuvant la modification du règlement général de distribution de l'eau potable,

Vu l'arrêté du 14 octobre 1985 approuvant la modification du règlement général de distribution de l'eau potable,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 1990 approuvant la modification du règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 1er janvier 1991,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 1998 approuvant la modification du règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 1er janvier 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004 approuvant la modification du règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 1er janvier 2005,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2013 décidant de l'application du nouveau règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 1er juillet 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013 décidant de l'application du nouveau règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 1er octobre 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2014 décidant de l'application du nouveau règlement général de distribution de l'eau potable à compter du 14 juin 2014,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que pour rendre un meilleur service aux usagers, il convient de modifier le règlement général de distribution de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'application du nouveau règlement général de distribution de l'eau potable, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 1er juillet 2018.

Délibération n°DCM201884

35. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MADAME LEGRAND – C'est quelque chose que nous avons déjà vu en mars 2018, là, cette délibération c'est pour approuver la première modification du PLU. Vous savez on en avait déjà parlé, il y avait deux erreurs matérielles, une qui concernait la zone A, donc agricole qu'au dernier moment nous avions classée en L et après les personnes publiques associées, la Chambre d'agriculture avaient demandé qu'on la classe en A et entre-temps il y a une partie de la phrase qui s'était envolée, donc on la remet, c'est « autorisant les ouvrages et infrastructures inscrits en emplacement réservé aux documents graphiques ». La deuxième rectification d'erreur matérielle, c'était dans la zone UA, où c'est pareil, un bout de phrase avait disparu entre le moment du dépôt du PLU en enquête publique et la version finale. Donc, on rectifie ces deux erreurs. C'est surtout également pour dire aussi que le dossier de modification du PLU est tenu à disposition du public, au service urbanisme, aux heures et jours d'ouverture et en plus, il y a une publication que nous devons faire, elle fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée dans le recueil des actes administratifs de la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, y a-t-il des questions ? Des réactions ? Contre, abstention, merci.

MONSIEUR MONNET – Je m'abstiens, comme je n'ai pas pu consulter le dossier.

MADAME LEGRAND – On l'a étudié déjà, c'est la deuxième fois. C'est simplement pour dire qu'il y a eu l'enquête.

MONSIEUR LE MAIRE – Pas de problème, tu t'abstiens.

MADAME LEGRAND – Je ne sais pas si je vous ai dit que cette mise à disposition du dossier, elle s'est déroulée du 7 mai au 8 juin 2018 et qu'il n'y a eu aucune observation qui a été faite.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Madame LEGRAND***,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants relatifs à la procédure de modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté n°A2018SJ03 du 21 mars 2018 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2018 relative à la mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 07 mai 2018 au 08 juin 2018 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

Considérant la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MONNET),

Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme :

- Rectification d'une erreur matérielle en rédigeant le règlement de la zone A comme celui de la zone N en autorisant les « ouvrages d'infrastructure inscrits en emplacement réservé au document graphique » afin de sécuriser juridiquement la réalisation du deuxième pont.
- Rectification d'une erreur matérielle en rédigeant le règlement de la zone UA pour permettre de construire en limite séparative jusqu'à une hauteur de R+3 au-delà de la bande des 15m de l'alignement pour les hébergements hôteliers et touristiques comme il était prévu dans le projet de PLU arrêté soumis à enquête publique.

Dit que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Moulins aux jours et heures habituels d'ouverture.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; elle sera également publiée dans le recueil des actes administratifs de la ville.

Délibération n°DCM201885

36. ACTION CŒUR DE VILLE - CONVENTION CADRE

MADAME LEGRAND – Vous savez qu'au niveau national, le gouvernement, le 17 décembre 2017, a présenté une action qui s'appelle « cœur de ville ». Moulins a été sélectionnée le 27 mars 2018, on n'est pas les seuls, puisqu'il y a 222 villes en France, pour participer à cette démarche de revitalisation des centres des villes moyennes. Là, on vous a mis une carte pour vous faire voir les 222 villes qui ont été sélectionnées.
Les objectifs de ce plan sont de rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et faciliter la réalisation des projets. Le renforcement du centre-ville de la ville centre doit permettre de développer l'attractivité de toute l'agglomération notamment en vue de permettre une irrigation des services au profit des territoires plus ruraux. Moulins Habitat sera mobilisé comme outil opérationnel de mise en œuvre du projet.
Les partenaires du plan sont l'État, l'Anah, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, la Région, le Conseil Départemental et les chambres consulaires. Les fonds mobilisables sont les suivants :

- 1,7 milliard d'euros pour la CDC dont 1 milliard de fonds propres, c'est fait pour soutenir l'ingénierie et des expertises, accompagner des démarches innovantes et des solutions « Smart », garantir la mise en place de sociétés foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, accompagner les projets de développement des territoires, et les 700 millions d'euros, ce sont des prêts.
- 1,2 milliards d'euros consacrés par l'Anah, soit 1 milliard pour la rénovation des logements et 200 millions d'euros pour le pilotage de projets, d'études et l'animation des programmes.
- 1,5 milliards d'euros par Action logement, donc c'est sur 5 ans, pour la construction, la réhabilitation ou la démolition de logements et d'immeubles.

Un projet global de redynamisation doit être décliné selon des axes thématiques et transversaux :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs
- ⇨ 3 sujets transversaux à intégrer dans tous les projets : l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes.

Voilà, donc les lignes sur lesquelles l'État et tous les partenaires peuvent justement accompagner au niveau de l'action « cœur de ville ». Ce projet doit se formaliser par la signature d'une convention-cadre pluriannuelle structurée en deux phases. C'est l'objet de la délibération de ce soir : une convention-cadre initiale qui doit

exposer des enjeux et des objectifs, des partenaires, le lancement et le complément d'études, la détermination du périmètre d'études (Moulins Communauté) et engagement des actions matures dès 2018. « Actions matures », c'est la terminologie de l'État, nous allons les expliquer un peu plus tard.
Après, ça, c'est la convention cadre initiale, après il peut y avoir des avenants après la phase d'initialisation. Ces avenants pourront comprendre : l'approbation du diagnostic ou des compléments apportés au diagnostic et du projet stratégique, ils peuvent aussi être pour la définition d'un périmètre prioritaire d'intervention, l'opération de revitalisation de territoire, les ORT, pour faciliter et accélérer la concrétisation des projets, et enfin le lancement du plan d'actions.
Alors, nous avons plusieurs actions matures que nous avons identifiées, pour la plupart elles sont déjà initiées, dans cette convention cadre. Donc au niveau des acquisitions, améliorations en centre-ville : grâce aux réserves foncières déjà constituées par Moulins Habitat, création ou remise sur le marché de 40 logements dans des immeubles inoccupés en centre-ville. Donc, on vous a mis certaines adresses et des lieux.
Au niveau de l'opération de restauration immobilière de la rue Denain, vous savez opération, restructuration immobilière qui a été initiée pendant l'OPAH RU, c'est la restructuration d'un immeuble, qui est un immeuble stratégique au regard de son intérêt patrimonial, sauf qu'il est vraiment dans un piteux état.
Au niveau du Projet, on en a parlé tout à l'heure, Urbain Régional, le PUR des Chartreux, donc la restructuration complète du quartier en concertation avec la population, c'est la réhabilitation de 320 logements, la déconstruction de 2 tours, c'est-à-dire 80 logements, la reconstruction sur l'espace libre de la reconstruction de 20 à 25 maisons individuelles, de la réfection du centre commercial et des services, tous les espaces extérieurs. Dans la réhabilitation, il y a aussi tous les ascenseurs qui n'existaient pas. C'est-à-dire qu'aux Chartreux, les ascenseurs étaient dans les tours, mais tout ce qui est R+3 ou +4, il n'y a pas d'ascenseurs, donc là tout le monde en aura. Donc l'accessibilité PRM, etc. ce sera vraiment une opération très intéressante.
Il y a aussi des actions sur le commerce, notamment, on pense peut-être un salon des enseignes, on vous a mis le mot français, si, Work shop annuel, mise en place du chèque local, on en a déjà parlé. Le chèque local, vous savez, c'est un chèque qui est pris par les grosses entreprises ou des comités d'entreprise, c'est-à-dire qu'au lieu de donner je ne sais pas un chèque de 50 € ou 100 €, mais cela sera à destination de commerçants du centre-ville ou pas du centre-ville de la Ville de Moulins. Place du marché local, alors ça c'est un peu compliqué d'expliquer ce que c'est, c'est plutôt un genre d'application pour le e-commerce et aussi on peut avoir des outils qui sont très importants au niveau du commerce, ce sont les capteurs de flux, c'est-à-dire savoir combien de flux piétons passent à tel endroit, etc.
Dans ces exemples d'actions matures, évidemment nous avons la création d'un second franchissement de la rivière Allier, le 2ème pont, donc qui va vraiment lui participer au désenclavement du territoire, l'aménagement des berges et la mise en valeur de la rivière sur l'ensemble du périmètre situé sur la Communauté d'Agglo, le Théâtre municipal dans sa réhabilitation et sa rénovation, théâtre aussi, il est Moulinois, mais il n'y a pas que des Moulinois qui viennent. Extension du CNCSS, la réhabilitation vous savez d'un bâtiment inoccupé sur le site de Villars pour mettre en œuvre l'axe scénographique et faire face à l'accroissement des collections pour le centre d'interprétation autour de la scénographie, le passage de Ville d'art en Pays d'art et d'histoire. Donc, nous avons aussi une résidence service qui est en gestation à l'heure actuelle entre des opérateurs privés et la CDC. Un projet complémentaire à « l'hôpital de demain », c'est en lien en particulier avec les attentes de l'hôpital (hébergement des internes, possibilité d'implantation d'une Maison Assistantes Maternelles, d'une maison de santé, etc.) avec des logements, etc. on vous a tout listé, ainsi qu'on a mis les évaluations des coûts. Donc, voilà en gros ce qu'il vous est proposé dans cette convention cadre avec tous les partenaires de ce programme qui vous est proposé ce soir à votre vote.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci beaucoup pour la présentation de ce projet essentiel pour notre ville. Là aussi, c'est une fierté d'avoir été retenu dans les villes éligibles à l'action « cœur de ville ». Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR PLACE – Il y a des projets.

MONSIEUR DELASSALLE – Est-ce que je peux m'exprimer ?

MADAME LEGRAND – Il y a des projets.

MONSIEUR DELASSALLE – Je pense que la démarche de l'État, donc la démarche du gouvernement, il faut la saluer, elle va permettre à des villes comme la nôtre de pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre, pour certains de nouveaux projets, de très nouveaux projets et pour d'autres comme nous

d'aider un certain nombre de projets qui étaient déjà dans les tuyaux, qui étaient déjà lancés et à venir pour en favoriser la réalité.

MADAME LEGRAND – Ce qu'il y a, ce que je n'ai pas dit tout à l'heure, c'est qu'il demande déjà des projets pour 2018. Donc, il faut bien que ce soit des projets qui sont déjà initiés. Sinon, on ne pourra pas passer dans la proposition de 2018.

MONSIEUR DELASSALLE – Je ne suis pas en train de reprocher qu'on prenne des projets en cours, je dis c'est très bien, parce qu'ils étaient là cela va être un élément facilitateur pourvu que cette facilitation permette de les réaliser rapidement, parce que si j'ai bien compris, on est sur une démarche de quatre ans, donc cela veut dire 2018/2022, c'est à peu près ça. Moi, je vois la partie hôpital, je n'avais pas tout compris l'autre jour, je vois que cela a disparu, il y a une maison de santé, je ne sais pas on avait parlé l'autre fois, donc je pense que des projets comme cela qui sont nouveaux, il y en a sans doute d'autres qui auraient mérité que peut-être il y ait un groupe de travail, mais c'est peut-être encore réalisable, qui se mette à réfléchir sur d'autres pistes, puisque quand on a des moyens c'est le moment d'en profiter et de faire en sorte que cela puisse servir totalement à la ville. Alors, je remarque aussi qu'il n'y a pas de projet typiquement économique. Alors, vous allez me dire que c'est au niveau de la communauté et c'est un accord-cadre, cela nécessite quand même sans doute qu'au niveau de la communauté, cela soit examiné de près. C'est sans doute le moyen, cela serait sans doute le moment de penser à ce développement-là. D'autant plus, je ne sais pas qui a rédigé la note qui est à l'intérieur, mais l'analyse de Moulins, je trouve que cela mérite de s'arrêter, l'analyse est assez bien faite, je ne sais pas si c'est les services ici, je les félicite, si c'est ailleurs je les félicite aussi de la connaissance et on se rend compte quand même qu'à Moulins il y a une certaine pauvreté qui existe quand on regarde les chiffres, qui sont donnés dans cette analyse. Ce ne sont pas des habitants qui sont extrêmement riches, comme des fois on pourrait un peu le penser et puis ils font une analyse enfin, ils font une analyse ou vous la faites je ne sais pas, une analyse assez sérieuse sur la situation de Moulins, ville capitale de l'Allier, mais aussi ville où il y a de la fonction publique, les villes aussi où il est dit il n'y a pas de moteur économique, il n'y a pas de personnes qui tirent l'économie, où il est noté aussi, au passage, qu'une partie de cette économie a disparu, où est en train de disparaître ou va malheureusement continuer à l'être et donc, je pense que tout ce qu'il y a là est fort intéressant. Sur la partie hôpital, cela mériterait peut-être de regarder un peu plus. Sur la partie plan de circulation en ville, il en est de même, parce que la circulation en ville reste quand même quelque chose de très difficile et sur la partie économique d'autant plus. Voilà, mais on ne peut que se satisfaire de ce coup de main qui est donné globalement. Alors, on ne sait pas ni les uns, ni les autres quelle valeur il en sera, cela sera sans doute en fonction de la qualité des projets, du coût des projets et des moyens des uns des autres, mais espérons que cela ne sera pas simplement qu'une annonce comme cela a pu se passer à d'autres époques, je ne le pense pas et je ne pense pas non plus avoir décelé à l'intérieur de ces moyens financiers, le fait qu'on serait allé, comme cela s'est passé à d'autres époques, chercher de l'argent qui existait déjà au niveau national sur des projets en cours et puis qu'on n'aurait rien rajouté de plus, mais simplement regroupé des choses existantes, je ne l'ai pas vu, puisque je vois quand même que la Caisse des Dépôts abonde fortement.

MADAME LEGRAND – Au niveau de l'Anah, on avait déjà une aide.

MONSIEUR DELASSALLE – C'est sûrement du réchauffé, non ?

MADAME LEGRAND – Il y a des aides qui sont intéressantes.

MONSIEUR LE MAIRE – En tout cas la volonté du gouvernement, dans cette action, est véritablement d'aller à la rencontre des villes qui ont des projets, des projets innovants et des projets porteurs sur les différents plans que Dominique a rappelés et donc, si on a été sélectionné et si demain, parce qu'on a des projets entre guillemets matures, c'est-à-dire opérationnels et qui répondent aux attentes de la Caisse des Dépôts, de l'Anah, des différents partenaires, c'est une bonne chose pour Moulins, mais c'est aussi la reconnaissance de notre préparation à l'avenir, au futur. Voilà, sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Pardon, vous vous abstenez, d'accord.

MADAME GOBIN – J'ai voté contre le pont, c'est dans le prolongement de mon vote, je reste cohérente par rapport à ce projet, qui va dans le sens de la pollution ou du « tout auto ».

MONSIEUR LE MAIRE – Vous le savez, je le répète quand même que le pont est le moyen de développer des mobilités douces et notamment de franchir la rivière en vélo et qu'il n'y a aucun autre moyen de développer

le franchissement en modalité douce si on n'a pas un deuxième pont sur lequel une voie de 4 m sera réservée pour des déplacements vélo. Voilà, j'ai bien noté que vous vous absteniez.

MADAME VERDIER – J'aurais tendance à penser qu'au contraire il y aura moins de pollution, parce que les voitures circuleront beaucoup plus vite et il n'y aura pas, comme en ce moment, des ralentis constants où il y en a qui s'énervent, appuient sur l'accélérateur, dégagent donc tout un tas de gaz, il me semble que ce cela fera moins de pollution au contraire.

MONSIEUR LE MAIRE – Je le pense aussi. Est-ce que je résume bien en disant que c'est approuvé à l'unanimité, moins une abstention. Vous aviez un pouvoir aussi ?

MADAME GOBIN – Une seule abstention.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant qu'un plan national nommé « Action cœur de ville » a été présenté par le gouvernement le 17 décembre 2017, dont les objectifs sont de rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et faciliter la réalisation des projets, à savoir :

- Créer les conditions d'une redynamisation durable du cœur des agglomérations moyennes en :
  - confortant/attirant les ménages dans les logements en centre-ville
  - redonnant de la force au tissu commercial et économique
  - favorisant la mobilité
  - améliorant la qualité de vie
  - favorisant l'innovation et l'expérimentation
- Simplifier les procédures en :
  - mutualisant / coordonnant les outils règlementaires et les dispositifs existants
  - mobilisant de concert les différents échelons de l'État, les collectivités et les partenaires de l'action publique par une gouvernance se rapprochant du « mode projet » ;
  - fiabilisant, simplifiant et accélérant la réalisation des projets par une gestion plus efficace des besoins en cofinancements.

Considérant que les partenaires de ce plan sont l'État, l'Anah, la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, la Région, le Conseil Départemental et les chambres consulaires,

Considérant que les fonds mobilisables sont les suivants :

- 1,7 milliard d'euros de la CDC dont 1 milliard de fonds propres (pour soutenir l'ingénierie et des expertises, accompagner des démarches innovantes et des solutions « Smart », garantir la mise en place de sociétés foncières dédiées au commerce et à l'activité économique, accompagner les projets de développement des territoires) et 700 M€ de prêts
- 1,2 milliard d'euros de l'Anah (1 milliard pour la rénovation des logements et 200M€ pour le pilotage de projets, les études et l'animation des programmes)
- 1,5 milliard d'euros d'Action logement (sur 5 ans, pour la construction, la réhabilitation ou la démolition de logements et d'immeubles)

Considérant que Moulins a été sélectionnée le 27 mars 2018 parmi les 222 villes retenues, pour participer à cette démarche de revitalisation des centres des villes moyennes,

Considérant qu'un projet global de redynamisation doit être décliné selon des axes thématiques et transversaux :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

ð 3 sujets transversaux à intégrer dans tous les projets : l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes

Considérant que ce projet doit se formaliser par la signature d'une convention-cadre pluriannuelle structurée en deux phases :

- Convention-cadre initiale : exposé des enjeux et des objectifs, partenaires, lancement /compléments d'études et engagement des actions matures dès 2018.
- Avenant : approbation du diagnostic, du projet stratégique et lancement du plan d'actions.

Considérant que la convention sera complétée :

- à l'issue de la phase d'initialisation par la description du projet (stratégie globale, plan d'actions, calendrier et budget) par un avenant ;
- par les fiches actions au fur et à mesure de leur formalisation signées par les partenaires impliqués ;

Considérant qu'il conviendra également de définir un périmètre prioritaire d'intervention, l'opération de revitalisation de territoire (ORT), pour faciliter et accélérer la concrétisation des projets.

Considérant que, pour la Ville de Moulins, cette convention (en cour de rédaction) reprendra notamment les éléments suivants :

- **Préambule :**
  - Enjeux (contexte, difficultés et menaces, déséquilibres territoriaux)
  - Actions déjà mises en œuvre sur le territoire
- **Équipe projet pluridisciplinaire**
- **Durée de la convention** (6 ans et demi maximum)
  - Phase d'initialisation : 18 mois maximum pour réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et détailler un projet de redynamisation du cœur de ville
  - Phase de déploiement : 5 ans maximum
- **Diagnostics déjà réalisés (et à réaliser éventuellement) sur les 5 axes du programme**
- **Mise en œuvre des actions matures :**
  - **Opérations d'acquisitions / améliorations en centre-ville :** grâce aux réserves foncières constituées par Moulins Habitat, création ou remise sur le marché de 40 logements dans des immeubles inoccupés en centre-ville
  - **Opération de restauration immobilière rue Denain :** dans le cadre de l'OPAH RU du centre-ville, restructuration d'un immeuble stratégique au regard de son intérêt patrimonial
  - **Projet Urbain Régional des Chartreux :** dans la continuité du Programme de Rénovation Urbaine Moulins Sud / Le Plessis, restructuration complète du quartier en concertation avec la population :
    - Déconstruction de 2 tours (80 logements)
    - Reconstruction de 20 à 25 logements
    - Réhabilitation de 320 logements
    - Centre commercial et services
    - Espaces extérieurs
  - **Actions sur le commerce, notamment :**
    - Salon des enseignes
    - Mise en place du chèque local
    - Place de marché locale (e-commerce)
    - Capteur des flux piétons
  - **Création d'un 2nd franchissement de la rivière Allier**
  - **Aménagement du pont de fer et des berges de l'Allier**
  - **Travaux de rénovation et de réhabilitation du théâtre**
  - **Extension du CNCSS :** Réhabilitation d'un bâtiment inoccupé sur le site du Quartier Villars pour mettre en valeur l'axe scénographique et faire face à l'accroissement des collections (centre d'interprétation autour de la scénographie, …)
  - **Passage en Pays d'art et d'histoire**
  - **Résidence service** Sainte-Marie (opérateurs privés avec Caisse des Dépôts et Consignations)

- **Projet complémentaire à « l'hôpital de demain »** en lien en particulier avec les attentes de l'hôpital (hébergement des internes, possibilité d'implantation d'une Maison Assistantes Maternelles, d'une maison de santé …)

Après en avoir délibéré, par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme GOBIN),

Autorise Monsieur le Maireà signer la convention cadre pluriannuelle Action « Cœur de ville » de Moulins ci-annexée avec les partenaires du programme et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°DCM201886

37. SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AUTONOMIE A MADAME BERTIN POUR UN APPARTEMENT SIS 29 RUE DU CERF-VOLANT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

MADAME LEGRAND – Nous avons quatre délibérations qui sont les quatre dernières, je pense, sur l'opération OPAH RU parce que ce sont des dossiers, qui avaient été déposés avant la fin de l'année, donc le temps qu'ils deviennent matures, puisque c'est un mot maintenant qui va être à la mode.
Donc, ce que l'on vous propose, mais vous connaissez ça sur le bout des doigts maintenant, c'est une subvention pour Madame BERTIN Jeanne, qui est propriétaire occupante de l'appartement sis 29 rue du Cerf-Volant, qui a fait des travaux d'autonomie, pour un montant HT de 5 809 €, donc notre subvention était donc de 5 %. On vous demande de pouvoir lui accorder la subvention de 269,60 €. Madame BERTIN bénéficiera aussi d'une subvention de l'Anah de 1 887 €, de Moulins communauté de 809 €, du Conseil départemental de 300 €. Si bien que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 61 %.

MONSIEUR LE MAIRE – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2017 annulant l'article 2.4 du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et définissant un nouveau règlement d'attribution propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins,

Vu la demande de subvention du 18 décembre 2017 de Madame BERTIN Jeanne, domiciliée à Moulins (03) 29 rue du Cerf-Volant,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 24 mai 2018, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller, d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et celui propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame BERTIN Jeanne, propriétaire occupante de l'appartement situé 29 rue du Cerf-Volant, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'autonomie,

Considérant que le montant des travaux est de 5 809.25 € H.T. (6 390.18 € TTC) dont 5 392 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 269.60 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 1 887 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 809 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 3 265 € représentant 61 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 269.60 € à Madame BERTIN Jeanne, domiciliée à Moulins (03) 29 rue du Cerf-Volant, pour des travaux d'autonomie dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame BERTIN Jeanne ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2018.

Délibération n°DCM201887

38. SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AUTONOMIE A MADAME DELARASSE POUR UN APPARTEMENT SISE 8 BIS RUE DES JARDINS BAS - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

MADAME LEGRAND – Le dossier suivant, c'est Madame DELARASSE Émilienne qui est propriétaire occupante d'un appartement au 8 bis rue des jardins bas, qui a également déposé une demande de subvention avant décembre. Ce sont aussi pour des travaux d'autonomie également. Ces travaux se montent à un montant HT de 3 986 €, dont toujours 5 %. Nous vous demandons d'attribuer à Madame DELARASSE une subvention de 199 € et cette dame bénéficiera également de l'Anah pour 1 994 €, de Moulins communauté pour 598 €, du Conseil départemental pour 300 € ce qui représente un total de 3 091 €, qui représentent 78 % de subvention sur les travaux. Donc, je pense que tout le monde est d'accord ?

MONSIEUR LE MAIRE – Questions ? Tout le monde est d'accord ? Parfait.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2017 annulant l'article 2.4 du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et définissant un nouveau règlement d'attribution propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins,

Vu la demande de subvention du 20 décembre 2017 de Madame DELARASSE Emilienne, domiciliée à Moulins (03) 8 bis rue des Jardins Bas,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 24 mai 2018, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller, d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et celui propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame DELARASSE Emilienne, propriétaire occupante de l'appartement situé 8 bis rue des Jardins Bas, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'autonomie,

Considérant que le montant des travaux est de 3 986 € H.T. (4 386 € TTC) dont 3 986 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 199 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 1 994 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 598 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 3 091 € représentant 78 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 199 € à Madame DELARASSE Emilienne, domiciliée à Moulins (03) 8 bis rue des Jardins Bas, pour des travaux d'autonomie dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame DELARASSE Emilienne ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2018.

Délibération n°DCM201888

39. SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MADAME BALLENGHEIN POUR UN APPARTEMENT SISE 30 TER RUE DE BOURGOGNE - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

MADAME LEGRAND – Madame BALLENGHEIN Edwige, propriétaire occupante du 30 ter Rue de Bourgogne. Donc elle a demandé une subvention pour des travaux d'économie d'énergie. Les travaux se sont montés à 14 965 € HT, donc toujours 5 %. On vous demande, pour Madame BALLENGHEIN, une subvention de 517,35 € et elle sera également aidée par l'Anah pour 5 533 €, Moulins communauté pour 4 360 €, le Conseil départemental pour 300 €. Cette dame sera subventionnée à hauteur de 84 %.

MONSIEUR LE MAIRE – On est tous d'accord ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2017 annulant l'article 2.4 du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et définissant un nouveau règlement d'attribution propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins,

Vu la demande de subvention de Madame BALLENGHIEN Edwige, domiciliée à Moulins (03) 30 ter rue de Bourgogne,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 24 mai 2018, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller, d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et celui propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame BALLENGHIEN Edwige, propriétaire occupante de la maison située 30 Ter rue de Bourgogne, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 14 965.16 € H.T. (16 423.99 € TTC) dont 10 347 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 517.35 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 5 533 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 4 360 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 8 777 € représentant 84 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 517.35 € à Madame BALLENGHIEN Edwige, domiciliée à Moulins (03) 30 Ter rue de Bourgogne, pour des travaux d'économie d'énergie dans la maison qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame BALLENGHIEN Edwige ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2018.

Délibération n°DCM201889

40. SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MADAME PEROT POUR UNE MAISON SISE 33 RUE DE BARDON - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)

MADAME LEGRAND – Le dernier dossier, c'est pour Madame PEROT Yolaine, propriétaire occupante d'une maison située 33 rue de Bardon. Donc, c'est une demande de subvention pour travaux d'économie d'énergie, les travaux se montent à 49 935 € HT. Nous vous demandons donc d'attribuer une subvention pour la ville de 2 274,45 €. Madame PEROT sera également aidée d'une subvention de l'Anah de 24 344 €, de Moulins communauté de 4 700 € et du Conseil départemental de 300 €. Total des subventions : 31 118 €, ce qui représente 69 % de subvention.

MONSIEUR LE MAIRE – Tous d'accord ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-RU correspondant à la reconduction du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative à l'avenant n°2 de la convention d'OPAH RU et modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2017 annulant l'article 2.4 du règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et définissant un nouveau règlement d'attribution propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2017 relative à la demande de subvention « primo-accession » de Madame PEROT Yolaine concernant la maison située 33 rue de Bardon,

Vu la demande de subvention de Madame PEROT Yolaine, domiciliée à Moulins (03), 33 rue de Bardon,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 24 mai 2018, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller, d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et celui propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial », la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : 5% du montant des travaux, y compris acquisition de mobilier ou de signalétique, et de l'acquisition éventuelle du local commercial, avec un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 50 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant depuis au moins 6 mois, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

Considérant que Madame PEROT Yolaine, propriétaire occupante de la maison située 33 rue de Bardon, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 49 935.83 € H.T. (54 010.73 € TTC) dont 45 489 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T., soit 2 274.45 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 24 344 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 4 700 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 31 118 € représentant 69 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 2 274.45 € à Madame PEROT Yolaine, domiciliée à Moulins (03) 33 rue de Bardon, pour une réhabilitation globale avec travaux d'économie d'énergie dans la maison qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame PEROT Yolaine ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2018.

Délibération n°DCM201890

41. SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MADAME ET MONSIEUR THIVOLLE POUR UNE MAISON SISE 25 AVENUE D'ORVILLIERS - DISPOSITIF D'AIDES DE LA VILLE DE MOULINS EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

MADAME LEGRAND – Maintenant, on va passer au nouveau dispositif, c'est la première du nouveau dispositif, pour Monsieur et Madame THIVOLLE, qui ont fait l'acquisition d'une maison d'une surface habitable de 179,25 m², avenue d'Orvilliers. C'est un couple de primo-accédants. Nous vous demandons de leur attribuer une subvention d'un montant de 100 € du mètre carré avec un minimum, vous savez le barème était un minimum de 3 000 € par logement avec un maximum de 10 000 €. Donc nous vous demandons d'attribuer à Monsieur et Madame THIVOLLE la subvention maximale, puisque c'est au-delà de 100 m² donc en tant que primo-accédants.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention du 3 juin 2018 de Madame et Monsieur THIVOLLE Vincent, domiciliés à Yzeure (03) 7 rue Charles Péguy,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 6 juin 2018, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moulins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux…),

- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation**: subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que Madame et Monsieur THIVOLLE Vincent ont fait l'acquisition d'une maison d'une surface habitable de 179 m², située 25 avenue d'Orvilliers,

Considérant que Madame et Monsieur THIVOLLE Vincent ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que les propriétaires s'engagent à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, les propriétaires devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à Madame et Monsieur THIVOLLE Vincent, domiciliés à Yzeure (03), 7 rue Charles Péguy, pour l'acquisition d'une maison située 25 avenue d'Orvilliers,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame et Monsieur THIVOLLE Vincent ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2018.

Délibération n°DCM201891

42. MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA VILLE DE MOULINS CONCERNANT L'AIDE "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL"

MADAME LEGRAND – Nous sommes amenés plusieurs fois à améliorer notre règlement d'attribution d'aides de sortie de vacance d'un local commercial. Donc, ce sont des choses qui ont été ajoutées. Nous vous proposons de rajouter les métiers de bouche (boucherie, charcuterie/traiteur, boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie, poissonnerie, détaillant de fruits et légumes, fromager, caviste) sur les rues qui ont un astérisque. Donc, je vais vous les citer : la rue de l'horloge, la rue François Perron, la rue de la flèche, la rue Datas, la Place de la liberté et la rue Règemortes. Je pense ne pas en avoir oublié. Donc, je pense que vous êtes d'accord, puisque c'était déjà dans les tuyaux, mais ce n'était pas encore acté et vous nous l'aviez proposé voilà quelque temps. Dans ces mêmes rues, il n'y a pas que les métiers de bouche qui ont été rajoutées, mais aussi l'artisanat et les métiers d'art.

MONSIEUR LE MAIRE – Y a-t-il des questions ?

MONSIEUR DELASSALLE – Oui, un mot pour dire qu'ayant été écouté et entendu pour une fois, on ne peut que saluer, parce que les métiers de bouche, il y a longtemps qu'on pensait que c'était important de le rajouter.

MONSIEUR LE MAIRE – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 relative à la convention d'OPAH-RU n°03-P-71 conclue entre la Ville de Moulins, l'Anah, le Conseil Départemental de l'Allier et Moulins Communauté pour la période 2011-2016, ainsi que ladite convention en date du 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 relative à l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU n°03-P-71 conclue entre la Ville de Moulins, l'Anah, le Conseil Départemental de l'Allier et Moulins Communauté concernant la reconduction des engagements des partenaires dans le programme Habiter Mieux pour la période 2014/2017 et les évolutions des conditions d'attributions et des montants des aides de l'ANAH, ainsi que ledit avenant n°1 en date du 10 mars 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 relative à l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU n°03-P-71 conclue entre la Ville de Moulins, l'Anah, le Conseil Départemental de l'Allier et Moulins Communauté concernant la prorogation du dispositif pour l'année 2017 et instituant une subvention pour les sorties de vacances des locaux commerciaux, ainsi que ledit avenant n°2 en date du 1er février 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU et plus particulièrement le dispositif d'aide pour les sorties de vacance pour les locaux commerciaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2017 instaurant un nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville concernant l'aide pour les sorties de vacance pour les locaux commerciaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville concernant l'aide « sortie de vacance d'un local commercial »,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant qu'il apparaît opportun d'élargir l'attribution de cette subvention aux métiers de bouche et à l'artisanat et aux métiers d'art,

Considérant que ces modifications sont détaillées dans le règlement d'attribution de la subvention « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier et d'approuver le règlement d'attribution propre aux subventions « Sortie de vacance d'un local commercial » par la Ville de Moulins joint à la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés en investissement.

Délibération n°DCM201892

43. RAVALEMENT DES IMMEUBLES - APPLICATION DE L'ARTICLE L132-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

MADAME LEGRAND – Vous savez que nous avons quelques difficultés au niveau de l'entretien de certaines façades d'immeubles, notamment en centre-ville, par exemple dans des endroits un peu embêtants comme au pied de la cathédrale, cela ne va pas trop, j'allais dire, avec la Ville d'art et d'histoire. Il y a quelques endroits où vraiment on a des soucis de ce non-entretien, qui dégrade vraiment l'image de la ville. Évidemment, nous faisons des démarches amiables avec les propriétaires, mais, certaines fois, ce n'est pas toujours simple et il faut que l'on se dote d'outils coercitifs, donc en vue de pouvoir faire faire ces travaux nécessaires. L'article L132-1 du Code de la construction prévoit ce genre de problème. Mais, il faut que l'on demande à Madame la Préfète que la Ville de Moulins puisse mettre en œuvre les dispositions de cet article. Evidemment, le texte dit : « *les façades des immeubles doivent être constamment tenues en état de propreté* », c'est l'article L132-1. Alors, les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les 10 ans. Les cas sur lesquels nous penchons, ce n'est pas 10 ans, c'est bien au moins 50 ans. Évidemment, ce n'est pas pour généraliser les choses, c'est pour débloquer des situations, j'en voie deux qui sont un peu urgentes, une au pied de la cathédrale et une en entrée de ville dans la rue Règemortes, située entre le CNCS et le centre-ville, qui vraiment posent problème.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, y a-t-il des questions ? Non, contre ou abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Madame LEGRAND,***

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L132-1 et L132-2 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 19 juin 2018,

Considérant la forte valeur patrimoniale de Moulins qui a notamment conduit à l'approbation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR),

Considérant que le défaut d'entretien des façades des immeubles, notamment en centre-ville, dégrade l'image de Moulins,

Considérant qu'il convient, lorsque les démarches amiables avec le propriétaire n'aboutissent pas, de mettre en œuvre des outils coercitifs en vue de la réalisation des travaux nécessaires,

Considérant que l'article L 132-1 du Code de la construction et de l'habitation prévoit :

« Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté,

Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale. ».

Considérant que, pour pouvoir mettre en œuvre cette procédure, il est nécessaire que la Ville de Moulins figure sur une liste préfectorale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite auprès de Madame la Préfète l'inscription de la Ville de Moulins sur la liste permettant la mise en œuvre des dispositions de l'article L 132-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à l'Urbanisme, le Commerce, le Logement, le Cadre de vie et au Personnel Municipal à signer tout document permettant l'application de cette mesure.

Délibération n°DCM201893

44. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITES - ANNEE 2017

MONSIEUR PLACE – Il n'y aura pas de vote pour cette délibération, simplement, on vous demande de prendre acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2017, tout en sachant que cette commission s'est réunie les 20 juin et 4 octobre 2017 et que vous avez eu les rapports, qui vous ont été présentés aux conseils municipaux des 29 juin et 6 octobre 2017. Donc, nous vous demandons de prendre acte de ce rapport d'activités.

MONSIEUR LE MAIRE – Oui ?

MONSIEUR MONNET – C'est pour un agacement et savoir si vous avez engagé des choses ou pas, mais ce n'est pas l'objet de mon agacement si vous avez engagé des choses ou pas, c'est la partie des services publics locaux qui m'intéresse et c'est notamment la fermeture de La Poste. Je trouve scandaleux que La Poste ait fermé pour raison de travaux sans proposer d'autres services aux populations, sachant qu'en plus, ils ont la propriété d'un local juste en face de la Mairie et qui ne l'ont toujours pas vendu. Donc, je crois que, je n'ai plus les dates en tête, mais je crois que ça va bientôt réouvrir, mais c'est inadmissible que ce service public ferme pour trois mois pour raison de travaux sans proposer de services alternatifs. Alors, je vous demande, parce que je sais que vous avez été interpellés par les syndicats et je ne sais pas si vous leur avez répondu, qu'est-ce qu'on va engager vis-à-vis de La Poste ? Mais, ce n'est pas tenable ! Trois mois sans poste en centre-ville, sans information auprès du public pour savoir ce que les gens devaient faire ! Je veux dire c'est un scandale, c'est un scandale. Alors, je ne vous en tiens pas pour autant forcément responsable, mais vraiment ce n'est pas possible que La Poste agisse de cette manière-là.

MADAME LEGRAND – Je pense qu'ils ne sont pas propriétaires.

MONSIEUR MONNET – D'après les informations que j'ai, a priori, ils sont propriétaires des locaux qu'il y a juste en face de la Mairie et cherchent à les vendre. Mais, même s'ils ne sont pas propriétaires, enfin, un commerçant quand il fait des travaux, il fait en sorte de poursuivre son activité, mais, là, il n'y a même pas de

continuité du service public. Mais vraiment, moi, il y a beaucoup de gens qui ont été scandalisés de ça et à juste titre.

MONSIEUR PLACE – On ne peut que partager, on ne peut pas dire plus.

MONSIEUR LE MAIRE – Donc, on prend tous acte.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu la présentation du rapport d'activités des séances de travail des 20 juin et 4 octobre 2017 à la commission consultative des services publics locaux réunie le 19 juin 2018 pour examen,

Considérant que les différents rapports d'activités des délégataires ont été présentés en Conseil Municipal des 29 juin et 6 octobre 2017,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Vu le rapport joint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2017.

Délibération n°DCM201894

45. CHAPELLE ST JOSEPH DE LA VISITATION - REFECTION DE LA COUVERTURE DU GRAND COMBLE - AVENANT N°1 AU MARCHE N°16038 MACONNERIE - PIERRES DE TAILLE

MONSIEUR PLACE – La réhabilitation de la chapelle de Saint-Joseph de la Visitation est en train de se terminer, mais on s'est aperçu qu'au cours de l'exécution du chantier, des travaux en plus et en moins ont été nécessaires et que de ce fait, il y a eu des moins-values et des plus-values, mais qui n'entraînent absolument pas de modification sur le montant total du marché. Donc, nous vous demandons simplement l'autorisation de pouvoir signer l'avenant de ce marché qui a été conclu avec l'entreprise Jacquet pour accomplir ce travail.

MONSIEUR LE MAIRE – Approbation générale, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de ***Monsieur PLACE,***

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants, toujours applicables conformément à l'article 188 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché n°16038 pour des travaux de maçonnerie et de pierres de taille, dans le cadre de la réfection de la couverture du grand comble de la Chapelle St Joseph de la Visitation, avec l'entreprise JACQUET (03) pour un montant de 267 749,84€ TTC,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 20 juin 2018,

Considérant qu'en cours d'exécution du chantier, des travaux en plus et moins-value ont été nécessaires,

Considérant qu'en conséquence, il est nécessaire de modifier ce marché par voie d'avenant qui prendra effet à compter de sa notification au titulaire,

Considérant que ces travaux en plus et moins-value n'entraînent pas de modification du montant du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 au marché n°16038, tel qu'annexé.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°16038 conclu avec l'entreprise JACQUET, ZA Les Jalfrettes 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

- **QUESTION DIVERSE N°1 – « MOULINS HABITAT, SON DEVENIR »**

MONSIEUR MONNET – Alors, je vais me lancer dans un exercice périlleux, périlleux pour deux raisons. La première, c'est que c'est un dossier très complexe et en plus, en face de moi, j'ai un ancien Ministre du Logement, dont j'ai repris d'ailleurs certaines déclarations quand vous étiez Ministre qui m'ont permis d'affiner mon positionnement d'ailleurs sur ce projet qui n'est pas totalement abouti, parce que je pense qu'il y a besoin de débat. Je sais que Moulins Habitat est devenu une compétence communautaire. Pourquoi je l'ai inscrite en question diverse ? C'est parce que malgré tout ce sont les conseillers municipaux qui sont sollicités sur ces questions-là et pas les conseillers communautaires. Je trouve important qu'en tant que conseil municipal on se préoccupe de l'avenir de ce qui a été l'Office municipal pendant de nombreuses années.

MONSIEUR LE MAIRE – Non, ce sont les conseillers communautaires qui vont se mobiliser. Si tu ne veux pas, je crois que c'est tout simplement parce que tu ne seras pas là lors du prochain conseil communautaire.

MONSIEUR MONNET – Non, non, que je ne sois pas là c'est une chose, mais j'aurai bien d'autres occasions, même par conférence de presse, de m'exprimer sur ce sujet-là, ça, ce n'est pas un problème. D'ailleurs, je le dis, Monsieur le Maire, cela aurait été bien quand même qu'on ait une discussion au conseil municipal sur cette question. Cela aurait été bien, parce que… vraiment, c'est un sujet qui m'inquiète. Alors on va essayer d'être succinct pour qu'on puisse avoir un débat aussi riche que possible. D'abord, c'est rappeler le contexte de la loi, mais des lois. Tout d'abord, la loi de finances 2018 qui demande, je fais à la serpe pour ne pas rallonger, qui demande aux bailleurs sociaux de faire 1,7 milliard d'euros d'économies sur le logement social par différents procédés. Sur la question des APL, sur la baisse des loyers, bref, la loi de finances 2018 qui veut faire supporter aux bailleurs sociaux une économie de 1,7 milliard d'euros, ce qui est considérable. Ce qui est considérable quand on sait surtout que certains offices n'étaient pas forcément dans une forme financière importante.
La deuxième chose, c'est que ce projet de loi, je rappelle que c'est un projet de loi, première lecture je crois que ça été voté à l'assemblée, cela va passer au Sénat et cela va retourner à l'assemblée à la rentrée, grosso modo c'est une loi opérationnelle d'ici la fin d'année, d'après ce que je comprends du calendrier, sauf si par miracle on n'a plus des députés godillots, on a des députés qui décident vraiment de faire leur travail de contestation, mais j'ai quelques doutes en la matière. Deuxième élément de la loi, quand même, c'est la demande de restructuration des offices HLM à partir de 15 000 logements. Mais, il n'y a pas que ça dans la loi, parce que ça, c'est ce qu'on nous met en avant. Il y a aussi la possibilité pour les bailleurs de vendre des logements vacants, ce qui n'était pas le cas avant, donc imaginer un seul instant…

MADAME TABUTIN – Ça y était, mais ça a été simplifié.

MONSIEUR MONNET – En tout cas, il y avait des contraintes, imaginez un peu un instant, alors, nous, on sera certainement concerné d'ailleurs, mais imaginez un instant ce qui va se passer en secteur rural quand il y a un peu de vacances sur certains logements. Certains offices pour alléger les coûts de fonctionnement… je peux vous dire qu'ils ne vont pas se gêner. Dernier élément, qui est proprement scandaleux, c'est qu'il n'y a plus d'obligation, il n'y a plus de 100 % pour l'accessibilité pour les personnes handicapées, on passe à une obligation de 10 %. C'est-à-dire que clairement la loi dit, alors je ne sais pas comment ils nomment ça dans la loi, ils parlent de mobilité réduite ou est-ce qu'ils parlent de personnes handicapées... mais avant il y avait l'obligation dès qu'on construisait des logements que ce soit accessible, 100 % des logements. Maintenant, c'est que 10 % des logements.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – Oui, non, mais d'accord, mais grosso modo les personnes avant… oui, oui, mais grosso modo, quand on construisait des logements, avant les personnes à mobilité réduite ou qui avait besoin de ces aménagements avaient le choix de l'ensemble des logements, maintenant ils choisiront parmi les 10 % des logements qui seront construits. C'est un scandale, c'est un scandale. Néanmoins, la loi nous laisse trois ans de réflexion, c'est ce qu'il y a d'inscrit dans la loi. On a eu la présentation à Moulins Habitat d'un projet. Moi, j'ai, de mémoire, assisté à deux conseils d'administration, on a parlé de ce projet. Très sincèrement, je n'ai pas pris de position contre ou pour. J'ai fait des remarques, parce que quand je dis que c'est compliqué, franchement c'est des sujets compliqués. Sur le projet qui nous a été présenté, alors pour être simple : on crée une structure qui se rattache à partir de la fusion de différents organismes via une filiale de Moulins Habitat, qui va se

rattacher à un groupe Arcade. Moi, j'appelle ça un peu un requin de l'immobilier... non, mais d'accord, mais enfin quand même qui est un monstre de l'immobilier, on ne peut pas me dire le contraire.
Bref, le problème dans cette affaire, c'est quoi ? C'est que je pense qu'aujourd'hui avec ce type de montage, mais je sais que vous allez revenir dessus pour le réexpliquer, je pense que l'on perd la maîtrise de la question du logement social sur notre secteur, parce qu'en plus la loi dans ce type de montage, qui n'est pas prévu dans la loi d'ailleurs, ça j'étais d'accord sur l'anticipation de la loi pour dire comment on fait pour s'en sortir dans le cadre de cette loi, sauf que, là, je pense que l'on va au-delà de la loi. On n'est pas obligé de créer une société, on n'est pas obligé de faire ce montage-là, on peut créer des regroupements sans passer par ce type de montage. Le problème c'est quoi ? Pas plus de 20 % d'élus qui soient dans les assemblées délibérantes, alors ça, c'est peut-être la loi Elan pour le coup, pas plus de 20 % d'élus dans les assemblées délibérantes donc, cela veut dire que les élus perdent la maîtrise de la question du logement social, quand même. Cela veut dire que demain, nous, on ne sera plus, les élus ne seront pas forcément majoritaires dans les organismes. Cela veut dire quand même, je le dis une approche très comptable, grosso modo, le projet qui est présenté, pourquoi on le présente comme ça, c'est parce qu'on veut éviter les offices qui sont en déficit financier et donc on veut éviter Montluçon Habitat. D'ailleurs, je le dis entre parenthèses ça, je le dis à Nicole tu pourras le transmettre à ton Président du Conseil départemental, il est davantage Président du canton de Commentry que du Conseil départemental, puisque quand il explique lors du dernier Conseil communautaire que c'est bien normal que personne ne veuille aller avec Montluçon Habitat, parce qu'ils ont des difficultés financières, je trouve que ce n'est pas digne d'un Président du Département. Je trouve que ce n'est pas digne, parce que quelle que soit la situation des offices, ce sont des locataires qui sont dans les logements et je crois que tous les locataires doivent être soutenus. Nous ici, on n'a pas que des locataires de Moulins Habitat, on a aussi des locataires d'Allier Habitat et, moi, ce qui me préoccupe, c'est l'avenir de ces locataires, ce n'est pas tant la question de l'équilibre financier des offices, c'est l'avenir de ces locataires.
Voilà, et la dernière chose, ce que je crains, donc c'est vraiment des craintes, c'est que je ne suis pas certain qu'on maîtrise la question financière en s'alliant à de gros groupes et en perdant du pouvoir de décision. C'est ça qui me pose problème.
Dernière chose, c'est qu'à priori il n'y aura plus d'élection de locataires. Les gens qui siégeront, ce ne seront plus des représentants des locataires, ce seront des sociétaires, donc des gens qui ont des parts sociales dans la nouvelle structure. Et, très sincèrement, moi, demain, si je suis actionnaire je ne me sens pas plus pur que les autres, si je suis actionnaire je vais défendre mon portefeuille. Si je suis représentant de locataires, j'aurais des comptes à rendre. Demain, a priori, ce seront des sociétaires qui siégeront, mais même les élus deviendront des sociétaires. De ce que j'ai compris du montage.
C'est pour ça que je vous interpelle sur cette question, parce que, moi, j'attends des précisions, des explications et que l'on ait une vraie discussion, parce que et, je m'arrête là-dessus, je trouve regrettable aussi, alors ça, ce n'est pas votre rôle à vous en tant que Président de la Communauté d'agglomération, je pense que c'était le rôle du Département de réfléchir à d'autres formules, d'autres constructions, d'autres hypothèses de travail. Dans le Département de l'Allier, on a 19 000, allez, on peut arrondir à 20 000, parce que 19 000 c'était en 2016, 20 000 logements sociaux. Pourquoi on n'a pas réfléchi à une construction départementale ? Pourquoi par exemple, mais peut-être que ce n'est pas possible, pourquoi on n'a pas réfléchi à créer ce que l'on appelle une SAC qui vienne chapeauter l'ensemble des offices et qui nous fasse passer au-dessus du seuil des 15 000 logements, puisqu'on a 19 000 et qu'on continue à garder la maîtrise locale des logements, parce que ce qui est en train de se passer dans le Département de l'Allier, c'est que le logement social est en train d'être écartelé, voilà on dispatche le logement social. Alors, il y a Allier Habitat qui a une autre stratégie, il y a Montluçon Habitat qui aura peut-être une stratégie pour s'en sortir, je n'en sais rien, mais, grosso modo, les élus bourbonnais n'auront plus la maîtrise ou très peu la maîtrise sur la question du logement social. Ce qui me pose d'autant plus problème, puisqu'on a vu dans les délibérations sur le logement social que les collectivités ont mis de l'argent pour aider les offices à investir et, maintenant, on va filer ça à ce que j'appelle des holdings du logement social, parce que le projet c'est qu'il n'y en ait plus que quelques-uns en France à terme. Enfin ça a été plus ou moins annoncé par le Président de la République et que, nous, de ce fait, on perde la totale maîtrise et j'ai envie de dire on perde la question du logement social, mais d'ailleurs elle est très mal barrée avec le projet de la loi Elan.

MONSIEUR LE MAIRE – Peut-être que la Présidente va réagir, j'essaie juste dans un souci de débat très simple, d'essayer de voir et de comprendre quel est la ou le type de solution que tu proposes. Il y a une solution qui a été présentée par Moulins Habitat à laquelle, tu as l'honnêteté de dire que tu n'avais pas d'objection, tu as même dit qu'a priori tu étais pour, donc si tu es contre, sachant que ce n'est pas une initiative qui vient de Moulins Habitat, il y a une loi, tu m'en donneras acte. J'ai exprimé deux fois par écrit mon opposition aux objectifs menés par le gouvernement en matière de logement. Cela étant dit, il y a une loi si elle est in fine

votée et donc, il va bien falloir l'appliquer. Dans le cadre de la loi, quel est le type de solution vers lequel tu es ? Je ne te demande pas une solution juridique qui serait affinée, mais là on a recherché une solution et le « on », je parle sous le contrôle de Moulins Habitat, a cherché une solution qui répondait à certains objectifs, qui vous ont été présentés et sur lesquels on va revenir, bien sûr, sur le fond. On peut très bien dire : « j'ai des réserves » ou « je suis contre cette solution », mais on est obligé d'en trouver une. Ça, la loi l'oblige et donc si on ne va pas vers ce type de solution, quel est le type de solution que tu préconises ?

MONSIEUR MONNET – Alors, j'étais a priori ni pour, ni contre. J'avais émis des réserves sur la question des salariés et sur la représentation des locataires.

MONSIEUR LE MAIRE – Non, tu avais dit : « je suis a priori pour, j'ai deux questions ».

MONSIEUR MONNET – Je me souviens de ce que j'ai dit, mais ce n'est pas le problème.

MONSIEUR LE MAIRE – Ce n'est pas grave on peut changer dans la vie. Tu dis…

MONSIEUR MONNET – Non, ce n'est pas des changements.

MONSIEUR LE MAIRE – Tu avais deux préoccupations que j'aurais dû citer, effectivement. La première, c'était la représentation des salariés où tu souhaitais que tous les salariés, aujourd'hui représentés, le restent et le deuxième point, c'était le salaire des différents agents, puisque dès lors qu'il y a le regroupement de différents organismes, il y a évidemment le regroupement des salariés de ces organismes et tu voulais que, sur chacun, il y ait un alignement du salaire et des conditions de rémunération sur le meilleur.

MONSIEUR MONNET – Bien sûr... non, pour être très précis, je n'ai pas dit pour ou contre. D'abord, on n'a pas eu de vote sur ce projet-là. J'ai dit simplement que je partageais l'idée qu'il fallait qu'on essaye dans une démarche prospective, ce que vous aviez défendu, c'est-à-dire d'anticiper, donc vous avez proposé votre scénario. J'ai dit effectivement qu'il fallait, pour les salariés, qu'on fasse attention dans ce genre de regroupement, car en général ce sont les salariés qui trinquent. D'ailleurs, cela risque d'être le cas, puisque, je crois, qu'à Moulins Habitat aujourd'hui il y a encore quatre personnes qui sont encore sous le statut de la fonction publique territoriale et, à qui, on propose soit de renoncer à leur statut pour intégrer un contrat privé, soit de demander une mutation. Mais, je n'ai pas un jugement, c'est un fait.

MONSIEUR LE MAIRE – Quelle est la solution que tu préconises ?

MONSIEUR MONNET – Attends, je finis et la dernière chose, j'avais dit, je suis dubitatif, enfin que va-t-il advenir de la représentation des locataires ? J'en étais resté là. Moi, aujourd'hui je pense qu'il faut qu'on étudie d'autres options, notamment l'option d'un regroupement départemental au niveau du Département de l'Allier, puisqu'on a 19 000 logements, on a 19 000 logements, je pense que si on veut se garantir la maîtrise du logement social dans ce département et je pense que cela aurait dû être à l'initiative du Président du Conseil départemental, davantage que la vôtre d'ailleurs, je pense que c'est une option qu'on aurait dû mettre sur la table et qu'on aurait dû se mettre au travail. Parce que, demain, quand on sera sur des groupes, qui seront avec des sièges sociaux très loin d'ici, quand il y a un mariage entre un petit et un gros, c'est rarement le petit qui décide, rarement.

MADAME TABUTIN – Je vais répondre, je vais essayer de te répondre sur le fait déjà de ce souhait de regroupement de l'ensemble des offices sur le territoire, le département. Je dirais de fait, déjà, aujourd'hui, on a des offices qui ne fonctionnent pas de la même façon. Donc, de fait, aujourd'hui, nous n'avons pas les mêmes savoir-faire que ce soit Allier Habitat, l'office départemental, l'office de Montluçon, ils ont des caractéristiques, des fonctionnements qui sont différents des nôtres. Nous avons déjà évolué vers un fonctionnement, qui est différent de leur fonctionnement à eux. Nous avons développé un savoir-faire au niveau de l'aménagement, au niveau de l'ingénierie sociale, puisque nous gérons aujourd'hui des résidences sociales, nous avons un savoir-faire au niveau de l'innovation, puisque nous avons mené des projets au niveau européen et je dirais que cette spécificité, que nous partageons avec l'office de Commentry, puisque nous avons déjà mis en place un GIE avec eux pour mutualiser des fonctions « support » comme les fonctions DRH et au niveau des finances aussi, fait qu'automatiquement, nous nous sommes rapprochés d'organismes, qui aujourd'hui fonctionnent déjà comme nous. Donc, ce que tu voudrais c'est que nous revenions en arrière sur un fonctionnement que nous avons déjà quitté depuis pratiquement, je dirais, 20 ans.

Tu parles des salariés, aujourd'hui ils ont tous été consultés dans le cadre du CHSCT, dans le cadre du Comité technique. Ils n'ont même pas souhaité attendre le délai réglementaire de quatre mois, ils ont tous répondu à l'unanimité un avis favorable pour la nouvelle organisation. Où ils ont d'ailleurs… cette nouvelle organisation, cette coopérative qui permet à la fois de fonctionner par collèges où ils seront représentés, comme celui du collège des collectivités sera représenté avec non seulement une représentation, mais en même temps nous allons conserver la gouvernance. C'est-à-dire que la répartition des votes, la part de votes, de voix est de 40 %, plus celle des salariés, plus celle du Collège des usagers où sont les associations de locataires, nous garantissent d'avoir sur notre territoire le maintien de la gouvernance et d'être, je dirais sur notre territoire, d'avoir la capacité de pouvoir agir, de décider d'agir sur notre territoire pour poursuivre, je dirais, notre plan stratégique, parce que l'intérêt que nous avons et le souhait, les objectifs que nous avons, c'est de pouvoir continuer à investir sur notre territoire. C'est pour cette raison que nous nous battons, ce n'est pas... je dirais vous l'avez rappelé, ce n'est pas nous qui avons été à l'initiative de cette évolution, sauf que comme elle nous est imposée nous avons essayé de conserver, un, la proximité sur nos territoires, c'est-à-dire de la décision, de l'intervention, de l'utilisation de nos finances, puisque ce fonctionnement, ce regroupement, cet adossement à un groupe qui nous permet d'atteindre le montant souhaité par le gouvernement du nombre de logements, nous permet de pouvoir non seulement pour Moulins Habitat, mais pour l'OPAC de Commentry aussi, qui n'a que 900 logements, et pour France Loire, de poursuivre leur plan d'investissement et de pouvoir continuer à améliorer leurs parcs locatifs, c'est ça qui est important. Je veux dire, que l'on s'appelle coopérative ou que l'on s'appelle OPAC, l'essentiel, et tu l'as rappelé d'ailleurs puisque tu as dit que certains quartiers sont à l'abandon, si on ne fait rien ils vont être à l'abandon, parce qu'effectivement notre capacité financière dans un regroupement, où nous n'aurons pas le nombre de logements suffisant pour avoir la gouvernance, fera que nous n'aurons plus la capacité de pouvoir décider de l'utilisation de nos moyens financiers au profit de nos locataires. C'est bon pour Moulins, mais c'est bon aussi pour l'OPAC de Commentry qui gardera aussi cette capacité, c'est bon aussi pour France Loire. Ce fonctionnement et cette répartition des droits, des votes par le système de collèges, nous permet de pouvoir justement décider de notre avenir. C'est ça qui est important. Ce que nous voulons, c'est avoir cette maîtrise des ressources financières, c'est de pouvoir garder notre savoir-faire que nous avons développé depuis plus de 20 ans et pour lequel nous souhaitons que les autres aussi évoluent. Je pense même que, sur un territoire comme le Département, il n'est pas mauvais d'avoir, et d'ailleurs cela a été rappelé par Marie-Noëlle Lienemann, d'avoir plusieurs opérateurs, plusieurs modes d'opérations, d'interventions. Et, je veux dire, ce n'est pas en soi… et en plus cela n'a aucun frein sur l'investissement sur notre territoire, au contraire. De plus, nous avons déjà une coopérative au sein de Moulins Habitat qui, aujourd'hui, par la fusion avec cette coopérative, va nous permettre déjà de pouvoir amorcer cette évolution, puisque nous l'avons déjà. Nous fonctionnons pour une partie, nous avons déjà cette coopérative.

C'est quelque chose d'ailleurs qui nous est envié, puisqu'on nous a demandé pour savoir si on pouvait la racheter. Donc, véritablement c'est, à mon sens, une solution qui pour nous est la meilleure, c'est parce que nous souhaitons continuer, poursuivre pour les habitants, pour notre territoire, pour nos locataires d'investir sur notre ville, sur notre communauté d'agglomération et de pouvoir mener à bien toutes les opérations d'amélioration de l'habitat, de construction. Tu parlais de vente, bien évidemment que c'est beaucoup plus simplifié, sauf que la vente d'appartements à Paris n'est pas la même chose que la vente d'un appartement sur le Département de l'Allier, y compris à plus forte raison sur Moulins. Donc, ce n'est pas une solution en soi, c'est une possibilité, mais ce n'est pas ça qui va nous permettre…

Il faut savoir quand même et on a fait des simulations, c'est qu'avec la ponction que fait l'État sur la baisse de loyer, sur la hausse de la TVA, sur le gel des loyers, sur un certain nombre de mesures, nous allons perdre pratiquement sur trois ans plus de 1 200 000 € chaque année, ce qui veut dire que véritablement heureusement que nous avons évolué, heureusement que depuis 20 ans nous avons une gestion de notre office avec une diversification de nos missions. Heureusement que nous avons une gestion de comptabilité privée, qui nous a permis de pouvoir aujourd'hui avoir une capacité financière suffisante pour mener à bien toutes les réhabilitations que nous avons faites, que nous avons déjà commencées et que nous souhaitons poursuivre. Donc, je voulais dire, au niveau des locataires, on a eu un conseil de concertation locative avant-hier, je ne sais pas de quels locataires tu parles, mais ils sont tous unanimes et derrière nous. Ils ont compris l'enjeu, sauf la CGL, bien évidemment.

MONSIEUR MONNET – Donc ils ne sont pas tous unanimes.

MADAME TABUTIN – Oui, mais ils n'étaient pas présents, donc forcément ils ne sont même pas venus. Donc, ceux qui étaient au conseil d'administration, ils ont tous donné un avis favorable. En revanche, ils ont compris l'enjeu, ils ont compris que pour nous, pour notre territoire, pour nos habitants, pour nos locataires, je le répète, c'était important, primordial. Cela n'empêche pas que d'autres offices trouvent d'autres solutions et je

crois que c'est d'ailleurs amorcé, mais la solution que nous avons pris de nous regrouper avec des offices avec lesquels nous avons déjà travaillé et, tu parles du groupe Arcade, je ne sais pas de quel monstre tu parles. Mais en revanche, heureusement que nous avons eu ce monstre qui nous a accompagné dans la réalisation de la résidence Bon Pasteur, qui nous a conseillé, heureusement, il y a déjà 10 ans, donc on ne parlait même pas de la loi Elan où ils nous ont accompagné sur le métier, les missions des gardiens, sur l'évolution de leurs missions, dans le cadre de l'accompagnement de proximité. Donc, c'est quelque chose... déjà pourquoi ? Parce qu'ils fonctionnent comme une coopérative et qu'ils ont une mission sociale, Yannick, très développée et que nous avons développée, que nous avons renforcée avec leurs conseils. Donc, moi, un monstre comme ça ne me fait pas peur. Et en plus, ce n'est pas lui le patron. L'intérêt c'est de s'être adossé à un groupe qui nous permet d'avoir le seuil des 15 000 logements. En revanche, ils sont minoritaires. Dans le vote et dans la gouvernance, ils sont minoritaires.
Donc, je veux dire, nous gardons véritablement la maîtrise des décisions que nous prendrons sur notre territoire. Avec ce modèle, nous arrivons non seulement à mener à bien notre plan de réhabilitation, mais aussi à reconstituer nos fonds propres. Donc, véritablement c'est une des solutions. L'autre solution, celle que tu nous proposes, nous n'en voulons pas ni les salariés, ni les associations de locataires, ni notre collectivité, parce qu'on n'a pas envie, on veut continuer à développer et à améliorer le cadre de vie de nos habitants, et ni Moulins Habitat, ni les personnes qui sont au sein de Moulins Habitat, personne n'en veut. Tout le monde a compris que c'était cette solution qu'il fallait développer, qu'il fallait faire, vers laquelle il faut aller. Donc, voilà il faut, à un moment donné, ne pas penser que tout ce qu'on peut mettre en place, c'est à l'encontre des locataires. Ce n'est quand même pas ce que nous avons fait depuis de nombreuses années, ce n'est pas ce que nous avons démontré. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, nous aurions des objectifs qui soient contraires à ce que nous avons maintenu, développé, renforcé depuis plus de 20 ans.

MONSIEUR LE MAIRE – Est-ce que tu es convaincu ?

MONSIEUR MONNET – Non, j'écoute.

MONSIEUR LE MAIRE – C'est bien. Pas d'autres questionnements ? En tout cas, ce qui est sûr et, encore une fois, je pense que tu te poses des questions tout à fait légitimement, honnêtement. Donc on peut peut-être répondre à des questions sur lesquelles, je pense qu'il y a eu des errements.
Le premier point, c'est que le nombre de représentants des collectivités, le pourcentage dans les deux projets, c'est la situation actuelle et la situation proposée, c'est pratiquement le même nombre, puisque c'est 55 %. Je ne dis pas des élus, des représentants de collectivités, désignés par des collectivités. Donc, les élus ou les représentants des collectivités restent majoritaires.
Le deuxième point et pourquoi il faut être très attentif, Yannick, sur les conséquences pour les locataires d'une autre structure. Le projet, qui a été présenté là, est un projet qui permet de laisser, de garder effectivement Moulins Habitat au centre du nouvel outil. C'est clair, si tu vas vers le projet que tu évoques en grande ligne, en disant : « on réunit les outils qui existent sur le département avec la deuxième version qu'ils ont réuni et on regroupe au moins les quatre offices publics d'HLM : Moulins Habitat, Allier Habitat, Montluçon Habitat, je ne sais pas s'il s'appelle comme ça, l'office public de Montluçon et Commentry ». Si tu fais ça, tu perds complètement la gouvernance de Moulins Habitat, pour une raison simple, tu es un office, une voix et deuxièmement à l'intérieur de ça, Moulins Habitat, hormis Commentry, bien sûr est plus petit qu'Allier Habitat, est plus petit que Montluçon Habitat. C'est au nombre de logements, 4 000 logements pour nous à quelque chose près, 5 000 logements pour Allier Habitat et 5000 et quelques logements pour Montluçon. Donc, en faisant ça, et tu as tout à fait raison de te soucier des locataires de Montluçon. Tu m'excuseras je mets plutôt une priorité aux locataires de Moulins Habitat que de Montluçon Habitat, même si je les respecte pleinement.

MADAME LEGRAND – Ils font des choses, ils vont évoluer aussi.

MONSIEUR LE MAIRE – Bien sûr, ils vont évoluer, mais en revanche si tu fais ça, on perd à Moulins Habitat et aujourd'hui, on a une vraie maîtrise de l'outil... alors c'est vrai que la loi fait en sorte qu'aujourd'hui il y a 27 représentants dans le conseil d'administration, demain il y en aura 18, mais ça, c'est la loi et on n'y peut rien. En tout cas, si tu réunis les quatre offices, Moulins Habitat perd toute gouvernance.
Le deuxième point et il faut que tu sois très conscient de ça, je pense que si tu es soucieux de Moulins Habitat et de nos locataires, tu es obligé de changer de position pour la raison suivante... non, on n'est pas obligé de faire de la politique, je te le dis. La situation financière des organismes est respectivement la suivante : Moulins Habitat a un peu plus d'une vingtaine de millions d'euros de fonds propres, c'est-à-dire qu'il a une capacité d'investissement. C'est parce qu'il a cette capacité que vous avez pu monter le projet de réhabilitation des

Chartreux, qui va nécessiter l'apport de 7 millions d'euros de fonds propres. On parlait tout à l'heure de 24 millions d'euros, parce que grâce à ces 7 millions d'euros de fonds propres apportés, il n'y a que 11 millions d'euros qui sont empruntés, le reste c'est des subventions, mais il faut apporter 7 millions d'euros. Allier Habitat a une situation pratiquement à zéro. Montluçon Habitat a une situation déficitaire de 34 millions d'euros. Donc si on réunit les trois, et ton grand cœur te dit : « bah moi, le locataire qui est au cœur de Montluçon m'importe autant que celui de Moulins », nous, non, je le reconnais. Je suis élu par les Moulinois, j'ai beaucoup d'empathie pour tous les gens qui sont dans cette situation, cela étant dit, j'ai un mandat et nous avons un mandat nous tous qui a été donné par les Moulinois. Donc, si on réunit les trois outils, les moyens financiers grâce à la bonne gestion de Moulins Habitat, à laquelle d'ailleurs vous participez tous, puisque tu es au conseil d'administration, cela a permis de réunir des moyens qui sont indispensables à l'entretien du parc pour lequel en moyenne sur les dernières années, sur les 10 dernières années, Moulins Habitat a investi 9 millions par an.
Deuxièmement, c'est indispensable pour lancer des projets nouveaux, comme par exemple les Chartreux qui nécessiteront un apport de 7 millions d'euros. Donc, cela t'honore de penser aux locataires de Montluçon, mais en pensant à eux, on privera les locataires de Moulins et pour les Chartreux, de l'opération qui va changer le cadre de vie des locataires des Chartreux, et pour les locataires en général, d'une partie, peut-être pas tout, mais en tout cas d'une partie significative, du programme d'entretien qui est fait chaque année. À partir de ce moment-là, tu as tout à fait la possibilité en lien avec les associations de locataires de Montluçon ou autres de les dégager, mais cela veut dire, la conséquence, ce n'est pas une question politique, c'est clair, un, si on fait un regroupement d'offices, on perd la gouvernance...

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais si à partir du moment…

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais non, le montage est fixé par la loi, il est parfaitement fixé par la loi.

Intervention hors micro.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais bien entendu, la loi prévoit deux possibilités. La loi prévoit des possibilités très claires et c'est la loi, je n'y peux rien. Soit on passe par un regroupement avec une communauté d'organismes HLM, c'est la voie qui est envisagée, je n'ai pas à le dire ici, par Allier Habitat, avec l'office du Puy-de-Dôme, etc., mais, un regroupement d'organismes publics HLM fait une voix par logement. On aura donc au maximum un petit 25 %, peut-être pas 25 %, 28 % dans l'autre nous seuls avons 40 %. Deuxio, financièrement, il y aura une mutualisation et si tu fais plus 22, moins 34 et zéro, cela veut dire que tu perds toute possibilité d'intervenir pour nos locataires, que ce soit pour ceux des Chartreux ou que ce soit pour ceux qui vont en bénéficier. Et ça, on pourra avoir les moyens à la fois en termes de gouvernance de le décider et à la fois en termes de financement pour les financer. Voilà, à partir de ce moment-là, quand j'entends dire que c'est une privatisation, c'est de la rigolade, c'est une coopérative d'HLM. Une coopérative d'HLM, cela fait partie des quatre types d'organismes du monde HLM et la fédération des sociétés de coopératives d'HLM est présidée par Madame Lienemann, qui n'est pas un requin de l'immobilier, elle est même à la gauche de la gauche. Et donc, il faut être clair et responsable devant nos locataires, après on peut très bien leur dire ouvertement : « attendez, ayez un peu d'empathie pour ce qui se passe à Montluçon » et, on va ne rien faire chez vous, parce qu'il faut mettre les moyens sur Montluçon, ça on peut le dire. Mais, moi, je ne le dirais pas et je dirais, il y a à l'intérieur d'une loi que nous n'avons pas voulue, on n'est pas très nombreux à s'être exprimés contre la loi et toute la politique sur le logement, je l'ai fait deux fois politiquement et donc, je n'ai pas vu beaucoup d'élus prendre position contre la loi. Donc, on ne va pas me reprocher, à moi, d'être obligé de respecter une loi que je n'ai pas soutenue. C'est le moins que l'on puisse dire. Voilà, à partir de ce moment-là, je pense qu'il faut préserver notre gouvernance dans les limites où la loi l'autorise et préserver nos moyens financiers, parce qu'on a des priorités pour continuer ce qui a été fait dans les quartiers sud, de le faire dans les Chartreux, ce qui était fait pour améliorer constamment notre patrimoine. Voilà et le dernier point que je voudrais dire et je ne reviendrai pas dessus, ce n'est pas nous qui allons à Arcade, c'est Arcade qui donne, qui vend, qui apporte son patrimoine de 2 300 ou 2 400 logements, 2 400 logements je crois, sur l'Allier, c'est lui qui l'amène à la coopérative. Simplement, c'est vrai qu'à ce moment-là, Arcade, qui a 100 000 logements en France permet de ne plus être embêté par les contraintes que fixe le gouvernement par la loi Elan. Donc, ce n'est pas nous qui sommes absorbés par Arcade, c'est au contraire Arcade par la filiale Loire, France Loire, qui apporte les 2 400 logements que France Loire a dans le truc, ce qui leur pose d'ailleurs des problèmes et cela permet avec les

8 000 logements qu'on a d'atteindre non pas les 15 000 logements, mais étant rattaché à un groupe ayant un lien avec un groupe qui fait plus, d'être… on est exempté de la loi.
Bien, on a vu cette question, je te remercie d'avoir posé la question et j'imagine qu'on poursuivra le débat, mais encore une fois, il faut que les choses soient claires.
Il y a une deuxième question diverse.

- **QUESTION DIVERSE N°2 – EMMAÜS**

MONSIEUR DELASSALLE – Voilà, lorsque j'ai informé de mon intention de parler d'Emmaüs ce soir, je n'avais pas toutes les informations qu'on a eues depuis ce matin, si ce n'est je voudrais un peu rappeler la situation. Je n'avais pas voté la délibération concernant le droit de préemption d'Emmaüs. J'avais considéré que c'était une démarche précipitée, qui était venue extrêmement rapidement, sans information et sans doute sans préparation, en sachant que s'il y avait eu préparation, peut-être qu'il y aurait une solution de trouvée sans venir à cette situation. Lorsque j'ai posé la question, je voulais simplement savoir où nous en étions, puisque j'avais vu qu'Emmaüs avait déposé deux recours au Tribunal administratif et que ces recours allaient être jugés en référé. Donc, ce matin, La Montagne nous apprend qu'effectivement le Tribunal administratif, sur le référé et sur la forme, a statué et, pour l'instant, a considéré que les choses ou les décisions étaient gelées, donc, si j'ai bien compris, si j'ai bien lu, rien ne pouvait bouger tant que sur le fond cela ne serait pas jugé. A ce moment-là, cela me facilite l'approche de ma demande, la question est que dit exactement ce jugement, que vous avez sans doute, en référé ? De quoi s'agit-il et que reproche-t-il ? Sur quoi s'appuie-t-il pour pouvoir dire : « attendons le jugement sur le fond pour pouvoir prendre quelques décisions » ?
Deuxièmement, est-ce qu'avec ce jugement… puisque sur le fond, je retiens qu'il faudra sans doute peut-être un an, donc un an, c'est court et c'est long et je me dis il y a deux solutions derrière de l'utilisation de ce temps. La première, c'est de se dire : « ça peut être très rapide, on a fait une erreur, on revient en arrière, on ne met plus le droit de préemption », c'est une position et la deuxième, c'est : « utilisons ce temps pour que soit trouvée une véritable solution qui permette à tout le monde de s'en sortir, si toutefois Emmaüs a cette volonté ». Peut-être qu'ils n'ont pas tout à fait cette volonté, parce qu'ils paraissent tout de même assez agacés de la manière dont cela s'est passé et de ce qui s'est passé.
Je voudrais aussi d'entrée, parce que la dernière phrase de la déclaration de la Mairie ce matin dans La Montagne, si elle est bien rapportée, m'a un peu hérissé. Alors, je ne sais pas si elle vient de vous ou de vos collaborateurs, mais quand il est dit, il est rajouté : « personne n'aura à gagner à exploiter publiquement, politiquement ce dossier ». Je voulais vous dire que ma démarche n'a rien à faire d'une démarche strictement politico je ne sais quoi, c'est une démarche qui consiste à dire que j'avais un désaccord. Il y a des désaccords et poser cette question ou parler d'Emmaüs, ce n'est pas faire de la démagogie politique, c'est faire des choix politiques et c'est vous qui, pour l'instant, avez fait un choix politique. Voilà, merci de nous dire ce qu'il en est exactement.

MADAME LEGRAND – Je voudrais commencer de façon plutôt positive, parce qu'une chose est certaine c'est qu'on est tous d'accord je pense pour dire que l'exploitation du site actuel, donc qu'Emmaüs exploite n'est ni fonctionnel, ni sécurisé, trop petit, enfin bon il y a plusieurs points de vigilance, à faire attention. Moi, ce que je regrette, mais je l'ai déjà dit, c'est que nous n'ayons pas été en amont consultés, j'allais dire déjà par rapport au PLU, parce que cela pose deux questions le PLU : il y a la modification, qui a emmené j'allais dire le droit de préemption puisque c'est un site, bien avant qu'on sache qu'Emmaüs avait envie de s'agrandir, ce site a été fléché comme un site, j'allais dire, à vocation d'habitation. C'est comme ça qu'on a délégué notre droit de préemption.
Et, si jamais les services n'avaient pas été très à l'affût de voir cette vente qui se serait faite, et bien, le projet n'était non plus pas réalisable en l'état du PLU. Donc, je ne vais pas rentrer dans des considérations un petit peu techniques, moi je vois : un, qu'Emmaüs a besoin d'avoir des locaux fonctionnels, pas sur des sites coupés, parce que ce n'est pas fonctionnel. Qu'ils aient quelque chose qui ne leur posera pas de problème, parce que là j'espère que je ne vais pas être « chat noir », mais il ne faut pas qu'il y ait de problème, parce que ce n'est pas très en sécurité, etc. Donc, au niveau incendie, on est limite, mais bon. Ce qu'il faut, d'ailleurs c'est ce qu'on fait à l'heure actuelle, du travail, mais il faut aussi un peu de temps aussi pour travailler le dossier. Ils ne vont pas dire oui comme ça. Il y a eu des visites de faites, un lieu qui apparemment répond à tous les critères, qui est assez grand, qui peut avoir les logements des compagnons, puisqu'ils souhaitent que les compagnons vivent sur le même site, etc. Donc, il y a une piste à l'heure actuelle, qui est étudiée et qui, moi, me parait tout à fait faisable, à la fois sur le fonctionnement, à la fois financièrement, parce qu'on connaît..., c'est eux qui nous l'on dit, les volumes financiers qui leur étaient accordés par la banque, éventuellement les volumes qui peuvent être encore rajoutés, parce qu'évidemment s'ils changeaient de site avec un grand site, ils revendraient où ils sont

propriétaires, etc. Moi, franchement autant je reconnais qu'il y a un besoin, ils ont un besoin évident sur lequel on veut les aider, il n'y a pas que nous d'ailleurs, puisque Moulins Habitat met ses services techniques, etc. pour justement faire des plans et autres pour qu'ils aient à la fois quelque chose de fonctionnel, à la fois quelque chose de plus grand, parce qu'ils veulent évoluer également et à la fois quelque chose où il puisse avoir également leurs compagnons sur place.
Donc, pareil du référé, ce n'est pas un référé qu'il y a eu, c'est deux. Donc, un contre la Ville de Moulins, le référé contre la Ville de Moulins a été rejeté dans sa totalité. La requête d'Emmaüs donc a été rejetée en totalité. Les points, qui avaient été développés par Emmaüs, ont été jugés inopérants par le Tribunal administratif. Je vais vous les citer : le premier point, c'était « *l'incompétence de la ville pour préempter* ». Le deuxième point c'était « *la participation aux débats en conseil municipal de membres de Moulins Habitat* ». Le troisième point, c'était « *l'absence de réalité de projet* ». Les trois points qui ont été portés donc, à se référer sont tous les trois rejetés par le Tribunal administratif.
Il y a un deuxième référé qui était contre la décision du bureau de Moulins Habitat. Donc, là, effectivement il n'y a pas de rejet, il y a une suspension. Alors, je vais vous dire exactement les termes : « *l'exécution de la décision de préemption du 26 mars 2018, signifiée par acte d'huissier du 31 mars 2018 de l'OPH de Moulins Habitat est suspendue en tant que cette décision permet à l'OPH de Moulins Habitat de disposer de l'ensemble ainsi acquis et peut la conduire à en user dans des conditions qui rendraient irréversible cette décision* ». Il s'agit d'une décision de suspension, qui est basée uniquement sur l'existence d'un doute sur la forme de la décision de préemption. Voilà, on en est là.
Moi, ce que je vois, je pense qu'on est plutôt sur une voie pour trouver, alors je ne dis pas que cela va être fait en deux mois… à mon avis, je ne pense pas au nom de Moulins Habitat, mais il n'était pas du tout dans l'intention de Moulins Habitat de les mettre à la rue du jour au lendemain. Moi, je suis assez positive, enfin j'espère parce que je pense que c'est bien pour tout le monde qu'ils puissent trouver quelque chose qui leur convienne mieux aussi bien pour eux, pour travailler, parce qu'ils travaillent dans des conditions qui ne sont pas optimales. À la fois, pour leurs clients, parce qu'en plus, j'allais dire, on n'a pas un quartier qui est dimensionné pour ça. Les jours de vente, ils ont besoin de beaucoup de places de parking et autres. Donc, le lieu que nous avons visité ensemble, oui on peut aussi avoir les critères de dangerosité, etc., mais, moi, ce que je souhaite vraiment c'est qu'on continue justement de travailler ensemble, Moulins Habitat, nous et surtout l'association Emmaüs pour qu'ils trouvent un lieu qui soit vraiment adapté à eux et aussi qui rentre dans leur financement.

MONSIEUR MONNET – C'est agréable quand quelqu'un vous écoute, je vous ai écouté tout à l'heure, mais je pense qu'il faut que vous écoutiez aussi un peu de temps en temps. Je trouve terrible de dire, on veut continuer à travailler ensemble, mais à nos conditions. On ne travaille pas ensemble comme ça. Aujourd'hui, il y a un référé. Effectivement, il y a eu un référé sauf que vous dites dans la presse et vous venez de le confirmer, cela ne juge pas le fond, cela juge la forme, ah oui, mais quand même, cela veut dire vice de forme, donc quelque soit le fond, cela veut dire que le risque c'est que demain, au Tribunal administratif, la vente soit annulée. Et de fait, ils deviennent propriétaires. Si, attends, mais laisse-moi finir Dominique.
Ce que je veux dire, c'est que vous venez de prendre une fessée en référé. Et bien non !

MADAME LEGRAND – Je suis désolée.

MONSIEUR MONNET – Ah bah non, elle suspend juste l'acte, c'est-à-dire que pour l'instant ce qui se passe, mais laisse-moi finir s'il te plaît. Pour l'instant, ce qui se passe c'est que Moulins Habitat a payé cash le terrain, mais ils ne peuvent rien en faire. Ils vont payer des impôts dessus, Moulins Habitat, donc les locataires vont payer des impôts dessus, vont payer l'entretien, mais par contre ils ne peuvent rien en faire, parce que c'est bloqué par le référé. C'est ça la réalité aujourd'hui et du coup, aujourd'hui, il n'y aura pas de projet. Bah si, c'est ça la réalité, c'est-à-dire que le référé dit « on stoppe tout, parce qu'on a des doutes sérieux sur la légalité ».

Intervention hors micros.

MONSIEUR MONNET – Ne dis pas non, je ne sais pas si tu l'as lu, ils ont des doutes sérieux. Tout simplement. Alors d'après ce que j'ai cru comprendre, mais tu l'as expliqué, cela m'a paru juste de ce que j'ai pu comprendre, c'est que, grosso modo, on a délégué un droit de préemption, qui a été mis sous conditions et ça, ce n'est pas possible. Sous conditions, c'est-à-dire que Moulins Habitat dit : « Ok, on va préempter, sous condition que la Mairie nous donne la préemption le 26 et nous on donne la préemption le 30 » et ça, ce n'est pas légal. Voilà et ça, ça a bloqué. Quand la forme bloque, ce n'est pas moins grave que le fond, parce que la forme c'est des vices de forme et vous savez ce que c'est, en justice, les vices de forme, cela fait capoter tout le

reste. Bref, tout ça pour dire, aujourd'hui, il faut se mettre autour de la table, mais arrêtez d'être entêté. Vous êtes en train d'expliquer ce qui est le mieux pour Emmaüs, mais cela sort de votre bouche, vous, vous savez mieux ce qui est mieux pour Emmaüs. Vous dites : « ils ne sont pas bien là, ce n'est pas bien, c'est dangereux ». Je vous rappelle qu'ils sont là depuis quelques années quand même, donc qu'on se préoccupe de la sécurité d'Emmaüs maintenant, c'est dommage qu'on ne s'en est pas préoccupé avant.

MADAME LEGRAND – Je ne voudrais pas aller trop loin, parce que…

MONSIEUR MONNET – Je trouve votre entêtement sur cette question-là, ce qu'il risque de se passer… moi, je pense que quand on est dans des conflits comme ça avec des associations justement on essaye de calmer le jeu, on se met autour de la table.

MADAME LEGAND – Ah, mais se mettre autour de la table, on est tout à fait favorable.

MONSIEUR MONNET – Mais, tu vas me laisser finir, laisse-moi finir, je t'ai écouté attentivement et Nicole tout à l'heure je t'ai écouté aussi longtemps, donc il faut me laisser finir maintenant.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, tu vois quel ton tu emploies ? Attends, tu peux parler une heure, deux heures cela ne pose aucun problème, on t'écoutera, mais bien entendu.

MONSIEUR MONNET – Moi, je ne parle pas deux heures.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, tu peux très bien le faire, n'emploie pas un ton comme si, c'est vraiment incroyable un ton comme ça. Deuxièmement, quand tu dis : « mais mettez-vous autour de la table », et qu'est-ce qui est fait ? Mais pas aujourd'hui, c'est fait, mais c'est fait depuis… ce n'est pas autour de la table, ils sont allés ensemble, etc. tu prends un autre ton et tu parles le temps que tu veux.

MONSIEUR MONNET – Alors, vous m'écoutez et vous arrêtez de me couper la parole.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, on ne fait que ça. Non seulement je t'écoute…

MONSIEUR MONNET – Je pense que vous nous auriez écoutés dans le précédent conseil municipal, vous n'auriez pas fait cette erreur de rentrer en conflit avec une association.

MADAME TABUTIN – C'est faux.

MONSIEUR MONNET – Dans ce que j'écoute aujourd'hui, ce qui me pose problème c'est que vous ne changez pas de ligne, c'est-à-dire, que pour vous, vous savez ce qui est bon pour les autres, le fait est que je me demande bien pourquoi vous voulez virer Emmaüs de là. Emmaüs est une association avec qui vous pouvez discuter, qui est prête à discuter. Moi, ce que je vous propose aujourd'hui et je pense que vous auriez intérêt de le suivre, parce que si vous rentrez dans des affaires de justice, on va en avoir pour des années, les choses vont être bloquées, personne n'y retrouvera son compte, ni Emmaüs, ni la municipalité, tout le monde sera perdant. Aujourd'hui, quand je dis qu'il faut se remettre autour de la table, oui je pense qu'il y a urgence de se remettre autour de la table, mais accepter de rediscuter un nouveau projet au cœur duquel Emmaüs serait, dans cet aménagement-là parce que là aujourd'hui, enfin quand vous dites : « Emmaüs est à l'étroit », non sans blague ! Pourquoi ils ont voulu acheter les locaux de la CEME ? C'est bien évidemment parce qu'ils avaient besoin de plus d'espace. Enfin, ça ils n'ont pas besoin de vous pour vous le dire. Donc, maintenant on se met autour de la table, on discute avec Emmaüs, mais sans être totalement obtus sur ce que l'on pense et on essaye de trouver une solution d'entente, parce que sinon, je vous le dis, c'est une affaire qui va s'enliser et tout le monde y perdra, c'est évident. Alors, dernière chose, JPM, sur le projet JPM, les informations que j'ai, mais à moins que tu me dises le contraire, c'est qu'aujourd'hui il n'est pas prévu de dépollution pour l'habitation. Non, mais ce n'est pas prévu pour l'instant.

Intervention hors micro.

MONSIEUR MONNET – C'est faux, alors c'est peut-être Avermes qui ment, je n'en sais rien. Mais, la vraie question, c'est le coût… avant d'imaginer d'autres projets, on regarde la faisabilité, on écoute aussi l'association sur ce qu'elle veut faire, parce que d'être à Avermes, à JPM, ce n'est pas tout à fait la même situation

géographique que d'être sur les berges de l'Allier, proche du centre-ville, mais ça, cela s'entend. Mais, de toute façon, je ne vais pas vous convaincre, soit vous acceptez de bouger et de respecter les associations et notamment cette association-là et donc soit vous acceptez de dire : « ce que l'on avait prévu c'est peut-être pas ça qui se mettra en place, mais on accepte de travailler avec vous pour refaire un projet qui tienne la route », soit vous restez dans votre ligne depuis le départ et je pense que vous perdrez une autre fois et tout le monde y perdra. Tout le monde y perdra et une association comme ça, on a besoin qu'elle développe de l'activité économique sur le secteur. C'est vous qui avez dit que c'était de l'activité économique.

MADAME TABUTIN – Justement, tu viens de dire quelque chose, une activité économique. Sur un territoire il y a des règles. Il peut y avoir des projets, mais ces projets ils sont définis par des règles. Une des règles qui a été mise et que vous avez votée, c'est le PLU. Dans ce PLU, il a été voté que toute surface, tout foncier qui était à usage économique et qui lors de la vente, d'une cession, ne serait plus à usage économique. Vous l'avez voté, vous l'avez voté, cela peut rester économique... mais s'il y a un achat d'un terrain qui était à usage économique, automatiquement il ne pourrait plus être à usage économique dans un foncier qui est proche d'un territoire urbain. Vous l'avez voté, assumez, vous l'avez voté.
Deuxième point, qu'est-ce qu'on veut ? Déjà, nous ne souhaitions pas aller en justice, ce n'est pas nous qui avons déclenché ça. Deuxième point... et bien peut-être, mais je le rappelle. Attends, tu m'as dit tu parles de se mettre autour de la table, mais c'est ce qu'on a fait avant même que l'affaire soit portée devant la justice. On les a rencontrés, nos services les a rencontrés, on a essayé de voir avec eux quels étaient leurs besoins, comment on pouvait les accompagner. D'ailleurs Dominique a dit qu'on avait mis nos services au sein de Moulins Habitat, qui ont l'habitude, qui connaissent le métier, qui ont cette mission. Ils se sont d'ailleurs vus, je crois, encore une deuxième fois, il n'y a pas eu qu'une seule rencontre et nous sommes tout à fait amenés à les accompagner sur ce projet. Projet, je le rappelle, qui est un projet de développement économique, à la fois avec de l'hébergement, mais qui est avant tout un projet de développement économique et qui est sur un foncier, et vous vous êtes assez émus au moment où JPM a fermé, qui était à un usage économique. Que cela devienne à nouveau un site dont tout le monde s'est ému que c'était une friche et que cela redevienne un lieu où il y a une activité économique, je trouve que c'est très bien pour le territoire.
Avec Emmaüs, nous l'avons visité, nous avons trouvé d'ailleurs que toute la diversification en termes de remettre en usage et de reproposer à la vente avec des sections en fonction du type de produit était quelque chose qui était véritablement honorable, parce que et là, Dominique l'a dit, on l'a vu, je peux m'exprimer, dans les lieux actuels, je ne sais pas comment ils arrivent à travailler. Même si c'est fait d'une façon rigoureuse, mais l'espace est contraint et ce n'est quand même pas non plus... et on a évoqué le problème du parking. Après, il y a le développement d'Emmaüs et là-dessus, nous sommes à leurs côtés. Nous savons tout à fait, nous les soutenons, nous savons combien c'est important, comme la mission qu'ils ont auprès des personnes dans le cadre d'une réinsertion, dans le service qu'ils peuvent apporter à une population. Là-dessus, nous en sommes convaincus, c'est bien pour ça que nous nous sommes mis tout de suite à leur service. Mais, il y a aussi l'intérêt d'un territoire. Tu te bats toi pour Montluçon, mais nous on se bat pour Moulins et dans ce territoire, il y a des populations qui attendent des produits qu'on ne peut pas leur donner, notamment, demande à Dominique, le nombre de familles qui attendent des pavillons, qui attendent des maisons de ville. Des familles dont je parle, et ce n'est pas des familles, c'est 70 % de personnes, des femmes aides-soignantes seules avec des enfants, des personnes qui ont un métier et qui veulent que l'accession soit possible. Yannick, je répète, avec de l'accession possible, ça, c'est notre projet, c'est notre projet et nous le défendons. Il y a aussi un projet beaucoup plus important où nous avons et on vous l'a mentionné dans le projet « cœur de ville » avec toute la rénovation des berges de l'Allier. Eh bien si, le pont de fer est quand même quelque chose qui est cher au cœur des Moulinois et qui va arriver au milieu d'une zone économique, c'est ce que vous souhaitez. Peut-être, mais pas nous, excusez-nous, mais nous avons la majorité et jusqu'à présent c'est encore nous qui menons les projets. Eh bien, je les assume, nous les assumons, parce que c'est dans l'intérêt des Moulinois.

Interventions hors micros.

MADAME LEGRAND – Alors, sur cette zone, je vais revenir sur des choses un peu plus techniques, il y a un second problème c'est qu'il ne peut pas y avoir de changement de destination, c'est-à-dire, que le commerce n'est pas prévu et Emmaüs a une grosse partie commerciale. Donc, c'est un autre problème, c'est pour ça que je disais tout à l'heure, même s'ils avaient acheté, qu'on avait ce problème d'application du PLU. Alors, est-ce que vous voulez que je vous relise exactement les termes du PLU ?

Intervention hors micro.

MADAME LEGRAND – Mais, attends, mais non je te demande. Si tu n'as pas besoin, je ne le fais pas. Bon, il y a deux problèmes. Mais non, ce n'est pas noyer le poisson. Écoute, on en parlera dans quelque temps je pense que tout le monde sera gagnant.

MONSIEUR DELASSALLE – Oui, un mot, parce que je pense qu'il faut admettre les choses. C'est un dossier qui n'a pas été bien géré. Je ne cherche pas à savoir comment cela est venu, tout ce que je sais c'est que c'était à vendre depuis longtemps, c'était à vendre, etc., et on attendu 48 heures avant pour faire le droit de préemption. Vous n'avez pas rencontré Emmaüs avant, puisque cela s'est passé, le conseil avait lieu le vendredi soir, vous les avez rencontrés vendredi matin. Donc, il y a eu une précipitation, voilà après il faudra bien trouver des solutions. Il y a eu une précipitation qui nous a amenés dans une situation qui est celle-ci. Nous vous avions mis en garde sur le fait de dire : « attention », etc. Le tribunal juge, pas les deux, l'une d'accord, l'autre il reprend, il met en berne, parce que nous sommes en berne et on vous dit : « d'abord ne réfléchissez pas à la place d'Emmaüs s'il vous plaît, Emmaüs a aussi une idée ». Je pense que si Emmaüs a fait le projet d'acheter à côté, c'est parce qu'il y a aussi des intérêts et ce que l'on dit, c'est : « utilisons cette période soit pour faire marche arrière, soit pour trouver une solution positive, rapidement pour que nous ne restions pas dans cette situation ». Voilà, après vous pouvez nous dire on a voté le PLU, bien sûr qu'on souhaite qu'à JPM il y ait une activité. Moi, je souhaite qu'à JPM il y ait une autre activité que celle-ci, cela en est une, mais on aurait pu faire autrement, je sais qu'à JPM… non, mais écoutez-vous, vous voulez je vous parle de JPM ? Mais si, je vais vous dire…

Intervention hors micro.

MONSIEUR DELASSALLE – Ce qui paralyse à JPM, c'est effectivement que le sol est pollué. Cela n'a pas été traité en temps voulu, il faudra le faire.

MADAME LEGRAND – Ne dis pas ça.

MONSIEUR DELASSALLE – Si, si.

MONSIEUR LE MAIRE – Il y a qu'une partie, l'autre ne l'est pas.

MONSIEUR DELASSALLE – Il y a une partie qui l'est.

MONSIEUR LE MAIRE – C'est une contre-vérité, c'est une fake news, alors tu peux y aller, vas-y, dis des choses fausses.

MONSIEUR MONNET – Il y a une partie qui n'est pas dépolluée.

MONSIEUR DELASSALLE – Il y a eu quand même au moment de JPM, ce que j'ai recherché, il y a eu deux réunions à la Préfecture pour traiter sur la fermeture de JPM, des conditions de la fermeture et de la dépollution. Ecoutez, je m'excuse mais j'ai recherché ces réunions, elles ont eu lieu, la Ville de Moulins était absente.

MONSIEUR LE MAIRE – Ok, la parole est à Yannick.

MONSIEUR MONNET – Très sincèrement, moi, si demain Emmaüs accepte JPM, tant mieux. Enfin tant mieux ou tant pis, parce que c'est eux qui savent ce qui est bon pour eux, donc ce n'est pas mon problème. Donc, quel que soit le projet qu'Emmaüs validera, dès lors qu'il le validera en tant qu'association indépendante, moi cela me conviendra. Mais, il faut qu'on parle des faits. Les faits, c'est qu'aujourd'hui on est dans une situation bloquée, rien ne peut se passer sur le local de la CEME, pour l'instant.

MONSIEUR LE MAIRE – Il y a une suspension.

MONSIEUR MONNET – Il y a une suspension, sauf qu'il ne se passera rien jusqu'à ce que le Tribunal administratif se prononce sur le fond. Deux solutions, a priori même si je ne suis pas juriste, il y a deux solutions : soit ils annulent la vente et c'est Emmaüs qui devient propriétaire, c'est réglé. Après il faut repasser par…

MADAME LEGRAND – Ce n'est pas réglé, parce qu'on ne pourra pas non plus.

MONSIEUR MONNET – Pour requalifier la vente, mais bref, la préemption n'est plus possible. Soit Emmaüs peut encore acquérir ce terrain.

MADAME LEGRAND – Si jamais c'est cette solution, l'acquéreur ne peut pas faire son projet.

MONSIEUR LE MAIRE – Il ne peut pas le faire.

MONSIEUR MONNET – Il peut très bien faire son projet, ce n'est pas le problème. Non, mais attendez, laissez-moi finir. Soit la vente est validée, soit elle est annulée. Dans tous les cas de figure, si cela va jusque-là, on est en conflit ouvert avec une grosse association. Je vous dis si on en reste là, c'est-à-dire que si nous on n'accepte pas de discuter sans chercher à imposer ce que l'on pense, moi, de ce que j'ai écouté tout de suite, ce qui m'inquiète c'est que vous êtes totalement obnubilés parce que vous vous pensez ce qui est mieux pour l'association sans chercher à discuter avec elle. Parce que je vous signale qu'elle est prête à travailler sur un projet de développement, elle vous a fait des propositions auxquelles vous avez été sourd, je pense, notamment des propositions de construction d'habitations sur cette partie-là, à mon avis si vous discutez avec, il faut discuter avec, parce que franchement.

Interventions hors micros.

MONSIEUR LE MAIRE– Entendre 10 fois, parce que tu n'es pas capable d'évoluer et d'entendre depuis 10 fois ce que tu racontes qu'il faut discuter, moi, j'ai été passé trois heures un samedi matin pour discuter. Voilà, j'entends ça, maintenant il y a des limites à la démagogie. À partir de ce moment-là… comment ça, cela a servi à rien ?

MONSIEUR MONNET – Ce n'est pas le cas.

MONSIEUR LE MAIRE – Est ce que tu peux écouter, une minute ou est-ce… bon, ok, on soulève, il n'y a aucun moyen, on est en train d'essayer de planter Emmaüs, c'est ça qui est en train d'être fait. Vous en êtes bien conscients ? Si tu n'étais pas avec le souhait de créer un problème, tu écouterais. Un, nous avons été discuter trois heures et je remercie d'ailleurs Monsieur TOURET qui nous a accompagnés, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Béké BENZOHRA. On a passé trois heures et on a eu une conversation constructive, alors chacun a le droit de dire un truc avec l'un et de faire autre chose, en tout cas, moi, je crois aux hommes. Mais, je ne te parle pas, ne te sens pas visé, comment peux-tu imaginer que je t'ai visé. En tout cas, lorsque j'ai parlé trois heures avec Monsieur TOURET, je n'ai pas parlé trois heures, j'ai passé trois heures avec lui avec nos adjoints. Moi, j'ai entendu quelqu'un qui était extrêmement à l'écoute et désireux qu'on trouve une solution qui soit bonne pour Emmaüs, mais aussi bonne pour le territoire.
À partir de ce moment-là, la solution qu'ils ont cherchée sur place, faute de chercher ailleurs, non seulement ne semble pas la meilleure, mais en plus ne semble pas compatible avec les documents d'urbanisme. Donc, même s'ils devenaient un jour propriétaires ils ne peuvent pas la faire et donc, il faut bien trouver une solution et cette solution on a parlé, on n'a d'ailleurs pas parlé que de JPM, puisqu'on leur a proposé trois hypothèses. Une a été écartée par Monsieur TOURET, on n'en parle plus. Il a dit : « j'y ai été, je connais et je ne la sens pas pour telle ou telle raison ».
Sur les deux restantes, une réunion a été faite sur place avec des réactions, je n'y étais pas, mais si j'ai bien compris c'est plutôt des réactions positives. Après, il peut se dire : « effectivement si je suis dans une meilleure solution et bien je demanderai à ce que l'on me paye, etc. », cela ne marchera pas. Moi, je suis pour un équilibre des choses ici et, je vous le rappelle, et d'ailleurs quand j'étais là-bas, j'ai rencontré une personne qui m'a dit : « je vous ai vu, on s'est vu. Vous ne vous en rappelez pas, mais, moi, je vous ai vu lorsque vous étiez aux obsèques de l'Abbé Pierre ». Je me suis fait interpeller par une personne que je ne connaissais pas. Et donc, ce n'est pas à moi que vous direz que j'ai envie de laisser Emmaüs. Cela étant dit, je suis aussi en charge d'un territoire et lorsqu'on est en charge d'un territoire comme on l'a dit, un, on fait respecter des règles, deux, ces règles, elles n'ont pas été montées comme ça, mais parce qu'il y a un véritable besoin de logements sur notre territoire et qu'on a très peu d'occasions de le faire.
Troisièmement, on investit des millions d'euros sur l'aménagement des berges dont le pont de fer qui arrive exactement au milieu des deux et qui séparerait les deux points. D'ailleurs, ça ne serait pas faisable, mais si cela l'était, cela ne serait pas fonctionnel, puisqu'on aurait quelque chose qui séparerait les deux, donc on essaye de trouver les meilleures solutions. Moi, je suis confiant, sauf à ce qu'il y ait plusieurs discours, que vous cherchiez à exploiter politiquement le sujet, etc. C'est génial, Daniel DELASSALLE a dit : « franchement,

vous avez dit ça, qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire exactement ce que vous êtes en train de faire ». Donc, arrêtons de faire ça, essayons de trouver une solution qui soit bonne pour Emmaüs, qui soit bonne pour notre territoire et, accessoirement, qui soit conforme à ce que nous avons tous voté à l'unanimité sur le PLU.
Voilà mes amis, on n'y reviendra, mais si en face, « en face » étant les gens avec qui l'on parle, bien entendu, sont de bonne foi et veulent trouver une bonne solution, c'est notre intérêt à tous et donc nous le ferons tous ensemble.
Mes amis, merci, on va prendre quelques forces si vous le souhaitez.

La séance est levée à 00h30.

Le secrétaire de séance

Ludovic BRAZY